



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°18-2018-12-024

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-001 - Décision du directeur n° 2018-49 - Délégation de signature à Madame Magali BLANCHANDIN, secrétaire à la Direction générale (2 pages)	Page 6
18-2018-12-17-002 - Décision du directeur n° 2018-50 - Délégation de signature à Monsieur Jean HERAUD, directeur des ressources humaines et des affaires médicales (4 pages)	Page 9
18-2018-12-17-003 - Décision du directeur n° 2018-51 - Délégation de signature à Madame Sissie DEDUIT, directrice en charge de la politique en faveur des personnes âgées (2 pages)	Page 14
18-2018-12-17-004 - Décision du directeur n° 2018-52 - Délégation de signature à Madame Anne-Marie ROCHE, faisant fonction de directrice des soins et de la clientèle (2 pages)	Page 17
18-2018-12-17-005 - Décision du directeur n° 2018-53 - Délégation de signature à Madame Cécile D'ARRAS, responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques (2 pages)	Page 20
18-2018-12-17-006 - Décision du directeur n° 2018-54 - Délégation de signature à Madame Patricia LE QUINQUIS (4 pages)	Page 23
18-2018-12-17-007 - Décision du directeur n° 2018-55 - Délégation de signature aux personnels du CHV réalisant des gardes administratives (2 pages)	Page 28
18-2018-12-17-008 - Décision du directeur n° 2018-56 - Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatiha ZIDANE, directrice par intérim du CH de VIERZON (2 pages)	Page 31
18-2018-12-17-009 - Décision du directeur n° 2018-57 - Délégation de signature à Madame Annie CAPLAN, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des ressources humaines et des affaires médicales (2 pages)	Page 34
18-2018-12-17-010 - Décision du directeur n° 2018-58 - Délégation de signature à Madame Karine SAULNIER, adjoint administratif à la direction des ressources humaines et des affaires médicales (2 pages)	Page 37
18-2018-12-17-011 - Décision du directeur n° 2018-59 - Délégation de signature à Madame Florine SEGUIN, chargée des affaires médicales à la direction des ressources humaines et des affaires médicales (2 pages)	Page 40
18-2018-12-17-012 - Décision du directeur n° 2018-60 - Délégation de signature à Madame Aurélie LELOUP, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des ressources humaines et des affaires médicales (2 pages)	Page 43
18-2018-12-17-013 - Décision du directeur n° 2018-61 - Délégation de signature à Monsieur Damien BOURDEAU, agent de service mortuaire (2 pages)	Page 46
18-2018-12-17-014 - Décision du directeur n° 2018-62 - Délégation de signature à Monsieur Patrick LAURENT, agent de service mortuaire (2 pages)	Page 49

18-2018-12-17-015 - Décision du directeur n° 2018-63 - Délégation de signature à Mme Florence JARDAT, responsable du système d'information (2 pages)	Page 52
18-2018-12-17-016 - Décision du directeur n° 2018-64 - Délégation de signature à Mme Béatrice PETIT, responsable des services économiques (2 pages)	Page 55
18-2018-12-17-017 - Décision du directeur n° 2018-65 - Délégation de signature à Monsieur Sylvain HOCQUET, responsable de la maintenance biomédicale (2 pages)	Page 58
18-2018-12-17-018 - Décision du directeur n° 2018-66 - Délégation de signature à Monsieur Thierry BERNARD, responsable du magasin (2 pages)	Page 61
18-2018-12-17-019 - Décision du directeur n° 2018-67 - Délégation de signature à Madame Solange DUBOIS (2 pages)	Page 64
18-2018-12-17-020 - Décision du directeur n° 2018-68 - Délégation de signature à Madame Hélène BOURIANT (2 pages)	Page 67
18-2018-12-17-021 - Décision du directeur n° 2018-69 - Délégation à Madame Brigitte LELONG, chargée de communication à la Direction générale (2 pages)	Page 70
18-2018-12-17-022 - Décision du directeur n° 2018-70 - Délégation de signature à Madame Karine TORRIJOS DE LA FLOR, secrétaire de la direction des travaux et de la maintenance (2 pages)	Page 73
18-2018-12-17-023 - Décision du directeur n° 2018-71 - Délégation de signature à Monsieur Michel MESTAS, agent de service mortuaire (2 pages)	Page 76
DDT 18	
18-2018-12-04-004 - 20181204_AP_CDOA_PLENIERE_MODIF_ (8 pages)	Page 79
18-2018-11-28-004 - Arrêté 18-2018-11-28-004 abrogeant l'arrêté du 1er septembre 2017 portant interdiction de modes ou de procédés de pêche sur certains secteurs de la Loire (1 page)	Page 88
18-2018-12-07-007 - ARRETE DE SUPPRESSION DU PN 139 A VIERZON (2 pages)	Page 90
18-2018-12-05-003 - Arrêté modificatif de composition de la CDOA restreinte (7 pages)	Page 93
18-2018-11-22-004 - ARRÊTÉ N° 2018 – 0423 du 22 novembre 2018 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans le cadre du projet d'aménagement de l'entrée Nord de Saint-Georges-de-Poisieux (RD 64) commune de SAINT-GEORGES DE POISIEUX (18200) (3 pages)	Page 101
18-2018-12-04-003 - Arrêté n°20187-1-1437 du 4/12/2018,- Suppression du passage à niveau de 1ère catégorie, tous usagers, n°166 à Marmagne (2 pages)	Page 105
DGFIP	
18-2018-11-29-008 - Arrêté de fermeture exceptionnelle des SPF, SPFE de Bourges et Saint Amand Montrond (1 page)	Page 108
18-2018-11-29-007 - Arrêté relatif à la fermeture des services de la DDFIP du Cher lors des ponts naturels 2019 (1 page)	Page 110
18-2018-12-26-001 - Liste des responsables de service disposant de la signature en matière de contentieux et gracieux fiscal de la DDFIP du Cher (1 page)	Page 112
DIRECCTE - UT18	
18-2018-11-21-002 - ARRETE MHT Session Janvier 2019 (48 pages)	Page 114

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-14-008 - Arrêté n° 2018-01-1476 accordant la médaille d'honneur régionale, Départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019 (23 pages)	Page 163
18-2018-12-19-004 - Arrêté n° 2018-1-1487 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à Mme Béatrice CHEVALIER, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques du Cher. (2 pages)	Page 187
18-2018-12-19-005 - Arrêté n° 2018-1-1488 portant délégation de signature pour l'exercice des attributions en matière domaniale à M. Marc GUAZZELLI, administrateur des finances publiques du Cher. (3 pages)	Page 190
18-2018-12-19-006 - Arrêté n° 2018-1-1489 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher. (1 page)	Page 194
18-2018-12-19-007 - Arrêté n° 2018-1-1490 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher. (1 page)	Page 196
18-2018-12-19-003 - Arrêté n° 2018-1-1491 accordant délégation de signature à M. Patrick MARCHAND, directeur régional par intérim des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire. (7 pages)	Page 198
18-2018-12-28-003 - Arrêté n° 2018-1-1512 portant délégation de signature pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur à M. Marc GUAZZELLI, administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques du Cher. (2 pages)	Page 206
18-2018-12-28-004 - Arrêté n° 2018-1-1513 accordant délégation de signature pour la gestion de la cité administrative Condé à M. Marc GUAZZELLI, administrateur des finances publiques adjoint, chargé de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques du Cher. (2 pages)	Page 209
18-2018-12-21-008 - Arrêté n°18-67 portant dérogation temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC pour répondre à une situation de crise ou à des évènements d'une particulière gravité (2 pages)	Page 212
18-2018-12-28-002 - Arrêté n°18-68 donnant délégation signature à M. Patrick DALLENNES (14 pages)	Page 215
18-2018-12-13-001 - arrêté N°2018-1-1473 du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté N°2018-1-1340 du 12 novembre 2018 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de sécurité routière (1 page)	Page 230
18-2018-11-22-003 - Arrêté n°2018-64 portant approbation des dispositions spécifiques "Inondations/Loire" du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Ouest (2 pages)	Page 232
18-2018-12-07-008 - Arrêté n°2018-65 portant dérogation temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7.5 tonnes de PTAC pour répondre à une situation de crise ou à des évènements d'une particulière gravité (2 pages)	Page 235

18-2018-12-15-001 - Arrêté n°2018-66 portant dérogation temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7.5 tonnes de PTAC pour répondre à une situation de crise ou à des évènements d'une particulière gravité (2 pages)	Page 238
18-2018-12-27-001 - Arrêté portant approbation du PPI Nexter Munitions Bourges (1 page)	Page 241
18-2018-12-03-007 - Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Vasselay (1 page)	Page 243
18-2018-12-21-001 - établissant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2019 (3 pages)	Page 245
18-2018-12-21-002 - établissant la liste des journaux habilités à recevoir les publicités relatives aux opérations foncières des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour 2019 (2 pages)	Page 249
18-2018-12-19-002 - portant approbation du PPI Nexter Munition La Chapelle Saint Ursin (1 page)	Page 252
18-2018-12-12-002 - Portant renouvellement d'habilitation de la chambre funéraire, établissement secondaire des Pompes Funèbres Catherine Moreau, sise Le Tertre, route de Bourges à Vierzon 18100 (2 pages)	Page 254
18-2018-12-06-003 - portant renouvellement de l'habilitation funéraire des Pompes Funèbres A.JANET sises 41 rue Robert Surcouf à Bourges 18000 (2 pages)	Page 257
SP VIERZON	
18-2018-12-05-002 - arrêté n° 2018-01-1432 portant dérogation aux heures de fermeture de l'Enjoy Bowling (2 pages)	Page 260

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-001

Décision du directeur n° 2018-49 - Délégation de signature
à Madame Magali BLANCHANDIN, secrétaire à la
Direction générale



Direction Générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/49

Décision de délégation de signature à Madame Magali BLANCHANDIN, secrétaire à la Direction Générale

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Magali BLANCHANDIN, adjoint des cadres hospitaliers classe normale, secrétaire à la Direction Générale du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur, les actes et documents suivants :

- Bordereaux d'envoi de la Direction Générale ou du service Sécurité Incendie,
- Accusés de réception des courriers recommandés adressés à la Direction Générale.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n°2015/19 du 1^{er} avril 2015. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

La secrétaire à la Direction Générale,


M. BLANCHANDIN



La Directrice par intérim,


F. ZIDANE



Destinataires :

- Madame Magali BLANCHANDIN, secrétaire à la Direction Générale
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-002

Décision du directeur n° 2018-50 - Délégation de signature
à Monsieur Jean HERAUD, directeur des ressources
humaines et des affaires médicales



Direction Générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/50

Décision de délégation de signature à Monsieur Jean HERAUD, directeur des ressources humaines et des affaires médicales

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Jean HERAUD, directeur d'hôpital hors classe, directeur des ressources humaines et des affaires médicales du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur, les actes, décisions et documents relevant de ses attributions, à l'exception :

- des documents de référence et notes d'instruction relatifs à l'organisation de l'établissement,
- des décisions relatives aux membres de l'équipe de direction, sauf celles concernant le directeur lui-même,
- des ordres de mission et des états de frais des membres de l'équipe de direction, sauf ceux du directeur lui-même,
- des décisions et lettres qu'il jugera opportun de faire signer par le directeur.

Cette délégation de signature comprend notamment :

1. Les documents, actes et décisions afférents à la gestion des recrutements, de la formation et de l'organisation du travail du personnel non-médical :
 - Les notes d'instruction et documents de référence relatifs à l'organisation du temps de travail et de la formation,
 - Les décisions relatives à la formation et au développement professionnel continu.

2. Les documents, actes et décisions afférents à la gestion des carrières du personnel non-médical :
 - Les décisions de mise au stage, de titularisation, d'avancement d'échelon, d'avancement de grade, de retraite,
 - Les fiches de notation,
 - Les notes d'instruction et documents de référence relatifs à la carrière et aux instances,
 - Les actes relatifs à la procédure disciplinaire à l'exception des sanctions elles-mêmes.

3. Les documents, actes et décisions afférents à la gestion des affaires médicales :
 - Les tableaux de service,
 - Les congés du personnel médical.

4. Les documents, actes et décisions afférents aux dépenses et aux recettes :

Monsieur Jean HERAUD reçoit délégation, en qualité d'ordonnateur suppléant, pour procéder :

- Aux engagements de dépenses (ordres de missions, autorisations de stage...),
- A la liquidation des pièces justificatives (les états de frais, le mandatement des paies...) se rapportant aux charges et recettes d'exploitation relatives au personnel :
 - i. Dépenses relevant du titre 1
 - ii. Recettes des comptes 70811, 70818, 7084, 7474, 7475, 7476, 7484, 7541, 7548, 7588, 772.

ARTICLE 2 :

Sont réservés à la signature du directeur, les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 3 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n°2018/39 du 1^{er} octobre 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des


décisions du directeur domicilié au secrétariat de la Direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 4 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

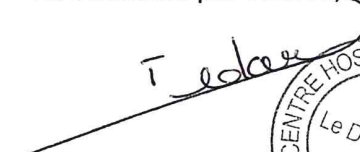
Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

Le Directeur des ressources humaines
et des affaires médicales,


J. HERAUD



La Directrice par intérim,


F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Monsieur Jean HERAUD, directeur des ressources humaines et des affaires médicales
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-003

Décision du directeur n° 2018-51 - Délégation de signature
à Madame Sissie DEDUIT, directrice en charge de la
politique en faveur des personnes âgées



Direction Générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/51

Décision de délégation de signature à Madame Sissie DEDUIT, directrice en charge de la politique en faveur des personnes âgées

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n° 2018/11 en date du 3 avril 2018 portant affectation de Madame Sissie DEDUIT en qualité de directrice en charge de la politique en faveur des personnes âgées,
- Vu les orientations stratégiques de l'établissement et les nécessités de service,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Sissie DEDUIT, directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale, directrice en charge de la politique en faveur des personnes âgées du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur, les actes, décisions et documents relevant de ses attributions, à l'exception de ceux qu'elle jugera opportun de faire signer au directeur.

Cette délégation comprend notamment :

- L'ensemble des actes, courriers, notes et documents relatifs à la vie quotidienne de l'EHPAD et de l'USLD dans le respect des prérogatives des différentes directions fonctionnelles,

- Les documents relatifs à l'évaluation du personnel paramédical de l'EHPAD et de l'USLD dans le respect des prérogatives du directeur des ressources humaines et des affaires médicales et à l'exception des agents de l'EPN,
- Les actes, courriers, notes et documents portant sur le fonctionnement du conseil de la vie sociale,
- Les actes, courriers, notes et documents relatifs à la gestion des dossiers administratifs des résidents, ainsi que ceux relatifs aux relations avec ces derniers, leur famille et leurs tutelles le cas échéant,
- Les courriers, notes et documents relatifs à l'animation de l'EHPAD et de l'USLD,
- Les courriers, notes et documents relatifs à l'évaluation externe de l'EHPAD et à la certification pour l'USLD,
- La signature des conventions, projets et partenariats pour ce qui concerne exclusivement l'EHPAD et l'USLD.

Il est précisé que Madame Sissie DEDUIT dispose de l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel paramédical de l'EHPAD et de l'USLD dans le respect des prérogatives du directeur des ressources humaines et des affaires médicales et à l'exception des agents de l'EPN.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n°2018/12 du 3 avril 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

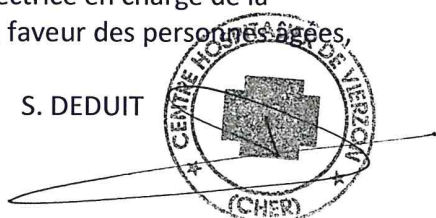
ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

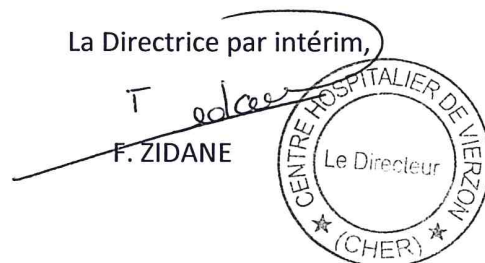
La Directrice en charge de la
politique en faveur des personnes âgées,

S. DEDUIT



La Directrice par intérim,

F. ZIDANE



Destinataires :

- Madame Sissie DEDUIT, directrice en charge de la politique en faveur des personnes âgées
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-004

Décision du directeur n° 2018-52 - Délégation de signature
à Madame Anne-Marie ROCHE, faisant fonction de
directrice des soins et de la clientèle



Direction Générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/52

Décision de délégation de signature à Madame Anne-Marie ROCHE, faisant fonction de directrice des soins et de la clientèle

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie ROCHE, cadre supérieur de santé, faisant fonction de directrice des soins et de la clientèle du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur, les actes, décisions et documents relevant de ses attributions, à l'exception :

- des actes, décisions et documents comportant un engagement financier,
- des décisions et lettres qu'elle jugera opportun de faire signer par le directeur.

Cette délégation comprend notamment :

1. Les documents, actes et décisions afférents à la direction des soins :

- Les courriers, notes et documents portant sur la gestion et l'organisation des soins,
- Les conventions de stage avec les instituts et écoles de formation des étudiants et élèves relevant des filières infirmières, de rééducation et médico-techniques,
- Les chartes d'encadrement des élèves et étudiants en stage.

2. Les documents, actes et décisions afférents aux relations avec la clientèle :

- Les courriers, notes et documents portant sur la gestion et l'organisation des relations avec la clientèle.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n°2018/03 du 12 janvier 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

La faisant fonction de Directrice
des soins et de la clientèle


A.-M. ROCHE



La Directrice par intérim,


F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Madame Anne-Marie ROCHE, faisant fonction de directrice des soins et de la clientèle
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-005

Décision du directeur n° 2018-53 - Délégation de signature
à Madame Cécile D'ARRAS, responsable des travaux, de
la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques



Direction Générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/53

Décision de délégation de signature à Madame Cécile D'ARRAS, responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Cécile D'ARRAS, ingénieur hospitalier, responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur, les actes, décisions et documents relevant de ses attributions, à l'exception :

- des actes, décisions et documents comportant un engagement financier, sauf pour les bons de commande des services placés sous sa responsabilité,
- des décisions et lettres qu'elle jugera opportun de faire signer par le directeur.

Cette délégation comprend notamment :

1. Les documents, actes et décisions afférents aux travaux et à la maintenance :

- Les courriers, notes et documents portant sur la gestion et l'organisation des travaux ou de la maintenance,
- Les procès-verbaux de réception de travaux,
- Les bons de commande concernant les travaux et la maintenance.

2. Les documents, actes et décisions afférents au service des transports sanitaires, au service intérieur, au standard, au service central des archives et du courrier et au service mortuaire et de reprographie :

- Les courriers, notes et documents portant sur la gestion et l'organisation des transports sanitaires, du service intérieur, du standard, du service central des archives et du courrier et du service mortuaire et de reprographie,
- Les autorisations de transport de corps.

3. Les documents, actes et décisions afférents à la qualité et à la gestion des risques :

- Les courriers, notes et documents portant sur la gestion et l'organisation de la qualité et de la gestion des risques.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n°2015/17 du 1^{er} avril 2015. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

La Responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques

C. D'ARRAS



La Directrice par intérim,

F. ZIDANE



Destinataires :

- Madame Cécile D'ARRAS, responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-006

Décision du directeur n° 2018-54 - Délégation de signature
à Madame Patricia LE QUINQUIS



Direction Générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/54

Décision de délégation de signature à Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6132-3, L. 6132-3 R. 6132-16 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Patricia LE QUINQUIS, attachée d'administration hospitalière, responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur, les actes, décisions et documents relevant de ses attributions, à l'exception des lettres et décisions qu'elle jugera opportun de faire signer par le directeur.

Cette délégation de signature comprend notamment :

1. **Les documents, actes et décisions afférents aux affaires économiques :**

- Les notes et documents portant sur l'organisation des affaires économiques,

- Les engagements de dépenses (sauf les commandes de produits gérés par la pharmacie signées par les pharmaciens et celles relevant d'une autre direction fonctionnelle) sous réserve d'une autorisation d'engagement signée par une personne habilitée au titre de la fonction achat du groupement hospitalier de territoire du Cher,
- La liquidation des pièces justificatives concernant les mandats de classe 2,
- La liquidation des pièces justificatives de dépenses de la classe 6 à l'exception de celles relevant d'une autre direction fonctionnelle,
- Les ordres de service,
- Les remboursements de garantie ou les cautions.

2. Les documents, actes et décisions afférents aux affaires financières :

- Les notes et documents portant sur l'organisation des affaires financières,
- Le courrier et les actes de gestion courants relatifs aux affaires financières,
- L'ordonnancement des dépenses et des recettes du budget H et des budgets annexes B, C et E, ainsi que pour tous les documents comptables s'y rapportant (mandats, pièces justificatives, titres de recettes, bordereaux), à l'exception de celles gérées par une autre direction fonctionnelle.

ARTICLE 2:

Madame Patricia LE QUINQUIS exerce les fonctions de comptable-matières : elle est à ce titre dispensée d'un cautionnement.

ARTICLE 3 :

Sont réservés à la signature du directeur, les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 4 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à la même date la décision du directeur n° 2018/25 du 21 août 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la Direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 5 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

La Responsable de la Direction des affaires
économiques et financières et du système
d'information


P. LE QUINQUIS



La Directrice par intérim,


F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Madame Patricia LE QUINQUIS, Responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-007

Décision du directeur n° 2018-55 - Délégation de signature
aux personnels du CHV réalisant des gardes
administratives



Direction générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/55

**Décision de délégation de signature aux personnels du centre hospitalier de VIERZON
réalisant des gardes administratives**

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée aux personnes ci-dessous mentionnées à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces nécessaires à l'exercice de leurs missions dans le cadre des gardes administratives :

- **Monsieur Jean HERAUD**, directeur d'hôpital hors classe
- **Madame Sissie DEDUIT**, directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale

- Madame Cécile D'ARRAS, ingénieur hospitalier
- Madame Anne-Marie ROCHE, cadre supérieur de santé
- Madame Florence PACHOT, cadre supérieur de santé
- Madame Christelle LAMY, cadre supérieur de santé
- Madame Pascale TATOUEIX, cadre de santé
- Madame Patricia LE QUINQUIS, attachée d'administration hospitalière

Elles doivent rendre compte au directeur des décisions prises.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n° 2018/41 du 1^{er} octobre 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

La Directrice par intérim,

F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Agence régionale de santé – Délégation départementale du Cher
- Administrateurs de garde
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-008

Décision du directeur n° 2018-56 - Délégation de signature
en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatiha
ZIDANE, directrice par intérim du CH de VIERZON



Direction générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/56

Décision de délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatiha ZIDANE , directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque motif que ce soit, la directrice par intérim est remplacée, dans l'ordre ci-après et en fonction de leur disponibilité par :

1. **Monsieur Jean HERAUD**, directeur d'hôpital hors classe, directeur des ressources humaines et des affaires médicales,
2. **Madame Sissie DEDUIT**, directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale, directrice de la politique en faveur des personnes âgées.

Ils reçoivent dans cette circonstance délégation pour signer tous les actes, décisions et documents nécessaires à la bonne marche de l'établissement. Ils rendent compte au directeur des décisions prises.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018 Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n° 2018/40 du 1^{er} octobre 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, de l'Agence régionale de santé, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

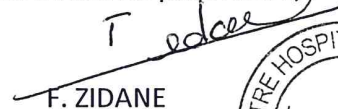
Le Directeur des ressources humaines,
et des affaires médicales



J. HERAUD



La Directrice par intérim,

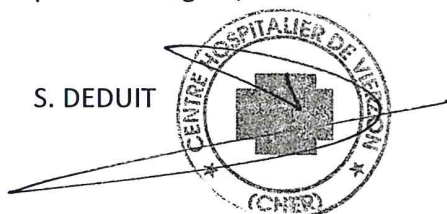


F. ZIDANE



La Directrice de la politique en faveur
des personnes âgées,

S. DEDUIT



Destinataires :

- Affichage public
- Agence régionale de santé – Délégation départementale du Cher
- Monsieur Jean HERAUD, directeur des ressources humaines et des affaires médicales
- Madame Sissie DEDUIT, directrice de la politique en faveur des personnes âgées
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-009

Décision du directeur n° 2018-57 - Délégation de signature
à Madame Annie CAPLAN, adjoint des cadres hospitaliers
à la direction des ressources humaines et des affaires
médicales



Direction Générale
FZ/JH/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/57

**Décision de délégation de signature à Madame Annie CAPLAN, adjoint des cadres hospitaliers
à la direction des ressources humaines et des affaires médicales**

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n°2018/50 en date du 29 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean HERAUD, directeur des ressources humaines, des affaires médicales et du système d'information,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Annie CAPLAN, adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle à la direction des ressources humaines et des affaires médicales du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer les actes, courriers, et documents suivants :

- Les conventions de stage du personnel non médical,
- Les autorisations de déplacements pour motif de formation,

- Les ordres de mission.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean HERAUD, délégation est donnée à Madame Annie CAPLAN à effet de signer les actes, courriers, et documents suivants :

- Les demandes de remboursement de frais de déplacement.

ARTICLE 3 :

Sont réservés à la signature du directeur des ressources humaines, des affaires médicales et du système d'information, les courriers destinés aux institutions ainsi que tout autre courrier que Madame Annie CAPLAN jugera opportun de lui faire signer

ARTICLE 4 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 5 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

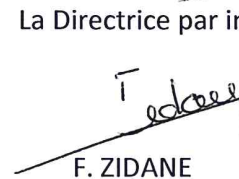
Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

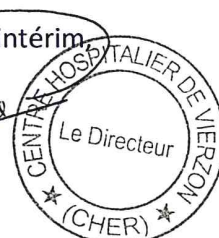
L'adjoint des cadres hospitaliers


A. CAPLAN



La Directrice par intérim


F. ZIDANE



Destinataires :

- Monsieur Jean HERAUD, directeur des ressources humaines, des affaires médicales et du système d'information
- Madame Annie CAPLAN, adjoint des cadres hospitaliers, direction des ressources humaines et des affaires médicales
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-010

Décision du directeur n° 2018-58 - Délégation de signature
à Madame Karine SAULNIER, adjoint administratif à la
direction des ressources humaines et des affaires médicales



Direction Générale
FZ/JH/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/58

Décision de délégation de signature à Madame Karine SAULNIER, adjoint administratif à la Direction des ressources humaines et des affaires médicales

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Karine SAULNIER, adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire à la direction des ressources humaines et des affaires médicales du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer les actes, courriers, et documents suivants :

- Les attestations d'employeur destinées à Pôle Emploi,
- Les attestations de salaire pour le paiement des indemnités journalières,
- Les états de présence des contrats aidés,
- Les prises en charge des assurances pour les accidents du travail et de service.

ARTICLE 2 :

Sont réservés à la signature du directeur des ressources humaines, des affaires médicales et du système d'information, les courriers destinés aux institutions ainsi que tout autre courrier que Madame Karine SAULNIER jugera opportun de lui faire signer.

ARTICLE 3 :

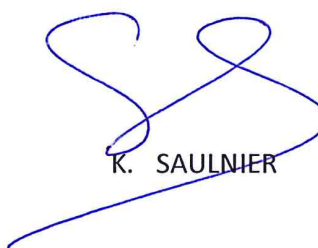
La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n°2015/28 du 27 avril 2015. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.


ARTICLE 4 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

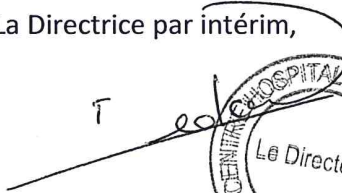
Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018


L'adjoint administratif,


K. SAULNIER



La Directrice par intérim,


F. ZIDANE



Destinataires :

- Madame Karine SAULNIER, adjoint administratif, Direction des ressources humaines et des affaires médicales
- Monsieur Jean HERAUD, Directeur des ressources humaines, des affaires médicales et du système d'information
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-011

Décision du directeur n° 2018-59 - Délégation de signature
à Madame Florine SEGUIN, chargée des affaires
médicales à la direction des ressources humaines et des
affaires médicales



Direction générale
FZ/JH/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/59

**Décision de délégation de signature à Madame Florine SEGUIN, chargée des affaires médicales
à la direction des ressources humaines et des affaires médicales**

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fathia ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Florine SEGUIN, adjoint administratif contractuel à la direction des ressources humaines et des affaires médicales du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer les actes, courriers, et documents suivants :

- Les autorisations de déplacement du personnel médical,
- Les demandes de prise en charge de formations médicales via l'ANFH,
- Les attestations de présence du personnel médical,
- Les attestations de salaire du personnel médical.

ARTICLE 2 :

Sont réservés à la signature du directeur des ressources humaines, des affaires médicales et du système d'information, les courriers destinés aux institutions ainsi que tout autre courrier que Madame Florine SEGUIN jugera opportun de lui faire signer.

ARTICLE 3 :

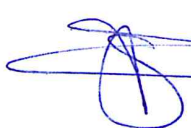

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n° 2017/15 du 3 janvier 2017. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 4 :

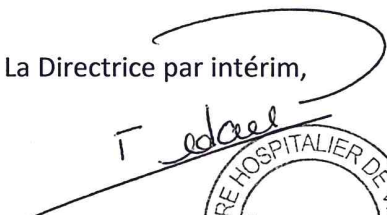

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

L'adjoint administratif,


F. SEGUIN 

La Directrice par intérim,


F. ZIDANE 

Destinataires :

- Affichage public
- Madame Florine SEGUIN, chargée des affaires médicales, Direction des ressources humaines et des affaires médicales
- Monsieur Jean HERAUD, Directeur des ressources humaines, des affaires médicales et du système d'information
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-012

Décision du directeur n° 2018-60 - Délégation de signature
à Madame Aurélie LELOUP, adjoint des cadres
hospitaliers à la direction des ressources humaines et des
affaires médicales



Direction générale
FZ/JH/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/60

Décision de délégation de signature à Madame Aurélie LELOUP, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des ressources humaines et des affaires médicales

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Aurélie LELOUP, adjoint des cadres hospitaliers de classe normale à la direction des ressources humaines et des affaires médicales du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer les actes, courriers, et documents suivants :

- Les imprimés de liaison CARSAT/CNRACL,
- Les validations de services,
- Les états de services à valider de l'IRCANTEC,
- Les dossiers de régularisation de cotisations auprès de la CNRACL,
- Les dossiers de rétablissement auprès du régime général et de l'IRCANTEC (RTB),
- Les états authentiques des services,
- Les attestations et certificats de travail.

ARTICLE 2 :

Sont réservés à la signature du directeur des ressources humaines, des affaires médicales et du système d'information, les courriers destinés aux institutions ainsi que tout autre courrier que Madame Aurélie LELOUP jugera opportun de lui faire signer.

ARTICLE 3 :

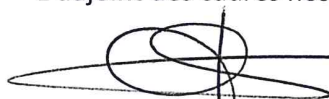
La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018 Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n° 2017/16 du 3 janvier 2017. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

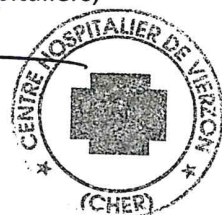
ARTICLE 4 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

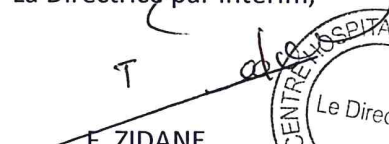
Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018


L'adjoint des cadres hospitaliers,


A. LELOUP



La Directrice par intérim,


F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Monsieur Jean HERAUD, directeur des ressources humaines, des affaires médicales et du système d'information
- Madame Aurélie LELOUP, adjoint des cadres hospitaliers, direction des ressources humaines et des affaires médicales
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-013

Décision du directeur n° 2018-61 - Délégation de signature
à Monsieur Damien BOURDEAU, agent de service
mortuaire



Direction Générale
FF/CDA/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/61

Décision de délégation de signature à Monsieur Damien BOURDEAU, agent de service mortuaire

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6132-3, L. 6132-3 R. 6132-16 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n° 2018/53 en date du 17 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile D'ARRAS, responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Damien BOURDEAU, agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, agent de service mortuaire au centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer tous les transports de corps avant mise en bière hors transport à domicile.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien BOURDEAU, délégation est donnée à Monsieur Patrick LAURENT, aide-soignant, agent de service mortuaire, à effet de signer tous les transports de corps avant mise en bière hors transport à domicile dans les mêmes conditions que celle exposées à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n°2018/17 du 4 mai 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 4 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

L'agent de service mortuaire,


D. BOURDEAU



La Directrice par intérim,


F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Monsieur Damien BOURDEAU, agent de service mortuaire
- Madame Cécile D'ARRAS, Responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-014

Décision du directeur n° 2018-62 - Délégation de signature
à Monsieur Patrick LAURENT, agent de service mortuaire



Direction Générale
FZ/CDA/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/62

Décision de délégation de signature à Monsieur Patrick LAURENT, agent de service mortuaire

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6132-3, L. 6132-3 R. 6132-16 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n° 2018/53 en date du 17 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile D'ARRAS, responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LAURENT, aide-soignant, agent de service mortuaire au centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer tous les transports de corps avant mise en bière hors transport à domicile.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LAURENT, délégation est donnée à Monsieur Damien BOURDEAU, agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, agent de service mortuaire, à effet de signer tous les transports de corps avant mise en bière hors transport à domicile dans les mêmes conditions que celle exposées à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n°2018/18 du 4 mai 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 4 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

L'agent de service mortuaire,

P. LAURENT



La Directrice par intérim,


F. ZIDANE


Destinataires :

- Affichage public
- Monsieur Patrick LAURENT, agent de service mortuaire
- Madame Cécile D'ARRAS, Responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-015

Décision du directeur n° 2018-63 - Délégation de signature
à Mme Florence JARDAT, responsable du système
d'information



Direction Générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/63

Décision de délégation de signature à Madame Florence JARDAT, responsable du système d'information

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Florence JARDAT, technicien supérieur hospitalier de 1^{ère} classe, responsable du système d'information au centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer les notes d'information relatives au système d'information ainsi que les courriers simples et les actes de gestion courants nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Elle devra en rendre compte au Directeur.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à la même date la décision du Directeur n° 2018/26 du 21 août 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

Le responsable du système
d'information

F. JARDAT



La Directrice par intérim,

F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Madame Florence JARDAT, responsable du système d'information
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-016

Décision du directeur n° 2018-64 - Délégation de signature
à Mme Béatrice PETIT, responsable des services
économiques



Direction générale
FZ/PLQ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/64

Décision de délégation de signature à Madame Béatrice PETIT, responsable des services économiques

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6132-3, L. 6132-3 R. 6132-16 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n° 2018/54 en date du 17 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières,
- Vu les nécessités de service,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Béatrice PETIT, adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle, responsable des services économiques au centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer les actes, courriers, et documents suivants :

- Les engagements de dépenses (sauf les commandes de produits gérés par la pharmacie signées par les pharmaciens et celles relevant d'une autre direction fonctionnelle) sous réserve d'une autorisation d'engagement signée par une personne habilitée au titre de la fonction achat du groupement hospitalier de territoire du Cher,
- La liquidation des pièces justificatives concernant les mandats de classe 2,

- La liquidation des pièces justificatives de dépenses de la classe 6 à l'exception de celles relevant d'une autre direction fonctionnelle,
- Les courriers simples nécessaires à l'exercice de ses fonctions, sous réserve qu'elle en rende compte à la responsable des affaires économiques et financières et du système d'information.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia LE QUINQUIS, les fonctions de comptable-matières sont exercées par Madame PETIT, adjoint des cadres hospitaliers, et Madame Sylviane FLOQUET, adjoint administratif.

ARTICLE 3 :

Sont réservés à la signature de Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information, les courriers destinés aux institutions ainsi que tout autre courrier que Madame Béatrice PETIT jugera opportun de lui faire signer.

ARTICLE 4 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n° 2018/27 du 21 août 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

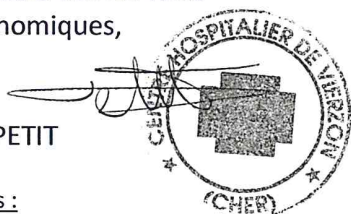
ARTICLE 5 :

La présente décision est attaquant dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

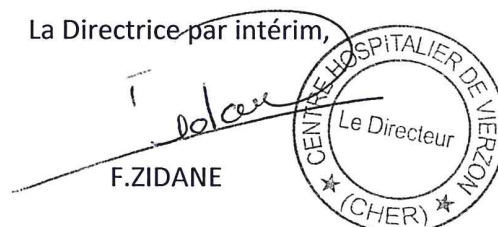
La responsable des services
économiques,

B. PETIT



La Directrice par intérim,

F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-017

Décision du directeur n° 2018-65 - Délégation de signature
à Monsieur Sylvain HOCQUET, responsable de la
maintenance biomédicale



Direction générale
FZ/PLQ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/65

Décision de délégation de signature à Monsieur Sylvain HOCQUET, responsable de la maintenance biomédicale

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n° 2018/24 en date du 21 août 2018 portant affectation de Madame Patricia LE QUINQUIS comme responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information à compter du 1er septembre 2018,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain HOCQUET, technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe, responsable de la maintenance biomédicale au centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer tout bon de mise en service de matériel et procès-verbal de réception nécessaires à l'exercice de ses fonctions ainsi que tout document relatif à la radioprotection.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à la même date la décision du directeur n° 2018/28 du 21 août 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

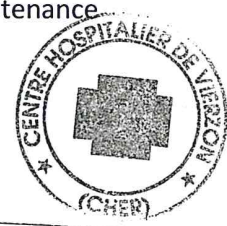
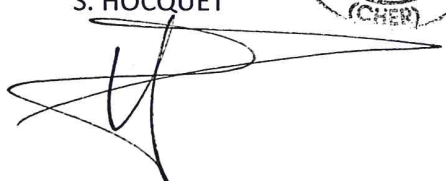
ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

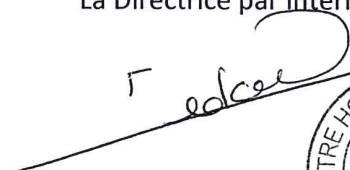
Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

Le responsable de la maintenance
biomédicale,


S. HOCQUET



La Directrice par intérim,



F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information
- Monsieur Sylvain HOCQUET, responsable de la maintenance biomédicale
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-018

Décision du directeur n° 2018-66 - Délégation de signature
à Monsieur Thierry BERNARD, responsable du magasin



Direction Générale
FZ/PLQ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/66

Décision de délégation de signature à Monsieur Thierry BERNARD, responsable du magasin

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6132-3, L. 6132-3 R. 6132-16 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n° 2018/24 en date du 21 août 2018 portant affectation de Madame Patricia LE QUINQUIS comme responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information à compter du 1er septembre 2018,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Thierry BERNARD, technicien hospitalier, responsable du magasin au centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer tout bon de commande ou de livraison nécessaire à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une autorisation d'engagement

signée par une personne habilitée au titre de la fonction achat du groupement hospitalier de territoire du Cher.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry BERNARD, délégation est donnée à Monsieur Jean-Philippe PORTEBOIS, agent d'entretien qualifié, à effet de signer tout bon de commande ou de livraison nécessaire au bon fonctionnement du magasin, dans les mêmes conditions que celle exposées à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 :


La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle annule et remplace à cette même date la décision du directeur n° 2018/29 du 21 août 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.


ARTICLE 4 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

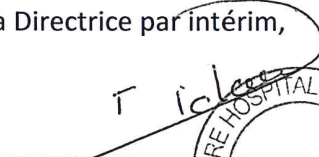
Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018


Le responsable du magasin


T. BERNARD



La Directrice par intérim,


F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Monsieur Thierry BERNARD, responsable du magasin
- Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-019

Décision du directeur n° 2018-67 - Délégation de signature
à Madame Solange DUBOIS



Direction générale
FZ/PLQ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/67

Décision de délégation de signature à Madame Solange DUBOIS, responsable du service des admissions et de la facturation

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n° 2018/54 en date du 17 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières,
- Vu la décision du directeur n° 2018/53 en date du 17 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile D'ARRAS, responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Solange DUBOIS, adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure, responsable du service des admissions et de la facturation au centre hospitalier de

VIERZON, à effet de signer toute demande de renseignement, certificat, quittance, déclaration et courrier nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile D'ARRAS, délégation de signature est donnée à Madame Solange DUBOIS à effet de signer les documents relatifs aux transports de corps.

ARTICLE 3 :

Sont réservés à la signature de Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières, les courriers destinés aux institutions ainsi que tout autre courrier que Madame Solange DUBOIS jugera opportun de lui faire signer.

ARTICLE 4 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n° 2018/31 du 21 août 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 5 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

La responsable du service des admissions et de la facturation,

S. DUBOIS



La Directrice par intérim,

F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Madame Solange DUBOIS, responsable du service des admissions et de la facturation
- Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières et du système d'information
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-020

Décision du directeur n° 2018-68 - Délégation de signature
à Madame Hélène BOURIANT



Direction générale
FZ/PLQ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/68

Décision de délégation de signature à Madame Hélène BOURIANT, secrétaire de la direction des affaires économiques et financières

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n° 2018/54 en date du 17 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la Direction des affaires économiques et financières,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame BOURIANT, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, secrétaire de la direction des affaires économiques et financières et du système d'information (DAEFSI), à effet de signer les actes et documents suivants :

- Bordereaux d'envoi de la DAEFSI ;
- Accusés de réception des courriers recommandés adressés à la DAEFSI.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène BOURIANT, délégation est donnée à Madame Béatrice PETIT, adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle, responsable des services économiques, à effet de signer les documents de même nature relevant des affaires économiques et à Madame Sandra BOUCHER, adjoint administratif, à effet de signer tous les documents de même nature relevant des affaires financières.

ARTICLE 3 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n° 2018/32 du 21 août 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

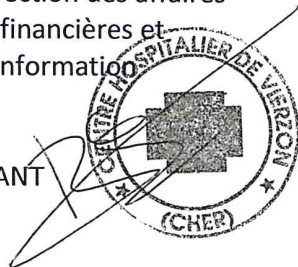
ARTICLE 4 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

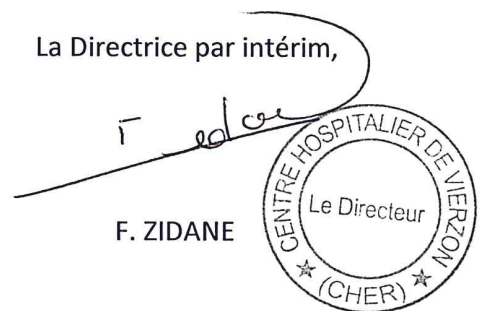
La secrétaire de la direction des affaires
économiques et financières et
du système d'information

H. BOURIANT



La Directrice par intérim,

F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Madame Hélène BOURIANT, secrétaire de la DAEFSI
- Madame Patricia LE QUINQUIS, responsable de la DAEFSI
- Monsieur le Trésorier
- Madame Béatrice PETIT, responsable des services économiques

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-021

Décision du directeur n° 2018-69 - Délégation à Madame
Brigitte LELONG, chargée de communication à la
Direction générale



Direction Générale
FZ/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/69

Décision de délégation de signature à Madame Brigitte LELONG, chargée de communication à la Direction générale

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Brigitte LELONG, adjoint administratif titulaire, chargée de communication à la Direction Générale du centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur, les actes et documents suivants :

- Bordereaux d'envoi de la Direction Générale
- Accusés de réception des courriers recommandés adressés à la Direction Générale.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.



ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

La chargée de communication
à la Direction Générale,

B. LELONG



La Directrice par-intérim,



F. ZIDANE



Destinataires :

- Madame Brigitte LELONG, chargée de communication à la direction générale
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-022

Décision du directeur n° 2018-70 - Délégation de signature
à Madame Karine TORRIJOS DE LA FLOR, secrétaire de
la direction des travaux et de la maintenance



Direction générale
FZ/CD/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/70

Décision de délégation de signature à Madame Karine TORRIJOS DE LA FLOR, secrétaire de la Direction des Travaux et de la Maintenance

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu la décision du directeur n° 2018/53 en date du 17 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile D'ARRAS, responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques,
-
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame TORRIJOS DE LA FLOR, adjoint administratif contractuel, secrétaire de la Direction des Travaux et de la Maintenance, à effet de signer les actes et documents suivants :

- Bordereaux d'envoi de la Direction des travaux et de la Maintenance ;
- Bons de commandes concernant les travaux et la maintenance.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de Monsieur le Trésorier, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 :

La présente décision est attaquant dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

La secrétaire de la Direction
Travaux/Maintenance,



K. TORRIJOS DE LA FLOR



La Directrice par intérim,



F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Madame Karine TORRIJOS DE LA FLOR, secrétaire de la Direction Travaux/Maintenance
- Madame Cécile D'ARRAS, responsable de la Direction Travaux/Maintenance/Qualité/Gestion des risques
- Monsieur le Trésorier

Centre Hospitalier de VIERZON

18-2018-12-17-023

Décision du directeur n° 2018-71 - Délégation de signature
à Monsieur Michel MESTAS, agent de service mortuaire



Direction Générale
FZ/CDA/MB

DECISION DU DIRECTEUR N° 2018/71

Décision de délégation de signature à Monsieur Michel MESTAS, agent de service mortuaire

Le directeur du centre hospitalier de VIERZON,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6132-3, L. 6132-3 R. 6132-16 et D. 6143-33,
- Vu la décision n°2018-OS-DM-0165 du 27 novembre 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire portant nomination de Madame Fatiha ZIDANE, directrice du centre hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND en qualité de directrice par intérim du centre hospitalier de VIERZON,
- Vu les nécessités de service,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Michel MESTAS, ouvrier principal 2^{ème} classe, assurant ponctuellement les fonctions d'agent de service mortuaire au centre hospitalier de VIERZON, à effet de signer tous les transports de corps avant mise en bière hors transport à domicile, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien BOURDEAU et de Monsieur Patrick LAURENT, agents de service mortuaire.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 décembre 2018. Elle abroge et remplace à cette même date la décision du directeur n°2018/45 du 24 octobre 2018. Elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du CHER. Elle est insérée dans le registre des décisions du directeur domicilié au secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de VIERZON. Elle fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

ARTICLE 4 :

La présente décision est attaquable dans un délai de deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS.

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2018

L'agent de service mortuaire,

M. MESTAS



La Directrice par intérim,

F. ZIDANE



Destinataires :

- Affichage public
- Monsieur Michel MESTAS, agent de service mortuaire
- Madame Cécile D'ARRAS, Responsable des travaux, de la maintenance, de la qualité et de la gestion des risques

DDT 18

18-2018-12-04-004

20181204_AP_CDOA_PLENIERE_MODIF_



PRÉFET DU CHER

Direction Départementale des Territoires

Économie Agricole et Développement Rural

A R R Ê T É N ° 2 0 1 8 - 0 4 4 2

fixant la composition de la commission départementale plénière d'orientation de l'agriculture

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de L'Ordre national du mérite

- Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R. 313-1 à R. 313-8 ;
- Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9 ;
- Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 08 mars 2013 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- Vu l'arrêté préfectoral 2018-0199 fixant la composition de la commission départementale plénière d'orientation de l'agriculture du 4 juin 2018,
- Vu la lettre de M. le président de la Coordination Rurale du Cher du 16 novembre 2018 concernant le remplacement d'un membre suppléant du syndicat,
- Vu l'arrêté préfectoral 2018-1-1418 du 29 novembre 2018 accordant délégation de signature à Monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental des Territoires par intérim,

Sur proposition de M. le directeur départemental des Territoires par intérim,

A R R Ê T E :

Article 1 : la commission départementale d'orientation de l'agriculture présidée par Madame la Préfète ou son représentant comprend :

- le président du conseil régional ou son représentant
- le président du conseil départemental ou son représentant
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant
- le directeur départemental des Finances Publiques ou son représentant
- le président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant
- un président d'établissement public de coopération intercommunale ayant son siège dans le département ou son représentant ou, le cas échéant, le représentant d'un syndicat mixte de gestion d'un parc naturel régional ou de pays

TITULAIRE

M. Alain MAZÉ
Président du Syndicat du Pays de Bourges
Place du Général Leclerc - BP 22 - MEHUN SUR YEVRE

SUPPLEANTS

M. Michel MONSEAU
Vice-Président du Syndicat du Pays Loire Val d'Aubois
Maire de GROSSOUVRE - 21 rue Principale - GROSSOUVRE

Mme Bernadette PERROT
Membre du bureau du Syndicat de Pays Berry Saint Amandois
Adjointe au maire du CHATELET
Syndicat mixte de développement du Pays Berry Saint Amandois
88 avenue de la République - SAINT AMAND MONTROND

- les représentants de la Chambre d'Agriculture, dont un au titre des sociétés coopératives agricoles.

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Etienne GANGNERON « les Pâtureaux » VASSELAY	M. Hubert de GANAY « le Prieuré » LANTAN M. Jean Luc GITTON « les Sotivets » AZY
Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL 7 rue des Colombes NOHANT EN GOUT	M. Olivier COMBETTE « les Hallards » AUGY SUR AUBOIS M. Stéphane DESBOIS « la Jarrée » LE CHATELET
Au titre des coopératives M. Frédéric MALLET « les margueriaux » EPINEUIL LE FLEURIEL	Mme Flore CHAUVEAU Le bourg SAINT CEOLS M. Arnaud de GANAY « la chaume » LANTAN

- les représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

- au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives

TITULAIRE

M. Dominique VERNEAU - Laiteries H. TRIBALLAT – RIANs

SUPPLEANT

néant

- au titre des coopératives

TITULAIRE

M. Yves DEBONO - 27 Avenue d'Orléans - BOURGES

SUPPLEANTS

M. Daniel AUBAILLY “Moulin Porcher” - CHARLY

M. Jean-Louis MOULON - 2 route de Couillard - SAINT GEORGES SUR MOULON

- 8 représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale

- au titre de la F.D.S.E.A

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Christelle METENIER les Espalières ARDENAIS	M. Jean -Paul VOLUT 15 route de LEVET - VORLY Melle Emmanuelle CORNUEL Le gué de la pierre - ENNORDRES
M. Arnaud LESPAGNOL 7 rue des Colombes NOHANT EN GOUT	M. Eric MARCEL Villeboeuf - SAVIGNY EN SEPTAINE M. Yves LESTOURGIE 52 rue Chevilly - MEREAU
M. Laurent CHARRIER Les Barbarins GIVARDON	M. Florian CHRETIEN Mazan - BLET M. Guillaume CHOTARD 1 route des Gallands - les Clouzeaux CREZANCY EN SANCERRE

- *au titre du Syndicat des JA*

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Mathieu CYPRES « le Fourneau » LE PONDY	M. Thibault CARLU la Joyeuse - CHEZAL BENOIT
M. Gaël PREAU « la Louze » OSMERY	M. Alain LE FLECHE Le Petit Masdeau -CHARENTON

- *au titre de la Confédération Paysanne*

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean-Paul CHAUVELOT « Maison Rouge » VESDUN	Mme Véronique AUPETIGENDRE "Domaine de l'Etang" ORCENAI M. Jérôme LABY « la Gaucherie » DAMPIERRE EN CROT

- *au titre de la Coordination Rurale*

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Geneviève de BRACH route de Gracay - La chapelle ST HILAIRE DE COURT	M. Achille DEFFONTAINES 4 rue de la Petite Armée - BOURGES M. Gonzagues BACHELIER 7D, chemin des Terres Blanches - MEHUN SUR YEVRE
M. Philippe GRESSIN 4 avenue de la Gare – ST GERMAIN DU PUY	M. Alban de BEAUFORT Vilaine - LUGNY CHAMPAGNE M. Benoit ROGER le Grand Voisy - VEAUGUES

- le représentant des salariés agricoles

TITULAIRE

M. GOLONKO Philippe – 144 rue de Mazières – Bât 1 - BOURGES (FO)

SUPPLEANT

néant

-les représentants de la distribution des produits agro-alimentaires, dont un au titre du commerce indépendant de l'alimentation

- au titre de la grande distribution
(aucune personne désignée)
- au titre du commerce indépendant

TITULAIRE

Mme Cécile GABORET-SOURIAU, SA GABORET
Route de Cerdon - BP 33 - ARGENT SUR SAULDRE

SUPPLEANT

Mme Anne-Flore MARTIGNON, SAS MARTIGNON
18 route de Villegenon – VAILLY SUR SAULDRE

- le représentant du financement de l'agriculture

TITULAIRE

M. Daniel BELLEVILLE « les Dethous » VAILLY SUR SAULDRE (Crédit Agricole)

SUPPLEANTS

M. Arnaud BODOLEC « le Bray » AUGY SUR AUBOIS (Crédit Agricole)
M. Thomas CHAINET - 9 route de Bigny - ST LOUP DES CHAUMES (Crédit Mutuel)

- le représentant des fermiers et métayers

TITULAIRE

M. Jean Marie AUDEBERT - la Grande Maison - CROSSES

SUPPLEANTS

M. Jean Pierre CHARPENTIER – Bled - AUBIGNY SUR NERE
M. Antoine GAUDINAT – Toutifaut - LIMEUX

- le représentant des propriétaires agricoles

TITULAIRE

M. Dominique de MONTALIVET - 27 Place du Champ de Foire - HERRY

SUPPLEANTS

M. Roselyne DUBOIN « les Henrys » - ENNORDRES
M. Yves HIBON « la Brune » - MOULINS SUR YEVRE

- le représentant de la propriété forestière

TITULAIRE

M. Jean Luc de LA SERRE « Puyvallée » - VASSELAY

SUPPLEANTS

M. Jean de JOUVENCEL « la Maisonfort » - GENOUILLY
M. François DUBOIS de la SABLONIERE « les Fonds Rivaux » SAVIGNY EN SEPTAINE

- les représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels de la faune et de la flore

- au titre de la Fédération des Chasseurs

TITULAIRE

Mme Cécile COLIN – « la Commanderie » - CHARENTONNAY

SUPPLEANTS

M. François-Hugues de CHAMPS - « St Louis » - ST HILAIRE DE GONDILLY
M. Michel PAEPEGAEY – « Villeneuve » - BLET

- au titre du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

TITULAIRE

M. Jean-Claude BOURDIN – 4 rue de Savoie - BOURGES

SUPPLEANTS

M. Jean Baptiste COLOMBO – 11 bis rue Ferdinand Cambon – POUILLY SUR LOIRE

- le représentant de l'artisanat

TITULAIRE

M. Jean-Luc THEOPHILE - 30 rue du 8 Mai - LUGNY CHAMPAGNE

SUPPLEANT

M. Jean Luc CHEVALIER - chemin Ste Marie – TROUY

- le représentant des consommateurs

TITULAIRE

Mme Monique GUEGUEN - 121, rue Charlet - App 2 - 18000 BOURGES

SUPPLEANTS

Mme Annick THIBEAULT - 13 route de Trouy - LA CHAPELLE ST URSIN
M. Édouard MILLET - « les Rousseaux » - SAINT MARTIN D'AUXIGNY

- les personnes qualifiées

- au titre de la Chambre d'Agriculture

titulaire

M. Benoît CHAUMEAU « le Coudray » LURY SUR ARNON

suppléant

M. Philippe PORTIER « Domaine de la Brosse » BRINAY

- au titre de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique

TITULAIRE

M. Gérard BARACHET - 103 rue de Mazières BOURGES

SUPPLEANTS

M. Christian STEPHAN -103 rue de Mazières - BOURGES
M. Mathieu ROUSSEAU - 103 rue de Mazières - BOURGES

Article 2 :

La commission départementale plénière d'orientation de l'agriculture concourt à l'élaboration et à la mise en oeuvre, dans le département, des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural. A cette fin, elle est

informée de l'utilisation au plan départemental des crédits affectés par la Communauté européenne, l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine des activités agricoles et forestières.

Elle est également consultée sur le projet élaboré par le préfet pour fixer les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation, sur le choix des critères généraux d'attribution des aides individuelles, des références de production ou des droits à aide ainsi qu'aux décisions concernant les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Article 3 :

I - Sous réserve des dispositions du II, les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans.

II - Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral fixant la composition de la commission départementale plénière d'orientation de l'agriculture du 4 juin 2018 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la Préfecture du Cher et la directrice départementale des Territoires du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Bourges, le 4 décembre 2018

Pour la Préfète et par délégation
Le directeur départemental par intérim

Signé: Maxime CUENOT

DDT 18

18-2018-11-28-004

Arrêté 18-2018-11-28-004 abrogeant l'arrêté du 1er septembre 2017 portant interdiction de modes ou de procédés de pêche sur certains secteurs de la Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

Direction départementale
des territoires
Service eau, forêt et
biodiversité

**ARRETE Abrogeant
L'arrêté du 1^{er} septembre 2017
Portant interdiction de modes ou de procédés de pêche sur certains secteurs de la Loire**

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.436-5, R.436-8 et R. 436-23,
VU l'arrêté préfectoral n° 58-2018-11-20-002 du 20 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Muriel FILLIT, Chef du service eau, forêt et biodiversité, en matière de gestion et conservation du domaine public fluvial, police de la navigation et police de l'eau hors du département de la Nièvre,
VU la demande présentée par la Fédération de la Nièvre pour la pêche et la protection du milieu aquatique, en date 3 octobre 2018,
VU la demande d'avis faite à l'Agence française pour la biodiversité (Service départemental du Cher), en date du 11 octobre 2018 et en l'absence de réponse, il est considéré que l'avis est favorable,

CONSIDERANT l'envasement important du site depuis deux ans a engendré la disparition de la zone de frayère propice aux sandres, cette portion de Loire ne mérite plus d'être spécifiquement protégée,

SUR proposition de M. le Directeur départemental des territoires de la Nièvre,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté du 1^{er} septembre 2017 interdisant la pêche, du dernier dimanche de janvier exclus au 30 avril inclus, pour les années allant de 2018 à 2021, sur le secteur délimité ci-après :

Fleuve Loire : Lot E3, rive gauche, sortie du canal de GIVRY à COURS-LES-BARRES (18)

Limite amont : un point situé 25 mètres en amont de la confluence du canal matérialisé par l'ancienne bitte d'amarrage la plus amont,

Limite aval : un point situé 25 mètres en aval de la confluence du canal matérialisé par un ancien anneau d'ancrage pour la navigation.

Cette portion du fleuve inclut la partie allant de l'écluse de GIVRY à la Loire (35 mètres).

est abrogé à partir du 1^{er} janvier 2019.

Article 2 :

Le Secrétaire général de la préfecture du CHER,

Le Directeur départemental des territoires de la Nièvre,

Le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie du Cher,

Le Chef du service départemental du Cher de l'Agence française pour la biodiversité,

Le Président de la Fédération de la Nièvre pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,

Le Président de l'AAPPMA de FOURCHAMBAULT « La Vandoise »

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

NEVERS, le **28 NOV. 2018**

Pour la Préfète du Cher et par délégation,
Le Chef du service,

Muriel FILLIT

DDT 18

18-2018-12-07-007

ARRETE DE SUPPRESSION DU PN 139 A VIERZON

Arrêté relatif à la suppression du passage à niveau 139 à Vierzon



PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat Général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

ARRÊTÉ N° 2018-1-1458

**relatif à la suppression du passage à niveau (PN)
de 3^{ème} catégorie réservé aux piétons à Vierzon (18100)**

**Ligne de Orléans à Montauban
Km 203 + 466 (PN n°139)**

—
**La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU l'article L. 134-1 et suivants, du code des relations entre le public et l'administration, relatifs à l'organisation des enquêtes publiques qui ne relèvent ni du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ni du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1996 portant classement notamment du passage à niveau piétons n°139 situé sur la ligne de Orléans à Montauban ;

VU l'extrait du registre des arrêtés n°17/364 de la commune de Vierzon du 30 mars 2017 ;

VU l'avis favorable de l'adjoint au maire, délégué à la voirie, à la sécurité et aux anciens combattants de la commune de Vierzon du 14 juin 2018 ;

VU la demande du 6 août 2018, par laquelle le responsable du pôle OTP-Établissement Infrapôle Centre-SNCF INFRA, demande qu'il soit procédé à l'organisation d'une enquête publique en vue de la suppression du passage à niveau n°139, de 3^{ème} catégorie, réservé aux piétons à Vierzon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-0363 du 11 octobre 2018 portant ouverture d'une enquête publique, du 7 au 23 novembre 2018, relative au projet de suppression du passage à niveau piétons n°139 ;

VU le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des circulations ferroviaires de la ligne Orléans-Montauban d'une part et des piétons d'autre part, il apparaît nécessaire de supprimer les traversées piétonnes au passage à niveau de 3^{ème} catégorie n°139 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des Territoires du Cher par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le passage à niveau n°139 sur la ligne de Orléans à Montauban sur la commune de Vierzon (18100) est supprimé.

Article 2 : Le présent arrêté abroge les dispositions de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1996, en ce qui concerne le passage à niveau piétons n° 139 et n'entrera en application qu'à la date effective de sa suppression.

Article 3 : L'exploitant ferroviaire procédera à la suppression du passage à niveau conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 18 mars 1991 modifié.

Article 4 : Cet arrêté sera affiché pendant une durée d'un mois en mairie de Vierzon et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Article 5 : La préfète du Cher, le directeur départemental des Territoires du Cher par intérim, le responsable de l'établissement Infrapôle Centre – SNCF INFRA, le maire de Vierzon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourges, le 7 décembre 2018

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé

Thibault DELOYE

Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits:

- un recours gracieux, adressé à madame la préfète du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45).

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DDT 18

18-2018-12-05-003

Arrêté modificatif de composition de la CDOA restreinte



PRÉFET DU CHER

Direction Départementale des Territoires
Économie Agricole et Développement Rural

A R R Ê T É N ° 2 0 1 8 - 0 4 4 3

fixant la composition de la commission départementale restreinte d'orientation de l'agriculture

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de L'Ordre national du mérite

- Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R. 313-1 à R. 313-8 ;
- Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9 ;
- Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 08 mars 2013 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- Vu l'arrêté préfectoral 2018-0200 du 5 Juin 2018 fixant la composition départementale restreinte d'orientation de l'agriculture
- Vu la lettre de M. le président de la Coordination Rurale du Cher du 12 novembre 2018 concernant le remplacement d'un membre suppléant du syndicat,
- Vu l'arrêté préfectoral 2018-1-1418 du 29 novembre 2018 accordant délégation de signature à Monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental des Territoires par intérim,
- Vu l'arrêté préfectoral 2018-0442 du 4 décembre 2018 fixant la composition départementale plénière d'orientation de l'agriculture,

Sur proposition de M. le directeur départemental des Territoires par intérim,

A R R Ê T E :

Article 1 : Il est créé au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, une section spécialisée présidée par Mme la Préfète ou son représentant qui comprend les membres suivants avec voix délibérative :

- le président du conseil régional ou son représentant
- le président du conseil départemental ou son représentant
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant
- le directeur départemental des Finances Publiques ou son représentant
- le président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant

- 8 représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale
 - au titre de la F.D.S.E.A

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Christelle METENIER les Espalières ARDENNAIS	M. Jean -Paul VOLUT 15 route de LEVET VORLY Melle Emmanuelle CORNUEL Le gué de la pierre ENNORDRES
M. Arnaud LESPAGNOL 7 rue des Colombes NOHANT EN GOUT	M. Eric MARCEL Villeboeuf SAVIGNY EN SEPTAINE M. Yves LESTOURGIE 52 rue Chevilly MEREAU
M. Laurent CHARRIER Les Barbarins GIVARDON	M. Florian CHRETIEN Mazan BLET M. Guillaume CHOTARD 1 route des Gallands - les Clouzeaux CREZANCY EN SANCERRE

- au titre du Syndicat des JA

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Mathieu CYPRES « le Fourneau » LE PONDY	M. Thibault CARLU la Joyeuse - CHEZAL BENOIT
M. Gaël PREAU « la Louze » OSMERY	M. Alain LE FLECHE Le Petit Masdeau -CHARENTON

- *au titre de la Confédération Paysanne*

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean-Paul CHAUVELOT « Maison Rouge » VESDUN	Mme Véronique AUPETIGENDRE "Domaine de l'Etang" ORCENAI M. Jérôme LABY « la Gaucherie » DAMPIERRE EN CROT

- *au titre de la Coordination Rurale*

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Geneviève de BRACH route de Gracay - La chapelle ST HILAIRE DE COURT	M. Achille DEFFONTAINES 4 rue de la Petite Armée - BOURGES M. Gonzagues BACHELIER 7D Chemin des Terres Blanches MEHUN SUR YEVRE
M. Philippe GRESSIN 4 avenue de la Gare – ST GERMAIN DU PUY	M. Alban de BEAUFORT Vilaine - LUGNY CHAMPAGNE M. Benoit ROGER le Grand Voisy - VEAUGUES

un représentant de la Chambre d'Agriculture

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL 7 rue des Colombes NOHANT EN GOUT	M. Olivier COMBETTE « les Hallards » AUGY SUR AUBOIS M. Stéphane DESBOIS « la Jarrée » LE CHATELET

un représentant des activités de transformation des produits de l'agriculture au titre des coopératives

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants</u>
M. Yves DEBONO - 27 Avenue d'Orléans - BOURGES	M. Daniel AUBAILLY "Moulin Porcher" CHARLY M. Jean-Louis MOULON 2 route de Couillard SAINT GEORGES SUR MOULON

- un représentant du financement de l'agriculture

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants</u>
M. Daniel BELLEVILLE Les Dethoux - VAILLY SUR SAULDRE	M. Arnaud BODOLEC Le Bray - AUGY SUR AUBOIS M. Thomas CHAINET 9 ROUTE DE Bigny SAINT LOUP DES CHAUMES

- un représentant des fermiers et métayers

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean Marie AUDEBERT 1 rue de Lapparent - 18000 BOURGES	M. Jean Pierre CHARPENTIER Bled - AUBIGNY SUR NERE M. Antoine GAUDINAT Toutifaut - LIMEUX

- un représentant des propriétaires agricoles

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants</u>
M. Dominique de MONTALIVET 27, rue du Champ de Foire - HERRY	Mme Roselyne DUBOIN Les Henrys - ENNORDRES M. Yves HIBON La brune - MOULINS SUR YEVRE

- un représentant de la propriété forestière

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean-Luc de la SERRE Puyvallée VASSELAY	M. Jean de JOUVENCEL La Maisonfort – GENOUILLY M. François DUBOIS de la SABLONIERE Les fonds Rivaux SAVIGNY EN SEPTAINE

- les représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels de la faune et de la flore

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>au titre de la Fédération des Chasseurs</u> Mme Cécile COLIN la Commanderie - CHARENTONNAY	M. François-Hugues de CHAMPS St Louis - ST HILAIRE DE GONDILLY M. Michel PAEPEGAEY Villeneuve - BLET
<u>au titre du Conservatoire du patrimoine Naturel de la Région Centre-</u> M. Jean-Claude BOURDIN 4 rue de Savoie – BOURGES	M. Jean Baptiste COLOMBO 11 bis rue Ferdinand Cambon – POUILLY/ LOIRE

Article 2 :

Mme la Préfète peut, en fonction de l'ordre du jour, convoquer des experts ou des personnes qualifiées. (la liste non exhaustive des experts est jointe en annexe)

Article 3 :

La commission restreinte exerce les compétences déléguées par la commission plénière, à titre consultatif, s'agissant de décisions individuelles en matière de structures agricoles, d'aides aux exploitants, aux exploitations, aux cultures et aux modes de production.

- o demandes individuelles pour la souscription d'un Contrat dans le cadre des mesures agro-environnementales,
- o demandes individuelles pour prétendre au bénéfice des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, des aides à la modernisation des exploitations,
- o demandes individuelles dans le cadre de l'Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA)
- o demandes individuelles pour le financement des analyses et suivi des exploitations en difficultés
- o demandes individuelles relatives à la validation des plans de redressement
- o demandes individuelles relatives à l'attribution de prise en charge partielle ou d'échéancier de paiement de cotisations sociales
- o demandes individuelles de reconversion professionnelle,
- o demandes individuelles dans le cadre du soutien aux filières en difficulté lors de crises conjoncturelles.
- o demandes individuelles d'autorisations d'exploiter et de poursuite temporaire d'activité,
- o répartition des références individuelles de production ou de droits à aides,
- o avis sur le schéma d'organisation du dispositif d'accompagnement à l'installation proposé par le COTI,
- o avis sur les éventuelles adaptations proposées par le COTI, du cahier des charges national du « stage 21 heures »
- o avis sur les recours déposés par les candidats à l'installation suite à contestation du PPP proposé par les conseillers.

Article 4 : La durée du mandat des membres non désignés es qualités est fixée à trois ans.

Article 5 : L'arrêté préfectoral fixant la composition de la commission départementale restreinte d'orientation de l'agriculture du 5 juin 2018 est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture du Cher et la directrice départementale des Territoires du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Bourges, le 5 décembre 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur départemental par intérim,

Signé: Maxime CUENOT

ANNEXE à l'arrêté N° 2018-0443

Liste des experts convoqués en fonction de l'ordre du jour

- un représentant du comité d'orientation « transmission-installation » :
 - TITULAIRE
M. Benoît CHAUMEAU « le Coudray » LURY SUR ARNON (titulaire)
 - SUPPLEANT
M. Philippe PORTIER « Domaine de la Brosse » BRINAY (suppléant)
- le directeur de la SAFER du CENTRE ou son représentant
- l'organisme financier chargé du projet
- le proviseur du LEGTA
- le président du CER CENTRE ALLIANCE France ou son représentant
- le président de la FDGEDA ou son représentant

DDT 18

18-2018-11-22-004

ARRÊTÉ N° 2018 – 0423 du 22 novembre 2018 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans le cadre du projet d'aménagement de l'entrée Nord de Saint-Georges-de-Poisieux (RD 64) commune de SAINT-GEORGES DE POISIEUX (18200)

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

ARRÊTÉ N° 2018 – 0423

portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées
dans le cadre du projet d'aménagement
de l'entrée Nord de Saint-Georges-de-Poisieux (RD 64)
commune de SAINT-GEORGES DE POISIEUX (18200)

**La préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal et notamment les articles L. 322-1 à 3 .

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée et notamment son article 1er de sur les occupations temporaires et les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution de travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, validée et modifiée par la loi 57-391 du 28 mars 1957 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2018-1-554 du 6 juin 2018 accordant délégation de signature à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des Territoires du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2018-0348 du 29 août 2018 accordant subdélégation de signature à certains agents de la direction départementale des Territoires du Cher ;

Vu la décision du 15 octobre 2018 de Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des Territoires du Cher, chargeant M. Maxime CUENOT, directeur adjoint des Territoires du Cher, de son intérim ;

Vu la demande d'autorisation de pénétrer et d'occupation temporaire présentée par monsieur le président du Conseil départemental du Cher le 14 novembre 2018 et comprenant le plan des emprises de la zone d'étude ;

Considérant la nécessité de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées et de les occuper temporairement en vue de l'exécution de levés de plans topographiques, de sondages géotechniques, de diagnostics et inventaires environnementaux, dans le cadre du projet relatif à l'étude de l'aménagement de l'entrée Nord (RD 64) de Saint-Georges-de-Poisieux (18200) ;

Sur proposition de madame la directrice départementale des Territoires ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Objet de l'autorisation

Dans le cadre de la réalisation des études nécessaires au projet relatif à l'étude de l'aménagement de l'entrée Nord (RD 64) de Saint-Georges-de-Poisieux (18200), les agents de la direction des routes du Conseil départemental du Cher, les représentants agréés par celle-ci et toutes les entreprises pour lesquelles délégation de droits a été donnée, **sont autorisés à occuper temporairement** des parcelles de terrain sises sur le territoire de la commune de Saint-Georges-de-Poisieux afin de procéder aux levés de plans topographiques, sondages géotechniques, diagnostics et inventaires environnementaux, nécessaires à l'établissement du projet ci-dessus désigné.

Articles 2 - Modalités de l'autorisation

Les agents de la direction des routes du Conseil départemental du Cher, les représentants agréés par celle-ci et toutes les entreprises pour lesquelles délégation de droits a été donnée, pourront pénétrer dans les propriétés publiques et privées, closes ou non (sauf à l'intérieur des maisons d'habitation), et y établir des jalons, piquets ou repères, y pratiquer des sondages, fouilles et coupures, abattages, élagages, nivellements et autres travaux et opérations tels que l'exécution des levés de plans topographiques, sondages géotechniques, diagnostics et inventaires environnementaux, rendra indispensables.

Toute intervention sur les arbres ou les affectant, ne pourra avoir lieu qu'après signature d'un accord écrit du propriétaire, dans le respect de la gestion et de la réglementation forestières. Cet accord pourra prévoir une contrepartie financière.

Toutefois, il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement et de haute futaie, avant qu'un accord amiable soit établi sur leur valeur ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Les personnes bénéficiaires de cette autorisation seront munies d'une copie conforme du présent arrêté qu'elles seront tenues de produire à toute réquisition. Une introduction ne pourra avoir lieu qu'après accomplissement des formalités prescrites par l'article 1er de la loi du 29 décembre 1892 modifiée.

Elles ne pourront pénétrer dans les propriétés privées qu'après accomplissement des formalités prescrites par la loi du 29 décembre 1892 :

- pour les propriétés non closes, à l'expiration d'un délai d'affichage de dix jours en mairie de Saint-Georges-de-Poisieux
- pour les propriétés closes, à l'expiration d'un délai de cinq jours après notification du présent arrêté aux propriétaires ou, en son absence, au gardien ou régisseur de la propriété. À défaut de gardien ou régisseur connu, demeurant dans la commune, le délai ne courra qu'à partir de la notification au(x) propriétaire(s) faite en mairie.

La notification au(x) propriétaire(s), au gardien, au régisseur, est effectuée par les agents de la direction des routes du Conseil départemental, les représentants agréés par celle-ci ou toutes les entreprises pour lesquelles délégation de droits a été donnée.

Article 3 – Déroulement des interventions et remise en état

En application de la loi du 6 juillet 1943, défense est faite aux propriétaires d'apporter troubles et empêchements aux personnes chargées des études, de déplacer ou de détériorer, le cas échéant, les différents piquets, signaux ou repères qui seront établis dans leurs propriétés.

Les propriétaires ou les habitants de la commune de Saint-Georges-de-Poisieux sont invités à prêter aide et assistance aux hommes de l'art ou agents effectuant les travaux. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour la conservation des balises, piquets, jalons ou repères servant aux études et à l'exécution des travaux.

À l'issue de l'occupation temporaire, les terrains seront remis en état tels qu'ils étaient préalablement à celle-ci et aux travaux.

Article 4 – Durée de l’autorisation

La présente autorisation, dont la validité ne peut excéder cinq ans à compter de la date du présent arrêté, est périmée de plein droit si elle n’est suivie d’exécution dans les six mois de sa date de signature.

Article 5 – Indemnisation des propriétaires

Les indemnités qui pourraient être dues, pour dommages causés aux propriétés par le personnel chargé des études et de l’exécution des travaux, seront à la charge du Conseil départemental du Cher, maître d’ouvrage. Elles seront fixées et réglées conformément aux dispositions de la loi susvisée du 29 décembre 1892 sur la base des estimations des services agréés pour les évaluer.

À défaut d’entente amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif d’Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1.

Article 6 – Mesure de publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Il sera également affiché en mairie de Saint-Georges-de-Poisieux au moins 10 jours avant le début des opérations.

Article 7 - Exécution

- M. le Président du Conseil départemental du Cher,
- M. le secrétaire général de la préfecture du Cher,
- M. le maire de Saint-Georges-de-Poisieux
- M. le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale du Cher,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté dont une copie sera également adressée à madame la sous-préfète de Saint-Amand-Montrond.

Bourges, le 22 novembre 2018

p/La Préfète et par délégation,
le directeur départemental par intérim,

Signé

Maxime CUENOT

Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits:

- un recours gracieux, adressé à madame la préfète du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45).

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DDT 18

18-2018-12-04-003

Arrêté n°20187-1-1437 du 4/12/2018,- Suppression du passage à niveau de 1ère catégorie, tous usagers, n°166 à

Marmagne

Suppression du passage à niveau n°166 à Marmagne



PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat Général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

ARRÊTÉ N° 2018-1- 1431

**relatif à la suppression du passage à niveau (PN)
de 1^{ère} catégorie, tous usagers, n°166 à Marmagne (18500)**

Lignes de Vierzon à Saincaize et Bourges à Montluçon au kilomètre 226 + 560

**La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU l'article L. 134-1 et suivants, du code des relations entre le public et l'administration, relatifs à l'organisation des enquêtes publiques qui ne relèvent ni du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ni du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1992 classant en 1^{ère} catégorie le passage à niveau n°166 situé commune de Marmagne au kilomètre 226+560 sur les lignes Vierzon à Saincaize et Bourges à Montluçon ;

VU l'autorisation du 1^{er} maire adjoint de Marmagne du 7 octobre 2013 ;

VU la demande de SNCF INFRA (ÉTABLISSEMENT INFRAPÔLE CENTRE) du 1^{er} juin 2018 sollicitant l'ouverture d'une enquête publique en vue de la suppression du passage à niveau n°166, de 1^{ère} catégorie, tous usagers à Marmagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-0276 du 25 juillet 2018 portant ouverture d'une enquête publique, du 24 septembre au 10 octobre 2018, relative au projet de suppression du passage à niveau, tous usagers, n°166 ;

VU l'avis favorable du conseil municipal de la commune de Marmagne du 16 octobre 2018 ;

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 8 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des circulations ferroviaires des lignes Vierzon-Saincaize/Bourges-Montluçon d'une part et des usagers d'autre part, il apparaît nécessaire de supprimer les traversées au passage à niveau de 1^{ère} catégorie n°166 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des Territoires du Cher par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le passage à niveau n°166 sur les lignes de Vierzon à Saincaize et Bourges à Montluçon sur la commune de Marmagne (18500) est supprimé.

Article 2 : Le présent arrêté abroge les dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1992, en ce qui concerne le passage à niveau tous usagers n° 166 et n'entrera en application qu'à la date effective de sa suppression.

Article 3 : L'exploitant ferroviaire procédera à la suppression du passage à niveau conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 18 mars 1991 modifié.

Article 4 : Cet arrêté sera affiché pendant une durée d'un mois en mairie de Marmagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Article 5 : La préfète du Cher, le directeur départemental des Territoires du Cher par intérim, le responsable de l'établissement Infrapôle Centre – SNCF INFRA, le maire de Marmagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourges, le 04 DEC. 2018

p/ La Préfète,


Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général

Thibault DELOYE

Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits:

- un recours gracieux, adressé à madame la préfète du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45).

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DGFIP

18-2018-11-29-008

Arrêté de fermeture exceptionnelle des SPF, SPFE de
Bourges et Saint Amand Montrond

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CHER.
2 Boulevard Lahitolle
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

Le directeur départemental des finances publiques du CHER

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1064 du 6 septembre 2017 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourges 1, le service de la publicité foncière de Bourges 2, le service de la publicité foncière de Saint Amand Montrond de la Direction départementale des Finances publiques du CHER seront fermés à titre exceptionnel le **mercredi 2 et jeudi 3 janvier 2019**.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 29 novembre 2018

Par délégation de la Préfète,
Le directeur départemental des finances publiques du CHER,

signé

Philippe PIGAULT

DGFIP

18-2018-11-29-007

Arrêté relatif à la fermeture des services de la DDFIP du
Cher lors des ponts naturels 2019

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CHER.
2 Boulevard Lahitolle
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

Le directeur départemental des finances publiques du CHER

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1064 du 6 septembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services de la direction départementale des finances publiques du département du CHER seront fermés à titre exceptionnel le **vendredi 31 mai et le vendredi 16 août 2019**.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 29 novembre 2018

Par délégation de la Préfète,
Le directeur départemental des finances publiques du CHER,

signé

Philippe PIGAULT

DGFIP

18-2018-12-26-001

Liste des responsables de service disposant de la signature
en matière de contentieux et gracieux fiscal de la DDFIP
du Cher

Liste des responsables de service, au 1^{er} janvier 2019, disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom Prénom	Responsables des services
MICHAUD Alain	Bourges Service des impôts des entreprises
BOUSSAROQUE Jean-Louis	Bourges Service des impôts des particuliers
TOURNOIS Maryse DUVAL Françoise COULOUMY Bruno	Vierzon Saint Amand Montrond Sancerre Services des impôts des particuliers - services des impôts des entreprises
LABELLE Elisabeth LAROYE Dominique	Bourges Saint Amand Montrond Service de publicité foncière
BULIDON Christian MONESTIER Frédéric JONNARD Sandrine BOYER Gilles RICHARD Sylvie CHOULY Monique	Les Aix d'Angillon Aubigny-sur-Nère Baugy/Savigny-en-Septaine Chateameillant/Culan Saint Florent-sur-Cher Sancoins Trésoreries
CLARK Frédéric JAVAYON Hélène BARBEREAU Véronique	Brigade départementale de vérifications Pôle de contrôle et d'expertise Pôle de recouvrement spécialisé
CHENESSEAU Denis	Centre des impôts fonciers de Bourges
RIPARD MINISINI Patricia	Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine

DIRECCTE - UT18

18-2018-11-21-002

ARRETE MHT Session Janvier 2019

Arrêté N° 2018-01-1370 accordant la médaille d'honneur du travail Session Janvier 2019

ARRETE N° 2018.01.1370

Accordant la médaille d'honneur du Travail

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} Janvier 2019 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de l'Unité Départementale du Cher (DIRECCTE) ;

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AGUILAR Michel**
Opérateur régleur, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-COURT
- **Madame ARNAISON Christelle**
Assistante médicale, APST 18, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame AUBAISLE Carole**
Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur AUGY Frédéric**
Agent autoroutier, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à DUN-SUR-AURON
- **Madame AURAT Chantal**
Agent d'Accompagnement, ISATIS ASSOC. EHPAD Les Fioretti, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame BAALLAL Bouchra**
Agent d'accompagnement, ISATIS ASSOC. EHPAD Les Fioretti, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Madame BAERT Annick**
Chef d'Equipe Coupe, DOMCIA PRODUCTION SARL, DUN-LE-POELIER,
demeurant à GENOUILLY

- **Monsieur BAUDOT Fabrice**
Projeteur CAO, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à QUINCY

- **Monsieur BAUDOUX Jean-Claude**
Conducteur-Finisseur, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur BEDU Thierry**
Employé, CALIBRACIER SAS, VIERZON.
demeurant à FOECY

- **Monsieur BÉGUIN Bruno**
Agent de Maîtrise, FRANCE FERMETURES, MASSAY.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur BENARD Stéphane**
Employé technique de restauration, ANSAMBLE VAL DE FRANCE, SAINT-AVERTIN.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur BENOIT Jeff**
Technico Commercial, SOVAL, BROUSSEVAL.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Monsieur BERNAGOULT Fabrice**
Technicien production, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINTE-THORETTE

- **Madame BERTHAULT Karine**
Auxiliaire de vie sociale, ASPQSB, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur BERTIN Stéphane**
Agent administratif, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à AUBINGES

- **Monsieur BESSE Gérard**
Monteur Intégrateur, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à FOECY

- **Madame BESTAZZONI Sabrina**
Aide Médico-psychologique, ITEP DU CHER - UGECAM du Centre, SAINT-FLORENT-
SUR-CHER.
demeurant à SAINT-JUST

- **Madame BEUGNON Karine**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à BRINAY

- **Monsieur BEURRIER Bruno**
Opérateur de Fabrication MOS, IMERYS TC, GROSSOUVRE.
demeurant à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

- **Monsieur BIESSE Alain**
Magasinier Responsable des stocks, STOCKS INDUSTRIELS, BOURGES.
demeurant à MORTHOMIERS
- **Madame BLANCHARD Carine**
Opératrice Machine de finition, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.
demeurant à ENNORDRES
- **Madame BOHAR Christelle**
Assistante Services Techniques, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Madame BOIN Barbara**
Contrôleur Qualité, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Monsieur BOLINET Sébastien**
GAP Expert, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE
- **Madame BONNEAU Chrystelle**
Directrice de magasin, MAZAGRAN SERVICE, AVALLON.
demeurant à SANCOINS
- **Monsieur BORDELOUP Guillaume**
Manager Equipe, COOP SAVEURS, HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.
demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY
- **Monsieur BOTHY Pascal**
Superviseur, MECACIROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à VIGNOUX-SOUS-LES-AIX
- **Madame BOUCHUT Séverine**
Employée polyvalente de Restauration, AUTOGRILL Centre France, FARGES-
ALLICHAMPS.demeurant à ORVAL
- **Monsieur BOULLENGER Thierry**
Cadre Commercial, POMONA TERRE AZUR, BOURGES.
demeurant à ARCAY
- **Monsieur BOURCIER Franck**
Ajusteur-Monteur, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à JOUET-SUR-L'AUBOIS
- **Monsieur BOURSET Antony**
Mouleur P2, PAULSTRA SNC, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur BOUTEILLE Frédéric**
Ingénieur, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.
demeurant à MERY-ES-BOIS
- **Monsieur BOUTONNAT Yohann**
Technicien Tourneur Fraiseur, AUBERT & DUVAL, IMPIHY.
demeurant à TORTERON
- **Madame BREBANT Stéphanie**
Aide-Soignante, MAISON DE RETRAITE du COSAC, LA CHARITE-SUR-LOIRE.
demeurant à BEFFES

- **Madame BRUNEAU Françoise**
Comptable, CERFRANCE ALLIANCE CENTRE, CHARTRES.
demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND
- **Monsieur BURANDE Lionel**
Responsable Méthode Process et Qualité, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame CABANNE Sophie**
Gestionnaire de Paie, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à ANNOIX
- **Madame CAILLOUX Sophie**
Chargée d'Activités en Etudes Informatiques, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES,
BOURGES. demeurant à MARMAGNE
- **Monsieur CAPLAN Laurent**
Assistant Médical, APST 18, BOURGES.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE
- **Madame CAPO Christine**
Femme de chambre, HOTEL PREMIERE CLASSE SNC ECO BOURGES, BOURGES.
demeurant à SAINT-CAPRAIS
- **Madame CAZE Nathalie**
Cariste Atelier, LAITIERIES II. TRIBALLAT, RIAN.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY
- **Monsieur CHABROLLE David**
Agent qualifié de Fabrication, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE SA,
GARCHIZY.
demeurant à MARSEILLES-LES-AUBIGNY
- **Monsieur CHAMBONNET Nicolas**
Chaudronnier, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE
- **Monsieur CHAPALAIN Arnaud**
Assistant Informatique, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à VIGNOUX-SOUS-LES-AIX
- **Monsieur CHAUVETTE Francky**
Technicien de production, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHIER
- **Madame CHAVANAZ Estelle**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à LEVET
- **Monsieur CHERRIER Franck**
GAP Leader, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à CHAROST
- **Monsieur CHOLLET Sébastien**
Technicien de Laboratoire, LAITIERIES H. TRIBALLAT, RIAN.
demeurant à ETRECHY-

- Monsieur CHOUGMAGER Fernand**
Technicien maintenance nucléaire, ORANO DS, AVOINE.
demeurant à BELLEVILLE-SUR-LOIRE
- **Monsieur CLAIRAUD Olivier**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à VIERZON
- **Madame COLAS Séverine**
Comptable, CERFRANCE ALLIANCE CENTRE, CHARTRES.
demeurant à DAMPIERRE-EN-CROT
- **Madame COLLELL Sabine**
Aide-soignante qualifiée, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY
- **Monsieur COLLIN Sylvain**
Responsable SSE, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.
demeurant à BOURGES
- **Madame COQUILLIER Alix**
Assistante- Responsable documentation, 3C FRANCE SAS, LA CHAPELLE-D'ANGILLON.
demeurant à BOURGES
- **Madame CROTET Marie-Pierre**
Technicienne d'atelier, BLANC AERO INDUSTRIES - LISI AEROSPACE, VIGNOUX-SUR-
BARANGEON. demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON
- **Monsieur DADSI Lhoussaine**
Ouvrier de Régie, SA d'ILM France Loire, ORLEANS.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur DAVID Grégory**
Fraiseur, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur DEFFONTIS Sébastien**
Assistant Conseil Retraite, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS.
demeurant à TROUY
- **Madame DEHAY Sandrine**
Technicienne Informatique, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame DELHOMME Nathalie**
Agent de bascule, GSM SAS, SAINT-HERBLAIN.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur DEMOULE Sébastien**
Pointeur Certifié Réception, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à MOULINS-SUR-YEVRE
- **Madame DEPRINCE Magalie**
Technicienne Ressources Humaines, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur DESBOIS Jérémy**
Coordinateur, NEXTER MUNITIONS, LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.
demeurant à VASSELAY

- **Monsieur DESSERY Alban**
Technicien Support, HONEYWELL MARINE, BOURGES.
demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY

- **Monsieur DORLÉANS Bruno**
Chauffeur PL, COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, LE VEURDRE.
demeurant à SANCOINS

- **Monsieur DOUMENE Mickaël**
Agent autoroutier, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur DUBOIS Igor**
Technicien de Contrôle, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à BOURGES

- **Madame DUCHET Sandrine**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à BUSSY

- **Madame DUPUIS Carole**
Infirmière DE, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SOYE-EN-SEPTAINE

- **Madame DUPUITS Magali**
Adjoint Administratif Principal 1ère cl, MAIRIE DE MEHUN SUR YEVRE, MEHUN-SUR-
YEVRE.
demeurant à MARMAGNE

- **Madame DURAZZA Pascale**
Psychologue du travail, MTN-Prévention, NEVERS.
demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND

- **Madame DUSSAPIN Sybil**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à BERRY-BOUY

- **Monsieur ENGERANT Michel**
Responsable d'Equipe, TARVEL, GENAS.
demeurant à UZAY-LE-VENON

- **Monsieur FACON Olivier**
Sales Admin Support, HONEYWELL MARINE, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur FALCETTA Franck**
Usineur, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à PREUILLY

- **Madame FANIEZ Fabienne**
Technicien des métiers de la banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
demeurant à MEREAU

- **Monsieur FARGES Cédric**
Technicien Bureau d'Etudes, SIGNALL CENTRE FRANCE, VIERZON.
demeurant à MEREAU

- **Monsieur FAUCONNIER Fabrice**
Chauffeur PL, COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, LE VEURDRE.
demeurant à SANCOINS
- **Madame FERNANDES Elisabeth**
Technicien des métiers de la banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON
- **Madame FOURCADE Noëlle**
Secrétaire administrative, POMONA TERRE AZUR, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur FRESSENCOURT Thierry**
Responsable Soutien Produit, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à UZAY-LE-VENON
- **Madame GAILLARD Anouck**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur GAUDINAT Sébastien**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à VORNAY
- **Madame GAUTHIER Armelle**
Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à TROUY
- **Monsieur GERBAULT Fabien**
Logistique Cariste, BERNARDY SAS, THENIOUX.
demeurant à THENIOUX
- **Madame GERBAULT Michèle**
Responsable administrative, STE NOUVELLE FCI Industries, VIERZON.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-COURT
- **Monsieur GIRAULT David**
Brancardier, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à LUNERY
- **Madame GIRAULT Stéphanie**
Responsable d'Unité d'activité GDR, CPAM DU CHER, BOURGES.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY
- **Monsieur GIRON Mickaël**
Régleur CU et TOUR, SPEMA, ISSOUDUN.
demeurant à GRACAY
- **Madame GOURDY Audrey**
Responsable affaires, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à ALLOUIS
- **Monsieur GRACZYK Jean-Jacques**
Directeur Projet NEGOSOFT, REXEL FRANCE, PARIS.
demeurant à JUSSY-LE-CHAUDRIER
- **Monsieur GRANGE Thierry**
Opérateur de Fabrication MOS, IMERYS TC, GROSSOUVRE.
demeurant à MORNAY-SUR-ALLIER

- **Monsieur GREZE Patrice**
Agent qualifié de fabrication, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE SA,
GARCHIZY.
demeurant à LA CHAPELLE-HUGON

- **Madame GUICHARD-GRAVELET Virginie**
Secrétaire de district, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à SERRUELLES

- **Monsieur HARTWIG Anthony**
Responsable Qualité client, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE

- **Monsieur HÉRISSE Christophe**
Opérateur Réception Onduleuse, SMURFIT KAPPA FRANCE, BRAY-EN-VAL.
demeurant à CLEMONT

- **Madame HERLEMONT Angélique**
Responsable d'équipe, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à DUN-SUR-AURON

- **Monsieur HIPOLITO Jean-Paul**
Employé de magasinage, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Madame HUET Séverine**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE

- **Monsieur ILTIS Karim**
Chauffeur, BODYCOTE, I.E SUBDRAY.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur JOLLET Frédéric**
COND M C IMP COMP, PARAGON TRANSACTION SA, COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
demeurant à JUSSY-LE-CHAUDRIER

- **Madame JOSSERAND Maryline**
Conducteur de ligne, SAS PEP, PLOERMEL.
demeurant à ARGENT-SUR-SAULDRE

- **Madame JOUANIN Maryline**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Madame JOUSSET Christa**
Préparateur de Commandes, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.
demeurant à RIANNS

- **Monsieur JUBERT Patrice**
Motoriste, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE

- **Madame JUSSERAND Magali**
Approvisionnement Production, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.
demeurant à NEUVY-SUR-BARANGEON

- **Monsieur LAFARGE Bruno**
Responsable Procédés spéciaux, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Monsieur LAGRANGE Emmanuel**
Responsable exploitation, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.
demeurant à QUANTILLY
- **Monsieur LAMBERT Benoit**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à VASSELAY
- **Monsieur LANNE Jean-Pierre**
Employé commercial, CARREFOUR MARKET, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Monsieur LAPARRA Olivier**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur LAPORTE Olivier**
Cadre Prospection Régionale, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS
- **Monsieur LARUE Emmanuel**
Dessinateur/Projeteur, MIRION TECHNOLOGIES IST FRANCE, FUSSY.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Monsieur LAURENSEN Philippe**
Ouvrier Professionnel Levée des Blancs, LES VOLAILLES DE BLANCAFORT,
BLANCAFORT.
demeurant à ARGENT-SUR-SAULDRE
- **Monsieur LAURENT Patrick**
Approvisionnement lignes, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Madame LAUZANNE Christèle**
Conseiller Agence, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS.
demeurant à IVOY-LE-PRE
- **Monsieur LAVRAT Pascal**
Délégué Technique, MESSER EUTECTIC CASTOLIN, COURTABOEUF.
demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON
- **Monsieur LAVRAT Thierry**
Opérateur CN, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à MENETOU-SALON
- **Madame LEGALLE Emilie**
Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur LEGALLE Laurent**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Madame LEGRAND Stéphanie**
Agent de Fabrication Assemblage, ASB Aérospatiale Batteries, BOURGES.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Madame LE JEUNE Delphine**
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à CHAROST
- **Monsieur LEMERLE Florent**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON
- **Monsieur LERCH Tony**
Responsable gestion volumes, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à LEVET
- **Monsieur LESAGE Yoann**
Approvisionnement, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE SA, GARCHIZY.
demeurant à COURS-LES-BARRES
- **Madame LEVACHER Isabelle**
Magasinier, ALFA LAVAL SPIRAL SAS, NEVERS.
demeurant à COURS-LES-BARRES
- **Monsieur LIGNIE Jean-Pierre**
Ouvrier Professionnel, FRANCE FERMETURES SA, SAINT-HILAIRE-DE-COURT.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur LINE Pascal**
Technicien de maintenance, GEORGES MONIN SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur LOURME Patrice**
Contrôleur, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur LUCAS Gérald**
Opérateur Régleur CN, ENGRENAGES ET REDUCTEURS MESSIAN DURAND,
FOURCHAMBAULT.
demeurant à JUSSY-LE-CHAUDRIER
- **Monsieur LY Michel**
Motoriste, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame MAGNARD Michèle**
Employée familiale, VERGES Lyliane, FUSSY.
demeurant à BERRY-BOUY
- **Monsieur MALLET Anthony**
Opérateur CN, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à BRINON-SUR-SAULDRE
- **Monsieur MANSSENS Nicolas**
Commercial Carrières, CMCA, CERILLY.
demeurant à SANCOINS

- **Madame MARCHE Dolorès**
Réfèrent Technique en Comptabilité, CPAM DU CHER, BOURGES.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Monsieur MEGRET Hervé**
Responsable d'exploitation, SAS PEP, PLOERMEL.
demeurant à BRINON-SUR-SAULDRE
- **Monsieur MENUET Yanick**
Technicien d'atelier, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame MICHOUX Evelyne**
Employée Centralisation caisses, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-THARONNE.
demeurant à BRINON-SUR-SAULDRE
- **Monsieur MICLET David**
Gestionnaire de comptes, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur MOINE Bruno**
Manager Magasin, CARREFOUR MARKET, BOURGES.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Madame MOROT Stéphanie**
Secrétaire, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN
- **Madame MULLER Yvette**
Femme de Chambre, HOTEL PREMIERE CLASSE SNC ECO BOURGES, BOURGES.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Madame NETO Adélaïde**
Manager Zone marché, CARREFOUR MARKET LAMOTTE BEUVRON, LAMOTTE-
BEUVRON.
demeurant à NANCAY
- **Madame NGUYEN Michèle**
Mécanicienne en confection, DOMCIA PRODUCTION SARL, DUN-LE-POELIER.
demeurant à GRACAY
- **Madame NOT Sandrine**
Responsable ligne Salle Blanche, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur NUNG Bernard**
Opérateur en pyrotechnie, NEXTER MUNITIONS, LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.
demeurant à VILLENEUVE-SUR-CHER
- **Madame OMARD Valérie**
Clerc Rédacteur, OFFICE NOTARIAL SERAUCOURT, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur PAPIN Stéphane**
Responsable de rayon, LEROY MERLIN, SAINT DOULCHARD.
demeurant à TROUY

- **Monsieur PASCAL Christophe**
Cariste-magasinier, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à MEREAU
- **Monsieur PAVIOT Jean-François**
Ouvrier Paysagiste, TARVEL, GENAS.
demeurant à MAREUIL-SUR-ARNON
- **Monsieur PERRUCHON Frédéric**
Comptable, POMONA TERRE AZUR, BOURGES.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-MOULON
- **Monsieur PÉRUSSEL Laurent**
Contrôleur, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame PETIT Stéphanie**
Technicienne, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-BAUDEL
- **Monsieur PEYRAUD Sylvain**
Manager d'équipe, CERFRANCE ALLIANCE CENTRE, CHARTRES.
demeurant à TROUY
- **Madame PIAT Sonia**
Responsable de secteur, ASPQSB, BOURGES.
demeurant à BERRY-BOUY
- **Madame PICARD Nadine**
Assistante achat, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAULDRE.
demeurant à CLEMONT
- **Madame PICOT Sandrine**
Conseillère de vente, LEROY MERLIN, SAINT DOULCHARD.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-BOIS
- **Madame PILMES Patricia**
Gestionnaire de la relation de service, URSSAF Centre-Val de Loire, ORLEANS.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN
- **Madame PINHEIRO Rosa**
Agent de fabrication polyvalent, SIGNALI CENTRE FRANCE, VIERZON.
demeurant à BRINAY
- **Monsieur PIROT Johan**
Employé d'exploitation polyvalent, HOTEL PREMIERE CLASSE SNC ECO BOURGES,
BOURGES.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Madame PLANÇON Hélène**
Assistante, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à BUSSY
- **Madame POINTU Sylvie**
Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Monsieur POIRIER Hervé**
Technicien de Maintenance, LAITRIES H. TRIBALLAT, RIAN.
demeurant à ETRECHY
- **Monsieur POUPLARD Olivier**
Vendeur, DARTY GRAND OUEST, NANTES.
demeurant à VORLY
- **Monsieur POUSSARD Rémy**
Agent de Production, MONTUPET, DIORS.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur PRÉAU Didier**
Agent de fabrication Régleur Machine Soudage, ESTERLINE ADVANCED SENSORS,
BOURGES.
demeurant à ARCAY
- **Monsieur PRÉFOT Christian**
Ouvrier Paysagiste, TARVEL, GENAS.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur PRIN Cédric**
Professionnel d'atelier, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à LUNERY
- **Monsieur RAFFESTIN Cédric**
Fraiseur Tourneur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à RIAN
- **Monsieur RAFIN Pascal**
Agent qualité, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à BRINAY
- **Madame REGNER Valérie**
Directeur CRCE, REXEL FRANCE, PARIS.
demeurant à DUN-SUR-AURON
- **Monsieur REMBLIER Stéphane**
Contrôleur, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame RENAUD Angélique**
Comptable, CERFRANCE ALLIANCE CENTRE, CHARTRES.
demeurant à TOUCHAY
- **Madame RIBEROLLE Laurence**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à MENETREOL-SUR-SAULDRE
- **Monsieur RICARD Cyrille**
cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à VASSELAY
- **Monsieur ROBINEAU Hervé**
Acheteur, LAITRIES H. TRIBALLAT, RIAN.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN

- **Madame RUEDA Isabelle**
Conseillère commerciale, SA d'IILM France Loire, ORLEANS.
demeurant à FOECY
- **Monsieur SCALMANA Philippe**
Préparateur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à RIANS
- **Monsieur SEBA Rachid**
Agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur SEYER David**
Analyste Capteurs et Systèmes, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur SIBINSKI Emmanuel**
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à MENETOU-SALON
- **Monsieur SIGURET Thierry**
Aide-soignant, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Monsieur SIMONEAU Clovis**
Agent de Fabrication, SAINTE-LIZAIGNE SAS, SAINTE-LIZAIGNE.
demeurant à MEREAU
- **Madame SOCHET Laurence**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Monsieur SOULARUE Frédéric**
Directeur Adjoint, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.
demeurant à BERRY-BOUY
- **Monsieur STOSIC Laurent**
Responsable Projets, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame TALLON Marion**
GENERAL ACCOUNTANT, HONEYWELL MARINE, BOURGES.
demeurant à TROUY
- **Monsieur TARDIVAT Philippe**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN
- **Madame TESTARD Claire**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AZY
- **Madame THÉVENET Laetitia**
Technicien Méthodes Industrialisation, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-BOIS
- **Monsieur THOMAS Norbert**
Agent autoroutier qualifié, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à LEVET

- **Madame THUÉ Sybille**
Hôtesse de caisse, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à GENOUILLY

- **Madame TITRANT Gwendoline**
Animatrice Commerciale, MUTUELLE ASSURANCE DE L'EDUCATION, ROUEN.
demeurant à ALLOGNY

- **Madame TOMANEK Angélique**
Chargée des ressources humaines, SDE 18, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur TOURNANT Philippe**
Responsable de projets et travaux jardin, CENTER PARCS, CHAUMONT-SUR-
THARONNE.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur VADROT Christophe**
Conseiller Emploi, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur VAN COPPENOLLE Patrick**
Directeur de ventes Europe Nord, 3C FRANCE SAS, LA CHAPELLE-D'ANGILLON.
demeurant à LA CHAPELLE-D'ANGILLON

- **Monsieur VAVON Ludovic**
Agent de Fabrication, ENGRENAGES ET REDUCTEURS MESSIAN DURAND,
FOURCHAMBAULT.
demeurant à COURS-LES-BARRES

- **Madame VENARD Viviane**
PP2, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, ORLÉANS.
demeurant à VIERZON

- **Madame VERDON Céline**
Infirmière, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON

- **Monsieur VERHOEVEN Charly**
Monteur Electricien, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Centre Loire, ORLEANS.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY

- **Monsieur VIGUIER Jérôme**
Technicien de Contrôle, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE

- **Madame VIGUIER Sophie**
Assistante Qualité, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE

- **Monsieur VILLATTE David**
Monteur Soudeur, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à MORTHOMIERS

- **Madame VILPELLET Cécile**
Technicien d'Accueil téléphonique, APRIA RSA, MONTREUIL.
demeurant à FOECY

- **Monsieur VINCENT Lionnel**
Pilote Services Marchands, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.
demeurant à COUARGUES
- **Monsieur ZACZYNSKI Philippe**
Responsable Préparation, POMONA TERRE AZUR, BOURGES.
demeurant à BOURGES

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ALONSO Marie-Antoinette**
Assistante Service Maintenance, PAULSTRA SNC, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Madame AMIOT Véronique**
Technicienne Support Appli Métiers, AMARYLLIS, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN
- **Madame AUBERGER Dominica**
Hôtesse de caisse, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN
- **Madame AUCLAIR Sylvie**
Chef du Personnel, FRANCE FERMETURES, MASSAY.
demeurant à GRACAY
- **Madame AUDOIN Laurence**
Agent Comptable, CPAM DU CHER, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur AUGUSTIN Karol**
Technicien Process collage, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THIELLAY.
demeurant à VIERZON
- **Madame AUMERLE Nadège**
Serveuse passe plats, TOQUENELLE, SAINTES.
demeurant à VIERZON
- **Madame AUPART Madalena**
Assistante Administrative, RESEAU SERVICES ONET, BOURGES.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame AURAT Chantal**
Agent d'Accompagnement, ISATIS ASSOC. EHPAD Les Fioretti, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame BAALLAL Bouchra**
Agent d'accompagnement, ISATIS ASSOC. EHPAD Les Fioretti, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame BAERT Annick**
Chef d'Equipe Coupe, DOMCIA PRODUCTION SARI., DUN-LE-POELIER.
demeurant à GENOUILLY
- **Monsieur BAUGE Jean-Michel**
Brancardier, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER

- **Monsieur BAUREZ Laurent**
Opérateur Monteur Pyrotechnicien, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Madame BEAUCHAMP Nathalie**
Agent d'accueil, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à FOECY
- **Monsieur BEAULANDE Serge**
Conducteur Livreur, STEF TRANSPORT BOURGES, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur BEAUVAIS Gérard**
Préparateur, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHER
- **Monsieur BÉGUIN Bruno**
Agent de Maîtrise, FRANCE FERMETURES, MASSAY.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur BELLANGER Robert**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Madame BELLENGER Maryline**
Gestionnaire de données techniques, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à TROUY
- **Monsieur BERNARD Alain**
Adjoint technique, Mairie de BRUERE ALLICHAMPS, BRUERE-ALLICHAMPS.
demeurant à LEVET
- **Monsieur BESSE Gérard**
Monteur Intégrateur, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à FOECY
- **Monsieur BIESMANS Bruno**
Cariste Magasin, LAITIERIES H. TRIBALLAT, RIANS.
demeurant à SAINTE-SOLANGE
- **Monsieur BIESSE Alain**
Magasinier Responsable des stocks, STOCKS INDUSTRIELS, BOURGES.
demeurant à MORTHOMIERS
- **Monsieur BIGNOLAIS Patrice**
Directeur Régional, RESEAU SERVICES ONET, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame BIRAT Joëlle**
Monteuse câbleuse, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur BOCAHU Alain**
Opérateur Polyvalent, NEXANS FRANCE, MEHUN-SUR-YEVRE.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur BONNEFOY Joël**
Cariste, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à MEILLANT

- **Monsieur BOUCHEZ Marc**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Madame BRISSARD Nathalie**
Technicien SDA, APRIA RSA, MONTREUIL.
demeurant à BOURGES

- **Madame CAILLAU Agnès**
Responsable Projet, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à BOURGES

- **Madame CAMUS Laurence**
Comptable, COGEP, VIERZON.
demeurant à ALLOGNY

- **Madame CARIDROIT Géraldine**
Ingénieur qualité logiciel, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur CARTON Laurent**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER

- **Monsieur CATTEAU Benoît**
Responsable de domaine d'activités, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, BOURGES.
demeurant à LE SUBDRAY

- **Madame CHALINE Jocelyne**
Adjoint Administratif Principal 2è cl, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, VIERZON.
demeurant à VIERZON

- **Madame CHANTEREAU Sylvie**
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, BOURGES.
demeurant à GRON

- **Monsieur CHARASSON Olivier**
Chef de carrières, IMERYS CERAMICS FRANCE, CHATEAUROUX.
demeurant à NEUVY-SUR-BARANGEON

- **Monsieur CHARONNIER Pascal**
Responsable industriel, APERAM ALLOYS, IMPHY.
demeurant à MORNAY-SUR-ALLIER

- **Madame CHAUVEAU Véronique**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Monsieur CHIBOIS Jean-Pierre**
Opérateur de conditionnement, GEORGES MONIN SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Madame CHIN Caroline**
Opératrice Régleur Presses, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur CHOUGMAGER Fernand**
Technicien maintenance nucléaire, ORANO DS, AVOINE.
demeurant à BELLEVILLE-SUR-LOIRE
- **Monsieur COLLIN Stéphane**
Directeur de Magasin, CARREFOUR MARKET, SANCERRE.
demeurant à TROUY
- **Monsieur COMPAIN Olivier**
Préparateur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à FARGES-EN-SEPTAINE
- **Madame COMPAIN Stéphanie**
Notaire salariée, OFFICE NOTARIAL SERAUCOURT, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur CUESTA Laurent**
Chef d'Equipe, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame CUNY Isabelle**
Cadre, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à MORTIOMIERS
- **Madame DADAT Colette**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDIIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à VASSELAY
- **Madame DE AMORIM Elisabeth**
Responsable administrative, RESEAU SERVICES ONET, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur DE JÉSUS BRANDAO Carlos**
Opérateur Polyvalent, NEXANS FRANCE, MEHUN-SUR-YEVRE.
demeurant à FOECY
- **Monsieur DENIS Fabrice**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Monsieur DENIZOT Philippe**
Chauffeur Livreur, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à SANCOINS
- **Monsieur DESFORGES Christophe**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDIIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Madame DESMOULIÈRES Corinne**
ATI, OREXAD FIMATEC, BOURGES.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Monsieur DIAS FERNANDES José**
Chef de file peinture, FRANCE FERMETURES, MASSAY.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur DOUCET Dominique**
Cadre, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.
demeurant à BOULLERET

- **Monsieur DUCRESOT Jean**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur DULIEU Thierry**
Achemineur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur DU QUELLENEC François**
Aide-Médecin psychologue, ADSEAN de la NIEVRE, NEVERS.
demeurant à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS
- **Madame DUWIKET Nathalie**
Secrétaire, DAIKIA Centre Ouest Groupe EDF, TOURS.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur EL BOUHALI Hamid**
Opérateur Usinage, PARKER HANNIFIN FRANCE SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur ESCAMILLA Jean-Marc**
Préparateur Boutique, GEORGES MONIN SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame FABRY Marie-Christine**
Manager de rayon, CARREFOUR MARKET, BOURGES.
demeurant à FUSSY
- **Monsieur FERNANDES DA SILVA José**
Conducteur-Finisseur, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.
demeurant à BOURGES
- **Madame FERNANDÈS Sylvie**
Agent des Services Hospitaliers, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Madame FOUCHER Marie José**
Manager magasin, CARREFOUR MARKET, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à BARLIEU
- **Madame FOUCHET Véronique**
Responsable adjointe confirmée en Pressing, 5 A SEC RIF, LE PECQ.
demeurant à BERRY-BOUY
- **Madame GANGNARD Sylvie**
Hôtesse service Clients, LEROY MERLIN, SAINT DOULCHARD.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN
- **Monsieur GATIEN Denis**
Expéditionnaire, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame GAZOUNAUD Lydia**
Gestionnaire de comptes, SA d'HLM France Loire, ORLEANS.
demeurant à LES AIX-D'ANGILLON

- **Monsieur GEDET Patrick**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame GEHAN Béatrice**
Assistante Achats, ROSINOX SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY
- **Madame GENOT Viviane**
Gestionnaire, MUTUELLE CIVILE DE LA DEFENSE, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame GERBAULT Michèle**
Responsable administrative, STE NOUVELLE FCI Industries, VIERZON.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-COURT
- **Monsieur GIBERT Jean-Michel**
Employée Libre Service Vendeur, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur GILLES Hervé**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDIHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Madame GIRAULT Nathalie**
Conseillère clientèle, SA d'HLM France Loire, ORLEANS.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur GOURICHON Jean-Michel**
Réfèrent Technique de formation, ITEP DU CHER - UGECAM du Centre, SAINT-
FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Monsieur GRACZYK Jean-Jacques**
Directeur Projet NEGOSOFT, REXEL FRANCE, PARIS.
demeurant à JUSSY-LE-CHAUDRIER
- **Madame GRAND'JANY Monique**
Facturière, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur GRANGE Thierry**
Opérateur de Fabrication MOS, IMERYS TC, GROSSOUVRE.
demeurant à MORNAY-SUR-ALLIER
- **Monsieur GRESSY Thierry**
Chauffeur Livreur, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à DUN-SUR-AURON
- **Madame GUENETTE Valérie**
Agent hospitalier, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à LEVET
- **Monsieur GUÉRY Marc**
Soudeur Chaudronnier, ROSINOX SAS, BOURGES.
demeurant à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

- **Madame GUILLEMEAU Isabelle**
Cadre bancaire, LCL VILLEJUIF, VILLEJUIF,
demeurant à VIERZON
- **Monsieur GUITTON Olivier**
Magasinier Vendeur PR, GENERALE AUTOMOBILE DE BOURGES, SAINT-GERMAIN-
DU-PUY.
demeurant à MORLAC
- **Monsieur HEU Mo**
Prérégleur, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame HOARAU Josiane**
Responsable Pôle de gestion, MUTUELLE CIVILE DE LA DEFENSE, BOURGES.
demeurant à CIVRAY
- **Monsieur HUARD Stéphane**
Gestionnaire de Moyens, BNP PARIBAS SA, PARIS.
demeurant à LAZENAY
- **Monsieur JACOB Larry**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur JACQUET Michel**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Madame JALLON Annie**
Secrétaire médicale contractuelle de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON,
VIERZON.
demeurant à MEREAU
- **Madame JEGOU Michèle**
Secrétaire Etablissement, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.
demeurant à BOURGES
- **Madame JOSEPH Maryse**
Adjoint Administratif Principal 2è cl contractuel, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON,
VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Madame JOSSERAND Patricia**
Chef de Projet, SOGECAP, PARIS LA DEFENSE 2.
demeurant à BOURGES
- **Madame JOUANIN Maryline**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame JUAN Valérie**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, SANCERRE.
demeurant à SAINT-SAUR
- **Monsieur KABATA AMARAL Pedro**
Conducteur de ligne, SNWM, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur KRAEMER Erick**
Directeur Territorial, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE
- **Monsieur LAGNEAU Anthony**
Ouvrier d'entretien qualifié, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINTE-SOLANGE
- **Monsieur LAIGLE Arnaud**
Technicien supérieur chargé d'essais, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame LALLEMAND Isabelle**
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur LAMBLIN Vincent**
Responsable Service Etudes et Offres, NEXANS FRANCE, MEHUN-SUR-YEVRE.
demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON
- **Madame LARDENOIS Isabelle**
Infirmière, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BAUGY
- **Monsieur LAVAUT Patrice**
Responsable de Fabrication, SEBP SAS BERTRAND PUMA, NEVERS.
demeurant à COURS-LES-BARRES
- **Madame LAVRAT Florence**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, MEHUN-SUR-YEVRE.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE
- **Monsieur LEBLANC Benoit**
Technicien Production 2, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à TROUY
- **Monsieur LEBLANC Christian**
Cariste quai, GEORGES MONIN SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS
- **Monsieur LECLERC Charles**
Technicien d'atelier, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à FOECY
- **Monsieur LEFRANC Bernard**
Ingénieur, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.
demeurant à BOURGES
- **Madame LE GUEN Dominique**
Assistante commerciale, RETOTUB, VIERZON.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE
- **Monsieur LEJUS Laurent**
Dessinateur-Projeteur, SAINTE-LIZAIGNE SAS, SAINTE-LIZAIGNE.
demeurant à QUINCY
- **Monsieur LIGNIE Jean-Pierre**
Ouvrier Professionnel, FRANCE FERMETURES SA, SAINT-HILAIRE-DE-COURT.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur LOUCHEL Patrick**
Responsable des Services Généraux, CNAS, GUYANCOURT.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur LOUIS-CALIXTE Bruno**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur LUCAS Gérald**
Opérateur Régleur CN, ENGRENAGES ET REDUCTEURS MESSIAN DURAND,
FOURCHAMBAULT. demeurant à JUSSY-LE-CHAUDRIER

- **Monsieur MAITRON Yves**
Tôlier spécialisé, GENERALE AUTOMOBILE DE BOURGES, SAINT-GERMAIN-DU-
PUY. demeurant à SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX

- **Monsieur MALARDÉ Bruno**
Cariste, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à LE SUBDRAY

- **Monsieur MALASSINÉ Laurent**
Gap Leader, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur MALET Joseph**
Responsable commercial confirmé, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE

- **Monsieur MARCHAND Ludovic Jean Pierre**
Agent administratif, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à BRECY

- **Madame MARTIN Nathalie**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur MARTINS Basilio**
Chef de Chantier, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Monsieur MARY Jean**
Professionnel de Fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
demeurant à NANCAY

- **Madame MERCIER Maryline**
Employée comptable, GEORGES MONIN SAS, BOURGES.
demeurant à TROUY

- **Monsieur MEUNIER Bertrand**
Responsable planification industrielle, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-CAPRAIS

- **Madame MILAVEAU Françoise**
Femme de ménage, TARVEL, GENAS.
demeurant à VIGNOUX-SOUS-LES-AIX

- **Monsieur MOREAU Fabrice**
Manager de rayon, CARREFOUR MARKET, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame MOUTAUD Nathalie**
Responsable Opérationnel CAT, APRJA, BOURGES.
demeurant à TROUY
- **Madame NAIL Martine**
Employée, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
demeurant à VIERZON
- **Madame NGUYEN Michèle**
Mécanicienne en confection, DOMCIA PRODUCTION SARL., DUN-LE-POELIER.
demeurant à GRACAY
- **Monsieur NICOLLE Alain**
Acheteur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur NOUIS Francis**
Chef d'équipe, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur NYONS Laurent**
Hôte de caisse, CARREFOUR MARKET, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Monsieur OPIGEZ Jean-Marc**
Technicien PPS, AIR FRANCE SA, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à ARGENT-SUR-SAULDRE
- **Madame OUZET Isabelle**
Technicienne Administrative, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à VIERZON
- **Madame PAJOT Sylvie**
Employé commercial confirmé, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur PAQUE Jean-François**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à MARMAGNE
- **Monsieur PAQUET Pascal**
Technicien d'atelier, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à MEREAU
- **Monsieur PASCAL Frédéric**
Chauffeur Livreur, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur PATRONA Fabrice**
Préparateur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame PAULAT Isabelle**
Comptable, COGEP, VIERZON.
demeurant à VIERZON

- **Madame PÉLOILLE Isabelle**
Hôtesse service Clients, LEROY MERLIN, SAINT DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Madame PEROT Véronique**
Secrétaire Comptable, FIDUCIAL CONSULTING, ANGERS.
demeurant à SAVIGNY-EN-SANCERRE

- **Madame PERRETTE Claudine**
Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD, COULLONS.
demeurant à ARGENT-SUR-SAULDRE

- **Monsieur PEZARD Hervé**
Responsable Approvisionnement, LAITIERIES H. TRIBALLAT, RIANS.
demeurant à LES AIX-D'ANGILLON

- **Monsieur PHILIPPEAU Gilles**
Chaudronnier, 3C FRANCE SAS, LA CHAPELLE-D'ANGILLON.
demeurant à SOULANGIS

- **Monsieur PHILIPPE Bertrand**
Chef de service adjoint, LE BERRY REPUBLICAIN, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur PICHON Sylvain**
Directeur Adjoint, ADSEAN de la NIEVRE, NEVERS.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Monsieur PIVAUT Dominique**
Technicien de Méthodes, ASB Aérospatiale Batteries, BOURGES.
demeurant à MORTHOMIERS

- **Madame PIVAUT Sylvie**
Aide-soignante, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à MORTHOMIERS

- **Monsieur POPINEAU Jean-Michel**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à MASSAY

- **Madame PUEL Nathalie**
Préparatrice de commandes, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE,
ISSOUDUN.
demeurant à PLOU

- **Madame RAPEAU Françoise**
Comptable, COGEP, SAINT-AMAND-MONTROND.
demeurant à ARCOMPS

- **Monsieur RAVEAU Dominique**
Magasinier, ANSAMBLE VAL DE FRANCE, SAINT-AVERTIN.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE

- **Monsieur RIEUL Olivier**
Inventoriste, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à SAVIGNY-EN-SEPTAINE

- **Monsieur ROBIN Lionel**
Chaudronnier, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à QUINCY
- **Monsieur ROBLET Alain**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Madame ROCHETON Mireille**
Technicienne de Laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON,
VIERZON.
demeurant à MEREAU
- **Madame RODRIGUEZ Nathalie**
Agent administratif, HUMANIS, BOURGES.
demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS
- **Monsieur RONDIER Stéphane**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur ROSSI Dominique**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur ROY Gilles**
Préparateur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY
- **Monsieur SABARD Bruno**
Chauffeur de Répandeuse, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur SADRIN Christophe**
Expéditionnaire, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN
- **Madame SALOMON Ghislaine**
Gestionnaire de Paie, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur SANA Kada**
Laborantin, JACOBI CARBONS FRANCE SASU, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Madame SOCHET Laurence**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Monsieur SPENNER Pascal**
Responsable commercial confirmé, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS
- **Monsieur SUCHECKI Stéphane**
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Monsieur SUDRAUD Franck**
Directeur Recherche Développement, GEORGES MONIN SAS, BOURGES.
demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS
- **Monsieur SUDRE Jean-Luc**
Technicien de production, GEORGES MONIN SAS, BOURGES.
demeurant à FUSSY
- **Monsieur TCHA Chia**
Ajusteur Monteur, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame TEILLAGORRY Isabelle**
Technicien Ordonnancement, LOOK CYCLE INTERNATIONAL, NEVERS.
demeurant à GERMIGNY-L'EXEMPT
- **Madame TEIXEIRA Lurdes**
Opératrice Régleur Montage, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur THEBAUX Jean-Michel**
Technicien de maintenance, GEORGES MONIN SAS, BOURGES.
demeurant à LE SUBDRAY
- **Monsieur THÉBEAU Michel**
Agent de Production, MONTUPET, DIORS.
demeurant à VIERZON
- **Madame THEVENIN Maryline**
Opératrice montage, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur THOMAS Alain**
Cuisinier, ELIOR ENTREPRISE, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS
- **Monsieur VALLET Gérard**
Ouvrier Professionnel 2 Traiteur, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à BOURGES
- **Madame VANNEREAU Barbara**
Secrétaire confirmée, GENERALE AUTOMOBILE DE BOURGES, SAINT-GERMAIN-DU-PUY.
demeurant à VIGNOUX-SOUS-LES-AIX
- **Madame VANNEREAU Christiane**
Opérateur de Production, LAITIERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.
demeurant à RIANNS
- **Monsieur VANNEREUX Gilles**
Technicien d'Atelier, SEBP SAS BERTRAND PUMA, NEVERS.
demeurant à COURS-LES-BARRES
- **Madame VENARD Viviane**
PP2, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, ORLÉANS.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur VERSEIL Thierry**
Gestionnaire Santé Prévoyance, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, BOURGES.
demeurant à TROUY

- **Monsieur WARING Alex**
Retraité ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ALVES Michel**
Agent administratif Expéditions, SNWM, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à SAINT-CAPRAIS

- **Madame ANTUNES Chantal**
Agent de Maîtrise, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.
demeurant à MEREAU

- **Madame ARNOULT Françoise**
Agent Fichier client, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE

- **Madame ARROUS Nadia**
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Monsieur AUCHÈRE Eric**
Responsable service après vente, ROSINOX SAS, BOURGES.
demeurant à ALLOUIS

- **Monsieur BACHELIER Bruno**
Employé de nettoyage. CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS

- **Madame BAERT Anniek**
Chef d'Équipe Coupe, DOMCIA PRODUCTION SARL, DUN-LE-POELIER.
demeurant à GENOUILLY

- **Madame BARACHET Christine**
Assistante Gestion Documentation, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER

- **Monsieur BARÈGE Honoré**
Magasinier, ROSINOX SAS, BOURGES.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN

- **Madame BAUBOIS Nicole**
Responsable Paie, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur BEDU Dominique**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDIIIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BAUGY

- **Monsieur BELOUZAA Karim**
Gestionnaire de paie, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur BENARD Philippe**
Chauffeur Travaux Publics, TPB du CENTRE, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY
- **Madame BLANCHARD Michelle**
Aide-soignante, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur BOBO Etienne**
Dessinateur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame BOBO Martine**
Approvisionnement, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur BOIN Christian**
Chef de Projet, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Monsieur BONDON Christophe**
Technicien Dépanneur très qualifié, SERCA, SAINT-ETIENNE.
demeurant à FUSSY
- **Monsieur BONNET Didier**
Vendeur, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur BOULADOUX Alain**
Responsable Montage, ROSINOX SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur BOURDON Patrick**
Cariste, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à AVORD
- **Madame BOURDY Marylise**
Responsable plateforme, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur BOURGOIN Jean-Pierre**
Cadre, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur CAILLET Gilles**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Madame CAMPOS Lurdes**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur CATOIRE Laurent**
Cadre, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur CHABIN Pierre**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-PALAIS

- **Madame CHERITAT Chantal**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER

- **Monsieur CHEVALIER Luc**
Cadre technique, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à VASSELAY

- **Monsieur CHOLLET Roger**
Directeur technique, SARL FINANCIERE KRONENBERG, LA CHAPELLE-D'ANGILLON.
demeurant à ARGENT-SUR-SAULDRE

- **Monsieur CHOUMAGER Fernand**
Technicien maintenance nucléaire, ORANO DS, AVOINE.
demeurant à BELLEVILLE-SUR-LOIRE

- **Madame CLAVIER Isabelle**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à VASSELAY

- **Monsieur COLAS Serge**
Aide Médico-psychologique, ITEP DU CHER - UGECAM du Centre, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER

- **Monsieur COMMAILLE Thierry**
Agent de fabrication polyvalent, SIGNALL CENTRE FRANCE, VIERZON.
demeurant à ARGENT-SUR-SAULDRE

- **Monsieur COTICHE Michel**
Cadre, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER

- **Monsieur CURY Pierre**
Chef d'équipe, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY

- **Madame DA SILVA Aurora**
Responsable de magasin, WBG Prêt-à-porter Weinberg SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur DA SILVA Daniel**
Agent spécialisé, CANDY HOOVER SERVICE, LUNERY.
demeurant à LUNERY

- **Madame DAUDIN Martine**
Secrétaire de Mairie, MAIRIE EPINEUIL LE FLEURIEL, EPINEUIL-LE-FLEURIEL.
demeurant à EPINEUIL-LE-FLEURIEL

- **Monsieur DE CASTRO Manuel**
Agent technique d'Atelier, NEXANS FRANCE, MEHUN-SUR-YEVRE.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE

- **Monsieur DELAUNE Christian**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Madame DE OLIVEIRA Dominique**
Référente technique contentieux, CPAM DU CHER, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur DEQUENEC Didier**
Opérateur régleur montage, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur DESCHATEAUX Alain**
Pointeur Certifieur Expédition, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY

- **Monsieur DESROCHES Jacques**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDIHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur DEVILLIÈRES Michel**
Conducteur Poids Lourds, LE SEYEC, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Madame DJILLI Houria**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur DUBREUIL Jean-Claude**
Contremaître, 3C FRANCE SAS, LA CHAPELLE-D'ANGILLON.
demeurant à NEUVY-SUR-BARANGEON

- **Madame DUFAY Nathalie**
Responsable d'Unité administrative, HUMANIS, SARAN.
demeurant à IVOY-LE-PRE

- **Madame DUHAMEL Brigitte**
Expert planification/ordonnancement, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS,
VIERZON. demeurant à MEREAU

- **Monsieur DULIEU Thierry**
Achemineur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur FAGUET Richard**
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN

- **Monsieur FLEURIER Dominique**
Chef d'Equipe, ORANO DS, AVOINE.
demeurant à SURY-PRES-LERE

- **Monsieur FOURNEAU Patrice**
Chauffeur Porteur, O.G.F., PARIS.
demeurant à VIERZON

- **Madame FROIDEFOND Catherine**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à QUINCY

- **Monsieur GARCIA Manuel**
Réceptionnaire, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à DUN-SUR-AURON

- **Monsieur GAUDRY Michel**
Soudeur, ROSINOX SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame GAUDRY Nelly**
Aide-Soignante, MAISON DE RETRAITE du COSAC, LA CHARITE-SUR-LOIRE.
demeurant à MARSEILLES-LES-AUBIGNY
- **Madame GERBAULT Michèle**
Responsable administrative, STE NOUVELLE FCI Industries, VIERZON.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-COURT
- **Monsieur GILLET Alain**
Préparateur, IIM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à LEVET
- **Monsieur GIRAULT Jean-Marie**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Madame GITTON-FRÉNEAU Christine**
Ouvrier Professionnel Emballage Aileron, LES VOLAILLES DE BLANCAFORT,
BLANCAFORT.
demeurant à ARGENT-SUR-SAUDRE
- **Monsieur GOBARD Jean-Bernard**
Rectifieur, CALIBRACIER SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur GOURBEIX Christian**
Responsable SIAS, APERAM ALLOYS, IMPHY.
demeurant à HERRY
- **Monsieur GOUSSARD Patrice**
Technicien Chimiste, NEXANS FRANCE, MEHUN-SUR-YEVRE.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE
- **Madame GRAND'JANY Monique**
Facturière, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur GRANGE Thierry**
Opérateur de Fabrication MOS, IMERYS TC, GROSSOUVRE.
demeurant à MORNAY-SUR-ALLIER
- **Madame GRIGNET Nathalie**
Comptable, COGEP, COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
demeurant à SAINT-SATUR
- **Madame GUILLOTIN Brigitte**
Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Madame HANTZ Sylvie**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Madame HOARAU Josiane**
Responsable Pôle de gestion, MUTUELLE CIVILE DE LA DEFENSE, BOURGES,
demeurant à CIVRAY
- **Monsieur HOUDEK Pascal**
Agent administratif, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame HUBERT Nadine**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY.
demeurant à SAINT-PALAIS
- **Monsieur JOBLIN Eric**
Concepteur électrique et électronique, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à ALLOUIS
- **Monsieur JOUGNEAU Michel**
Ouvrier viticole, SAS I&P CLEMENT, MENETOU-SALON.
demeurant à MENETOU-SALON
- **Madame KACZMARSKI Brigitte**
Chargée d'Affaires, NEXANS FRANCE, MEHUN-SUR-YEVRE.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Madame KERMONNACH Catherine**
Assistante Sociale, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur KERMONNACH Pascal**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDIHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur KURATKO Philippe**
Electronicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur LAGOUTTE Yves**
Pointeur Certifieur Réception, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à MARMAGNE
- **Madame LAHAIE Mireille**
Chargée Clientèle, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
demeurant à MARMAGNE
- **Madame LAMALLE Agnès**
Employée Administratif, LEROY MERLIN, SAINT DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur LANOUE Alain**
Préparateur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY
- **Madame LAUDET Danièle**
Agent des Services Hospitaliers, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-PALAIS
- **Monsieur LAUMAIN Jean-Yves**
Opérateur Usinage, PARKER HANNIFIN FRANCE SAS, VIERZON.
demeurant à MEREAU

- **Madame LEFRANC Béatrice**
Technicien des Métiers de la banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER

- **Monsieur LEJOT Jackie**
Employé d'entretien, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
demeurant à VENESMES

- **Madame LEMOIGNE Béatrice**
Agent de service hospitalier, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCIARD.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Madame LLORET Marie-Christine**
Assistante Métrologie, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE

- **Madame LOISY Marie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.
demeurant à VASSELAY

- **Monsieur LOUET Bernard**
Cuisinier, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à MENETOU-SALON

- **Monsieur LOUIS Thierry**
cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à MOULINS-SUR-YEVRE

- **Madame MACHADO Maria**
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE HUSSON, FOECY.
demeurant à BOURGES

- **Madame MAIGNANT Maria**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER

- **Madame MAINTIER Nathalie**
Responsable qualité site, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINTE-SOLANGE

- **Monsieur MAINTIER Thierry**
Responsable Gestion des Volumes, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINTE-SOLANGE

- **Monsieur MARY Jean**
Professionnel de Fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
demeurant à NANCAY

- **Madame MARYNS Christine**
Agent administratif, CPAM DU CHER, BOURGES.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER

- **Madame MASSICOT Marie-Christine**
Secrétaire, SCP SOREL ET ASSOCIES, BOURGES.
demeurant à TROUY

- **Madame MATHEZ Véronique**
 Coordinatrice environnement, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
 demeurant à MASSAY

- **Monsieur MAZUY Jean-Luc**
 Contremaître, PARAGON MARKETING SOLUTIONS, COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
 demeurant à LERE

- **Madame MICHAUD Catherine**
 Administrateur Systèmes et Réseaux, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.
 demeurant à BOURGES

- **Monsieur MILLERIOUX Bruno**
 Agent administratif, MBDA France SAS, BOURGES.
 demeurant à SANCERRE

- **Madame MILLET Corinne**
 Inventoriste, ITM LAI Base de BOURGES, BOURGES.
 demeurant à LEVET

- **Madame MONTAGNE Anne-Françoise**
 Responsable de ventes France, ASB Aérospatiale Batteries, BOURGES.
 demeurant à MORTHOMIERS

- **Madame NADOT Nathalie**
 Technicien Administratif et Financier, NEXTER Systems, Bourges.
 demeurant à PLOU

- **Madame NAUD Sylvie**
 Opératrice Montage, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
 demeurant à VIERZON

- **Madame NGUYEN Michèle**
 Mécanicienne en confection, DOMCIA PRODUCTION SARL, DUN-LE-POELIER.
 demeurant à GRACAY

- **Madame OGER Bernadette**
 Assistante logistique, SAINTE-LIZAIGNE SAS, SAINTE-LIZAIGNE.
 demeurant à PREUILLY

- **Monsieur OPIGEZ Jean-Marc**
 Technicien PPS, AIR FRANCE SA, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
 demeurant à ARGENT-SUR-SAULDRE

- **Monsieur ORTEGA Georges**
 Gestionnaire, NEXTER Systems, Bourges.
 demeurant à MOULINS-SUR-YEVRE

- **Madame OTERO Catherine**
 Adjointe au Responsable Administratif et Financier, POMONA TERRE AZUR, BOURGES.
 demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN

- **Monsieur PAILLARD Bertrand**
 Pilote de ligne, AIR FRANCE SA, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
 demeurant à SAINT-SATUR

- **Monsieur PAQUAULT Didier**
 Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
 demeurant à BOURGES

- **Madame PARÉ Monique**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Madame PAULET Annie**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur PERREAU Thierry**
Technicien de production, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur PERRIN Didier**
Responsable Méthodes/Outillage, SAINTE-LIZAIGNE SAS, SAINTE-LIZAIGNE.
demeurant à MASSAY
- **Monsieur PERRIN Pascal**
Cadre, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur PERRU Patrick**
Opérateur régleur, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON
- **Monsieur PETILLOT Francis**
Peintre manuel - sport repair, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur PETIT Jean-Pierre**
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur PETIT Patrick**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à ALLOUIS
- **Monsieur PÉZARD Gilles**
Technicien, CIALYN, FAY-AUX-LOGES.
demeurant à SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS
- **Madame PÉZARD Josiane, Marie**
Comptable, COGEP, SAINT-SATUR.
demeurant à SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS
- **Monsieur PHILIPPEAU Patrick**
Pointeur Certifieur Réception, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à LES AIX-D'ANGILLON
- **Madame PICHON Marylène**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur POITOU Thierry**
Cadre, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur POUJOLAT Jean Jacques**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS
- **Monsieur PROUTEAU Pascal**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY
- **Monsieur QUEINNEC Henri**
Ingénieur, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à LE SUBDRAY
- **Monsieur RABILLON Michel**
Technicien de Maintenance, 3C FRANCE SAS, LA CHAPELLE-D'ANGILLON.
demeurant à SAINT-PALAIS
- **Monsieur RAVENET Pascal**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Madame RENAULT Christine**
Conseillère sociale et recouvrement, SA d'HLM France Loire, ORLEANS.
demeurant à MEREAU
- **Monsieur RIBOULOT Jean-Pierre**
Responsable de service management du risque, CPAM DU CHER, BOURGES.
demeurant à SAGONNE
- **Madame ROBERT Annie**
Adjoint Administratif Principal 2è cl, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DU
CHER, BOURGES.
demeurant à GIVARDON
- **Madame RODRIGUES Déolinda**
Lingère principale 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE,
ORLÉANS.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur ROUSSELET Michel**
Responsable Technique Développement, ASB Aérospatiale Batteries, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Madame ROUSSEL Rosete**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Monsieur SASSO Bruno**
Animateur d'Equipe, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
demeurant à VIERZON
- **Madame STELLA Marlène**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à CIVRAY
- **Madame STEVENS Nathalie**
Vérificateur PCO référent, URSSAF Centre-Val de Loire, ORLEANS.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur TALBOT Laurent**
Technicien d'atelier, ROSINOX SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Madame THÉBAULT Francine**
Agent de création, SIGNALL CENTRE FRANCE, VIERZON.
demeurant à SAINT-LAURENT
- **Madame THIBERT Carole**
Gestionnaire Recouvrement, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER,
BOURGES. demeurant à BOURGES
- **Monsieur TRELLU Christian**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame TURPIN Marie-Pascale**
Responsable Achats, ALI SAS, BOURGES.
demeurant à ALLOGNY
- **Monsieur VANGYSEL Eric**
Pointeur Certifié Expédition, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame VAULLERIN Florence**
Gestionnaire Back-Office, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à BOURGES
- **Madame VAULLERIN Martine**
Contrôleur de gestion, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.
demeurant à BOURGES
- **Madame VAUX Nicole**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur VENGEON Guy**
Agent de fabrication, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à MEILLANT
- **Madame VÉRON Véronique**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE
- **Madame WAMPFLER Christine**
Assistante Achats, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à MEREAU

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame ANICA Sonia**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, MEHUN-SUR-YEVRE.
demeurant à VIERZON
- **Madame AUBOUET Suzanne**
Retraitée Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Madame BAJOUÉ Véronique**
Conseiller accueil, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur BALL Laurent**
Responsable Méthodes Industrialisation, ROSINOX SAS, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur BARDIN Pascal**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à MORTHOMIERS
- **Monsieur BÉRIOT Denis**
Réfèrent technique Produits, JM BRUNEAU SASU, COURTABOEUF.
demeurant à LIGNIERES
- **Madame BERNIOT Martine Michelle**
Agent administratif, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame BERTRAND Christine**
Auxiliaire puériculture, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à FUSSY
- **Madame BERTRAND Mireille**
Gestionnaire Back-Office, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à FUSSY
- **Madame BESSON Corinne**
Secrétaire notariale, SCP BOUQUET des CHAUX Jérôme, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
demeurant à TROUY
- **Monsieur BESSONNIER Patrice**
Pointeur Certifieur Réception, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à TROUY
- **Madame BLONDEAU Brigitte**
Préparatrice de commandes/Chauffeur, O.C.P REPARTITION, NEVERS.
demeurant à VILLEQUIERS
- **Madame BLONDET Muriel**
Attachée de Direction, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur BOIRON Michel**
Agent Logistique, CANDY HOOVER SERVICE, LUNERY.
demeurant à PRIMELLES
- **Monsieur BOTTIN Dominique**
Responsable avant projets méthodes, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.
demeurant à GENOUILLY
- **Madame BOUREAU-DUPRÉ Marthe**
Responsable Programme, NEXTER MUNITIONS, LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur BOURRET Bernard**
Conseiller commercial, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur BRAULT Georges**
Chef d'Equipe, AFPA Région Centre Direction Régionale, ORLEANS.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur CACHIN Philippe**
Technicien Atelier entretien, APERAM ALLOYS, IMPHY.
demeurant à LERE
- **Madame CARTIER Brigitte**
Secrétaire, LE BERRY REPUBLICAIN, BOURGES.
demeurant à VENESMES
- **Madame CHAUVEAU Catherine**
Sales Coordinator, ESTERLINE ADVANCED SENSORS, BOURGES.
demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS
- **Madame CHENAULT Béatrice**
Contrôleuse qualité, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à MEREAU
- **Monsieur CHOUGMAGER Fernand**
Technicien maintenance nucléaire, ORANO DS, AVOINE.
demeurant à BELLEVILLE-SUR-LOIRE
- **Madame CLAIRE Sylvie**
Assistante Opérationnelle, SAFER du CENTRE, BLOIS.
demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS
- **Monsieur COFFIN Pascal**
Métrologue, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE SA, GARCHIZY.
demeurant à COURS-LES-BARRES
- **Monsieur COQUARD Philippe**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame COQUERY Chantal**
Gestionnaire Ordonnancement, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAULDRE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Monsieur COUTANT Didier**
Attaché commercial Patrimonial, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS.
demeurant à MENETOU-SALON
- **Monsieur DE ABREU FERNANDES Antonio**
Chef d'Equipe, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Madame DEFRÈRE Patricia**
Responsable commercial confirmé, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à BOURGES
- **Madame DEPARDIEU Brigitte**
Secrétaire de Direction, KPMG SA, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur DEVILLIÈRES Michel**
Conducteur Poids Lourds, I.E SEYEC, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur DOUINEAU Patrick**
Responsable technique, L'ATELIER DE BEAULIEU, BEAULIEU-SUR-LOIRE.
demeurant à SANTRANGES
- **Monsieur DUFRENES Eric**
Soudeur, ROSINOX SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame DUGUET Christine**
Assistante Médico Administrative de CL Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE
VIERZON, VIERZON. demeurant à VIERZON
- **Madame FERVEL Silvia**
Coordinateur Comptable, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER, BOURGES.
demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY
- **Monsieur FLEURIER Dominique**
Chef d'Equipe, ORANO DS, AVOINE.
demeurant à SURY-PRES-LERE
- **Madame FRAGNON Marie-Thérèse**
Gestionnaire de Paie, COGEP, SAINT-AMAND-MONTROND.
demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND
- **Madame GAILLOT Liliane**
Conseiller CICAS, HUMANIS, SARAN.
demeurant à BOURGES
- **Madame GALLET Monique**
Chef du Bureau d'études, WBG Prêt-à-porter Weinberg SAS, BOURGES.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN
- **Monsieur GÂTÉ Jean-Yves**
Retraité ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur GAULT Didier**
Gestionnaire Ressources Humaines, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.
demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE
- **Monsieur GEORGES Jean-Pol**
Chef Réception, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à VIERZON
- **Madame GERBAULT Michèle**
Responsable administrative, STE NOUVELLE FCI Industries, VIERZON.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-COURT
- **Monsieur GOIN Jean-Michel**
Technicien Dép. froid, JF CESBRON, VERRIERES EN ANJOU.
demeurant à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS
- **Madame GRANDJANY Monique**
Facturière, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Madame GRATADEIX Marie-Laure**
Technicienne de contrôle, APERAM ALLOYS, IMPHY.
demeurant à MORNAY-SUR-ALLIER

- **Monsieur GRILO Pédro**
Maçon Grutier, EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE, ORLEANS.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur HENSMANS Jean-Louis**
Conducteur Découpeuse Piste, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.
demeurant à CLEMONT

- **Monsieur HOT Alain**
Retraité Ouvrier Professionnel, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, VIERZON.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur JOLIVET Pascal**
Superviseur Qualité, PARKER HANNIFIN FRANCE SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur KOKOT Bernard**
Agent Service technique /Electricien, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD. demeurant à FOECY

- **Madame LAKOMY Raymonde**
Agent des Services Hospitaliers, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Madame LAMODIÈRE Véronique**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Madame LAMOUREUX Michelle**
Opératrice, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON

- **Monsieur LANOUE Alain**
Préparateur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY

- **Monsieur LANOUE Didier**
Pointeur Certifié Réception, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur LEBEURRE Laurent**
Expéditionnaire, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.
demeurant à ARGENT-SUR-SAUDRE

- **Monsieur LEDOUX Jean-Marie**
Retraité ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur LÉGER Pierre-Charles**
Chauffeur SPL., STEF TRANSPORT BOURGES, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur LEGRAND Bernard**
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à TROUY
- **Monsieur LEPAGE Alain**
Ingénieur Sûreté de Fonctionnement, NEXTER MUNITIONS, LA CHAPELLE-SAINT-
URSIN.
demeurant à SAINT-CAPRAIS
- **Monsieur LOUET Bernard**
Cuisinier, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à MENETOU-SALON
- **Madame MALLET Sylvie**
Comptable, COGEP Sully Sur Loire, SULLY-SUR-LOIRE.
demeurant à ARGENT-SUR-SAULDRE
- **Madame MANNARD Patricia**
Responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur MASSICOT Jean-Paul**
Chef de partie, ELIOR ENTREPRISE, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à BOURGES
- **Madame MELIANI Catherine**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Madame MILLET Gisèle**
Retraitée Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur MILLET Laurent**
Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-PALAIS
- **Monsieur MILLET René**
Ouvrier ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur MINOIS Gilles**
Technicien Atelier lamineur, APERAM ALLOYS, IMPHY.
demeurant à COURS-LES-BARRES
- **Monsieur MOURAUX Patrick**
Comptable, KOYO BEARINGS VIERZON MAROMME SAS, VIERZON.
demeurant à VIERZON
- **Monsieur MOUSSÉ Yves**
Technicien en rectification, R-MECA RECTIFICATION, JOUET-SUR-L'AUBOIS.
demeurant à VILLEQUIERS
- **Madame NAUDET Isabelle**
Ouvrière de fabrication, LES VOLAILLES DE BLANCAFORT, BLANCAFORT.
demeurant à BLANCAFORT

- **Madame NGUYEN Michèle**
Mécanicienne en confection, DOMCIA PRODUCTION SARL, DUN-LE-POELIER,
demeurant à GRACAY
- **Madame NICOLAS Marie-José**
Responsable service Back-Office, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à BOURGES
- **Monsieur PATÉ Yves**
Technicien Projeteur, NEXTER MUNITIONS, LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN
- **Monsieur PAUTRAT Jean-Claude**
Retraité Responsable des ventes, MARECHAL SAS, SAINT-SATUR.
demeurant à BANNAY
- **Madame PAVIOT Nadine**
Secrétaire de Région, APRIA RSA, MONTREUIL.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur PEGHON Christian**
Cadre, MBDA France SAS, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame PEIGNE Odile**
Secrétaire Assistante, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER, BOURGES.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur PERRAGUIN Dominique**
Cadre administratif et financier, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY
- **Madame PETIOT Catherine**
Mécanicienne, SOCACO, CHATEAUNEUF-SUR-CHER.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHER
- **Madame PICARD Dominique**
Infirmière, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à ARCAÏ
- **Monsieur RAFFESTIN Gérard**
Monteur en Mécanique, ESTEVE SAS, RIANÇ.
demeurant à AZY
- **Madame RENAULT Lysiane**
Responsable d'Equipe de Gestion, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.
demeurant à MARMAGNE
- **Madame RIFFET Brigitte**
Technicien prestations maladie, CPAM DU CHER, BOURGES.
demeurant à BOURGES
- **Madame RODRIGUES Mathilde**
Hôtesse de caisse, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Madame RONDET Chantal**
Facturière, Hôpital privé Guillaume de Varye, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY

- **Madame ROVELA Claudie**
Approvisionnement, CARREFOUR MARKET, BOURGES.
demeurant à VILLABON

- **Monsieur SAUSSET Jean-Marie**
Professionnel de Fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.
demeurant à VIERZON

- **Madame SCAGLIOLA Maria-Emilia**
Secrétaire commerciale, NARCY SAS, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à SAINT-DOULCHARD

- **Madame SEVILLANO Rose-Marie**
Secrétaire, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER, BOURGES.
demeurant à PRIMELLES

- **Madame SOCHARD Mircille**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur SOUDY Dominique**
Gardien d'Usine, CANDY HOOVER SERVICE, LUNERY.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur SULPICE Jean-Luc**
Contrôleur, BLANC AERO INDUSTRIES - LISI AEROSPACE, VIGNOUX-SUR-
BARANGEON, demeurant à MARMAGNE

- **Monsieur THIEBAUT Marc**
Technicien Outillage, SAINTE-LIZAIGNE SAS, SAINTE-LIZAIGNE.
demeurant à GRACAY

- **Monsieur THIENNOT Dominique**
Chef d'Equipe, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.
demeurant à FARGES-EN-SEPTAINE

- **Monsieur THOMAS Alain**
Cuisinier, ELIOR ENTREPRISE, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS

- **Madame TORNATORE Marie-José**
Ouvrière ESAT, ATELIERS DU GEDHIF E.S.A.T., SAINT-DOULCHARD.
demeurant à BOURGES

- **Monsieur TOTHE Noël**
Chef des ventes DAITEM, ATRAL SYSTEMS SA, CROLLES.
demeurant à NOHANT-EN-GOUT


- **Monsieur VERTALIER Christian**
Usineur, NEXTER Systems, Bourges.
demeurant à BENGY-SUR-CRAON

- **Monsieur VINADELLE Jacques**
Formateur EPS, CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS, BOURGES.
demeurant à MEILLANT

- **Monsieur ZAMBUDIO Pascal**

Coordinateur d'enseigne, CARREFOUR PROXIMITE, COURTABOEUF,
demeurant à SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS

Article 5 : Monsieur le Directeur de l'Unité Départementale du Cher (DIRECCTE) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourges, le **21 NOV. 2018**
p / La Préfète du Cher

**Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général**
Thibault DELOYE

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-14-008

Arrêté n° 2018-01-1476 accordant la médaille d'honneur régionale, Départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

ARRÊTE N° 2018-01-1476

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019

La Préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

ARRÊTE :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Madame ADAM Sandra

Brigadier-chef principal, VILLE DE BOURGES, demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE.

- Monsieur ALAPETITE Philippe

Gardien-Brigadier, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- Monsieur ALLEGRE Hubert

Adjoint technique principal 2^{ème} classe, MAIRIE DE SAINT-AMAND-MONTROND, demeurant à COLOMBIERS.

- Madame AMOROSO Sylvie née MATHONNIERE

Infirmière catégorie A, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à TROUY.

- Monsieur ANCEAU Stéphane

Adjoint technique principal 2^{ème} classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Monsieur ANGLERAUD Franck

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame APIED Isabelle née BLIND

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Madame AUPEST Cécile

Aide-soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à THEILLAY.

1/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Monsieur BAJARD Emmanuel**
Ingénieur en Chef, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
- **Madame BARBIER Linda**
Agent de maîtrise, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
- **Monsieur BARLOY Arnaud**
Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
- **Monsieur BARREAU Frédéric**
Adjoint technique principal 2ème classe, BOURGES PLUS, demeurant à MARMAGNE.
- **Monsieur BEAUFRERE Jean-François**
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SANCERGUES, demeurant à SANCERGUES.
- **Madame BERGER Fabienne née RENAUD**
Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
- **Madame BERNARD Angélique née RAGOT**
Adjoint administratif principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
- **Monsieur BESTAZZONI Rodolphe**
Attaché principal, MAIRIE DE DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-JUST.
- **Madame BILLAULT Delphine née BOUCHEZ**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY.
- **Madame BINAN Janique**
Adjoint administratif principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-DOULCHARD.
- **Madame BOITARD Virginie née HAVEZ**
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER SAINT-AMAND-MONTROND, demeurant à BOUZAIS.
- **Monsieur BOMARD David**
Assistant de conservation, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-DOULCHARD.
- **Monsieur BONNEFOUX Yvan**
Technicien principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.
- **Madame BONNEFOY Isabelle**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-DOULCHARD.
- **Madame BONNET Anne-Marie**
Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à VENESMES.
- **Monsieur BONNIN Vincent**
Agent de Maîtrise, BOURGES PLUS, demeurant à SOYE-EN-SEPTAINE.
- **Madame BONTE Christine née LEVASSEUR**
ATSEM, MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, demeurant à THENIOUX.

2/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Monsieur BONY Bruno**

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur BORDU Gérard**

Conseiller Municipal, MAIRIE DE SURY-PRES-LERE, demeurant à SURY-PRES-LERE.

- **Madame BOUCAULT Nadine née MOLINA**

Educateur des Activités Physiques et Sportives, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- **Madame BOUCHARD Brigitte née GERBAUD**

Agent de maîtrise, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, demeurant à ASNIERES-LES-BOURGES.

- **Madame BOULAY Sylvie née LE SOLLEUZ**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BERRY-BOUY.

- **Madame BOUQUIN Magali**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- **Madame BOURDEAU Magalie**

Adjoint administratif, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- **Madame BOURGOIN Agnès**

Adjoint administratif principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Madame BOUVIER Esther née CHARLOIS**

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- **Madame BOUZILLE Corinne**

DIRECTEUR TERRITORIAL, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- **Monsieur BRADU Bruno**

ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SANCERGUES, demeurant à SANCERGUES.

- **Monsieur BROGNIART Christophe**

Centre hospitalier Georges Sand, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BENGY-SUR-CRAON.

- **Monsieur BRULE Philippe**

Psychologue, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à PLOU.

- **Madame BRUNEAU Isabelle née CHENE**

IDE classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER NEVERS, demeurant à COURS-LES-BARRES.

- **Madame BRY Véronique née SAULZET**

Adjoint technique 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY.

- **Madame CABBEKE-AULARD Sandrine née CABBEKE**

Adjoint administratif principal 2ème classe, BOURGES PLUS, demeurant à LES AIX-D'ANGILLON.

3/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Madame CAFFY Josette née GIRAUD

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à THAUMIERS.

- Madame CANAC Isabelle

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE, demeurant à LUGNY-CHAMPAGNE.

- Monsieur CARPENTIER Laurent

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER SAINT-AMAND-MONTROND, demeurant à COLOMBIERS.

- Madame CHAMBON Elisabeth

Adjoint d'animation principal 2ème classe, CCAS DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame CHANTEREAU Marie-Cécile née ROY

Agent de service hospitalier qualifié, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SENNECAY.

- Monsieur CHARETTE Christophe

Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, MAIRIE D'AUBIGNY SUR NERE, demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE.

- Madame CHAUVET Sandrine

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - 18000 BOURGES, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- Monsieur CHEVRIER Franck

Agent technique territorial 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, demeurant à FUSSY.

- Monsieur CHOTARD Nicolas

Ouvrier principal de deuxième classe, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- Madame CLAVON Brigitte née BERGERON

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- Madame COULEON Colette née LEFORT

Adjoint technique, MAIRIE D'AUBIGNY SUR NERE, demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE.

- Madame COUTURIER Claire

Moniteur Educateur, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Monsieur DACQUIN Sébastien

Agent de Maîtrise, MAIRIE DE MOULINS SUR YEVRE, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

- Madame DA CRUZ Marie

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- Monsieur DEFFONTIS Sébastien

Assistant Conseil Retraite, CARSAT Centre Val de Loire, demeurant à TROUY.

4/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Madame DELAIR Patricia née TAILLANDIER

Attaché principal 2ème classe, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, demeurant à VASSELAY.

- Madame DELESGUES Patricia

ATSEM principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- Madame DELOME Noëlle

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- Monsieur DENIAU Olivier

Adjoint administratif principal de 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à TROUY.

- Madame DENIS Huguette

Première adjointe au maire, Mairie de CROISY, demeurant à CROISY.

- Madame DERGACH Catherine née MYSZKA

Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER SAINT-AMAND-MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- Madame DESCOUT Christelle

Adjoint du patrimoine principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame DE SOUSA Maria-Luisa

Aide-Soignante Principale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

- Madame DIVET Nathalie

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- Madame DOUBLEAU Séverine

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Madame DOUCET Ingrid

Adjoint d'animation principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY.

- Madame DUBOIS Isabelle née NAVETAT

Adjoint technique principal, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, demeurant à ALLOGNY.

- Monsieur DUFOUR Patrick

Technicien, BOURGES PLUS, demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE.

- Monsieur DUMAS Eric

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame DUMAY Cécile née LEVERT

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE FRANCE, demeurant à LE PONDY.

- Madame DURAT Haddah née GUENDOZ

Adjoint technique, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame DUSSAUD Florence née HAVEZ

Infirmière catégorie A, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à MAREUIL-SUR-ARNON.

5/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Madame DUTAUT Christine née RONDREUX-MONTCHARMONT**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, MAIRIE DE TROUY, demeurant à TROUY.

- **Monsieur DUVAL Jean**
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION PROPRETE ET DE L'EAU, demeurant à SAINT-LEGER-LE-PETIT.

- **Madame DUVAL Patricia née CIFUENTES**
Adjoint technique, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Madame FAYE Stéphanie née LECAS**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER PIERRE LÔO, demeurant à BEFFES.

- **Madame FEVE Christèle**
Assistant de conservation, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Madame FOUQUET Sandra**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DU CHER, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- **Monsieur FRANC Jean-Michel**
Magasinier de restauration, CONSEIL REGIONAL B-FC, demeurant à JOUET-SUR-L'AUBOIS.

- **Monsieur FRITSCH Anthony**
Attaché Territorial, COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLOR, demeurant à BOURGES.

- **Madame FULMAR Liliane née DOUET**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

- **Madame GAUCHER Laetitia**
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE, demeurant à LA CHAPELLE-MONTLINARD.

- **Monsieur GEDOUX Stéphane**
Ingénieur, MAIRIE SAINT GERMAIN DU PUY, demeurant à FUSSY.

- **Monsieur GIGOT Jean-Guy**
Rédacteur, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur GIRARD Lionel**
Agent de maîtrise, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur GIRARD Sylvain**
Adjoint technique principal 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à BOURGES.

- **Madame GRANIER Agnès née BEUNACHE**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, demeurant à LUNERY.

- **Monsieur GRENIER Johan**
Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

6/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Madame GRIMOIN Anne née LORENZI**

ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ÈRE CL, MAIRIE DE SALIGNY-LE-VIF, demeurant à SALIGNY-LE-VIF.

- **Madame GROHENS Anne née RIVIERRE**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à SAINT-JULIEN-SUR-CHER.

- **Madame GUILMAIN Evelyne née CROISSY**

Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à LE CHATELET.

- **Monsieur HAMEL Bousignelle**

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- **Madame HUET Valérie née LHUILLIER**

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à CIVRAY.

- **Madame JACQUET Sandra**

Adjoint administratif principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur JACQUINOT Frédéric**

Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER PIERRE LÔO, demeurant à COURS-LES-BARRES.

- **Monsieur JAMET Philippe**

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- **Monsieur JARREAU François**

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE, demeurant à LA CHAPELLE-MONTLINARD.

- **Madame JARRY Marielle née COQUELET**

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, demeurant à FUSSY.

- **Monsieur JAUBIER Pascal**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- **Monsieur JEDOUX Xavier**

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SOYE-EN-SEPTAINE.

- **Madame JOLIVET Geneviève**

Adjoint technique, MAIRIE D'OUROUER LES BOURDELINS, demeurant à OUROUER-LES-BOURDELINS.

- **Madame JOUVE DEGODEZ**

Attaché, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à LEVET.

- **Monsieur KELENC Laurent**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS, demeurant à CUFFY.

7/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Monsieur LABAN Guy

Premier adjoint au maire, MAIRIE DE VENESMES, demeurant à VENESMES.

- Madame LABBACI Baya

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- Madame LACROIX Florence née MONTAGU

ATSEM principal 1ère classe, MAIRIE DE NERONDES, demeurant à NERONDES.

- Monsieur LACROIX Frédéric

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à MARMAGNE.

- Monsieur LARCHEVEQUE Benoît

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à MARMAGNE.

- Madame LEBRUN Esther

Adjoint administratif, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- Madame LECAS Mickaëlle née GATIER

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, MAIRIE DE SANCERGUES, demeurant à SANCERGUES.

- Madame LEGOND Patricia née SCHMOLL

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE NERONDES, demeurant à NERONDES.

- Madame LELONG Christine

Adjoint administratif principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

- Monsieur LELOU Frédéric

Rédacteur, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- Madame LEQUIPPE Florence née GILARDIN

Adjoint administratif principal 1ère classe, BOURGES PLUS, demeurant à TROUY.

- Madame LEROY Christine

Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à MEREAU.

- Madame LESENFANTS Nathalie née CAGNY

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- Monsieur LETOURNEUR Thierry

Cadre supérieur de santé, EHPAD RAYON DE SOLEIL, demeurant à LURY-SUR-ARNON.

- Monsieur LUBIN Gilles

Cuisinier, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, demeurant à BOURGES.

- Madame LUCAS Valérie née PRUVOT

Rédacteur, MAIRIE DE JUSSY-LE-CHAUDRIER, demeurant à JUSSY-LE-CHAUDRIER.

- Madame LUTREAU Agnès née REMANJON

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à OSMERY.

8/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Madame MABEAU Mireille née CHRETIEN**

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER NEVERS, demeurant à FLAVIGNY.

- **Madame MALLET Laurence née LE FLECHE**

Adjoint administratif Principal 1ère classe, MAIRIE DE BLET, demeurant à BLET.

- **Madame MALTAT Magali née SAUREL**

ATSEM principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-AMAND-MONTROND, demeurant à MEILLANT.

- **Monsieur MANARANCHE Luc**

Agent de maîtrise principal, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

- **Monsieur MANGLE Pierre**

Technicien, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- **Madame MANSSENS Magali née DEMONT**

Agent des services hospitaliers qualifié classe normale, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LIGNIERES.

- **Monsieur MARTEAU Patrick**

Adjoint technique, MAIRIE DE JOUET SUR L'AUBOIS, demeurant à JOUET-SUR-L'AUBOIS.

- **Madame MAYERCZYK Nathalie née BOUCHARD**

Infirmière en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

- **Madame MECHIN Emmanuelle née COMBOT**

Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- **Madame MICCOLUPI Karine**

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-CAPRAIS.

- **Monsieur MILLET Eric**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT-AMAND-MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- **Madame MOISY Catherine**

ATSEM principal 1ère classe, VILLE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- **Monsieur MOUILLERON Didier**

Deuxième adjoint au Maire, Mairie de CROISY, demeurant à CROISY.

- **Monsieur MULLER Jean-Jacques**

Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL du CENTRE-VAL de LOIRE, demeurant à BOURGES.

- **Madame NAUDET Charlene née BERTHELOT**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à VASSELAY.

- **Madame NICOT Gorianne née KERJEAN**

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à CHAROST.

9/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Monsieur NICOT Yan

Agent technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS.

- Madame NOLLET Ghislaine

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Madame PAPILLON Brigitte

Adjoint administratif principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Monsieur PASDELOUP Sébastien

Technicien principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à MENETOU-SALON.

- Madame PASTOUT Isabelle née AUGARD

Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à CUFFY.

- Madame PASZKO Marielle née MICHALET

IDE classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER NEVERS, demeurant à MARSEILLES-LES-AUBIGNY.

- Monsieur PERAL Vincent

Technicien principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à VENESMES.

- Monsieur PERRET Frédéric

Adjoint technique principal 2ème classe, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- Monsieur PETIT Philippe

Technicien principal 1ère classe, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- Monsieur PIAT Grégory

Adjoint technique principal, MAIRIE DE VENESMES, demeurant à VENESMES.

- Monsieur PIERS Patrick

Fonctionnaire territorial, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, demeurant à LEVET.

- Madame PILORIN Evelyne

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- Madame PINAUD Nathalie

IDE classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER NEVERS, demeurant à ARGENVIERES.

- Madame PINTON Sophie née DROUEN

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIGNOUX-SUR-BARANGEON.

- Madame PLOQUIN Dominique

Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame POUPLARD Isabelle

Adjoint du patrimoine principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

10/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Madame PREIN Rachel**

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur REIGNIER Eric**

Adjoint technique, VILLE DE BOURGES, demeurant à BLET.

- **Madame RENAULT Isabelle née RICHER**

Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- **Madame RENAULT Nadia**

Adjoint administratif principal 2ème classe, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- **Madame RESENDE Sophie née DEJEAN**

Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à FUSSY.

- **Monsieur RICHARD Bruno**

Adjoint technique, MAIRIE DE BRINON SUR SAULDRE, demeurant à BRINON-SUR-SAUDRE.

- **Monsieur RIGAULT Thierry**

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-AMAND-MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- **Monsieur RIGNAULT Régis**

Adjoint technique principal 2ème classe, BOURGES PLUS, demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY.

- **Monsieur ROGER Frédéric**

Technicien de laboratoire classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à BRINAY.

- **Madame ROSSET-LANCHET Laurence née AUGIER**

Attaché de conservation du patrimoine, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur ROUSSEAU Stéphane**

Technicien principal 1ère classe, MAIRIE SAINT GERMAIN DU PUY, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-COURT.

- **Madame SADRIN Maryline née ROUZEAU**

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- **Madame SAGEAUX Véronique**

Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- **Madame SIGNORET Chantal**

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- **Monsieur SILVESTRE François**

Adjoint Technique, MAIRIE LES AIX D'ANGILLON, demeurant à LES AIX-D'ANGILLON.

- **Madame SOUCHET Véronique**

Adjoint administratif Principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

11/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Monsieur SPICA Slavoljub**

Adjoint technique principal 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- **Monsieur SURGET-JEAN Sébastien**

Adjoint administratif, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Madame SZPAK Valérie née COLLINEAU**

Adjoint technique principal 1e classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à MOULINS-SUR-YEVRE.

- **Monsieur TAILLIEZ Franck**

Assistant d'enseignement Artistique Principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur THIBAUT Jean-Christophe**

Adjoint technique, VILLE DE NEVERS, demeurant à COURS-LES-BARRES.

- **Madame TOUBEAU Danièle née NIQUET**

ATSEM Principal, MAIRIE DE LA CHARITE SUR LOIRE, demeurant à MARSEILLES-LES-AUBIGNY.

- **Monsieur TOUHARI Mohamed**

Adjoint technique territorial Principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Madame TOUZET Sonia née DENISSON**

Adjointe au maire, MAIRIE DE VENESMES, demeurant à VENESMES.

- **Madame TREMEAU Karine née DUJOUR**

Adjoint administratif Principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Madame TROTTIER Laurence**

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE BOULLERET, demeurant à SURY-PRES-LERE.

- **Madame VACHERAT Virginie**

Adjoint administratif principal 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à SAINTE-SOLANGE.

- **Monsieur VALVERDE Franck**

Agent de Maîtrise, VILLE DE BOURGES, demeurant à MARMAGNE.

- **Madame VANMARQUE Dzeu née YANG**

Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à THAUMIERS.

- **Monsieur VARIN Nicolas**

Attaché, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- **Madame VAUGOYEAU Fiona née GUERINAT**

Adjoint technique Principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à VILLENEUVE-SUR-CHER.

- **Madame VELLARD Béatrice**

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- **Madame VERDIER Sandra**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

12/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Monsieur VERNEAU Laurent

Agent de maîtrise, BOURGES PLUS, demeurant à SAINT-ELOY-DE-GY.

- Madame VERNERET Florence née RONDONNEAU

Infirmière anesthésiste 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à ENNORDRES.

- Monsieur VITTECOQ Christophe

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- Monsieur VOLTOLINI Joël

Retraité de la Mairie de Vallenay, MAIRIE DE VALLENAY, demeurant à VALLENAY.

- Monsieur WEESTEEL Steeve

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE, demeurant à VINON.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Monsieur ASSELOOS Bernard

Adjoint Technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame AUFRERE Isabelle née RAFFESTIN

Adjoint technique administratif principal, VILLE DE COSNE COURS SUR LOIRE, demeurant à SURY-PRES-LERE.

- Madame AUPETIT Nathalie née MARTIN

Aide-soignante auxiliaire de puéricultrice Principale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

- Madame BACQUET Catherine née DUCHATEL

Attaché, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- Monsieur BALLERAT Georges

Adjoint technique principal 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à FUSSY.

- Monsieur BECUAU Didier

Agent de maîtrise principal, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à MOULINS-SUR-YEVRE.

- Monsieur BEGAUD Philippe

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'AUBIGNY SUR NERE, demeurant à AUBIGNY-SUR-NERE.

- Madame BIDORINI Véronique née MARROT

Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Monsieur BIZI Christophe

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

13/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Madame BLANCHETON Marie-Claude

Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

- Monsieur BLOT Hervé

Ingénieur, BOURGES PLUS, demeurant à LISSAY-LOCHY.

- Monsieur BONJOUR Thierry

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- Madame BONNET Sylvie

Adjoint administratif Principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, demeurant à VIERZON.

- Madame BOULAY Claire

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Madame BOURSET Lydie

Agent des services hospitaliers, EHPAD DE SALBRIS, demeurant à VIERZON.

- Monsieur CABANNE Jean-Michel

Adjoint technique principal 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à BOURGES.

- Madame CLEMENT Laurence

Adjoint technique principal 1ère classe, CCAS DE BOURGES, demeurant à TROUY.

- Madame COLOMBI Marielle née MARTEAU

Assistante Médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- Madame DEGUEURCE Sabine née PINVAL

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- Madame DIJOUX Laurence née VANNIER

Agent de maîtrise, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à CIVRAY.

- Madame DUDZIK Sylvie

Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LIGNIERES.

- Madame DUMARCAY Marielle

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- Monsieur DUVAUCHEL Laurent

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-AMAND-MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- Madame EL MOUSSAOUI Véronique née THEBAULT

Sage-femme, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à BOURGES.

14/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Madame FLOQUET Marie-Claude née SOLLE**

Infirmière classe supérieure catégorie B, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-LOUP-DES-CHAUMES.

- **Madame FRADET Catherine**

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à RIANNS.

- **Madame FRAIZE Pierrette née FOURNIER**

Adjoint d'animation principal 2ème classe, MAIRIE LA CHAPELLE SAINT URSIN, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- **Monsieur FROTTIER Gilles**

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- **Madame GALLIOT Nathalie**

Conservateur du patrimoine chef, BOURGES PLUS, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

- **Madame GE Corinne née BONNET**

Aide-soignante Principale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

- **Madame GIRARD Annick**

Préparatrice en Pharmacie hospitalière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE AINAY LE CHATEAU, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- **Madame GIRARD MARTINE**

INFIRMIERE CL. SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-COURT.

- **Madame GODIN Annick**

Infirmière en soins généraux 2è grade, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

- **Monsieur GONDRY Christophe**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à FOECY.

- **Monsieur GOUFFIER Hilaire**

Technicien principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à QUINCY.

- **Monsieur GOUYER Gérard**

Attaché, VILLE DE BOURGES, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- **Madame GOVINDIN Annie née ROZAY**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SOYE-EN-SEPTAINE.

- **Madame GOYARD Josiane née PERRICHON**

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- **Monsieur GUINET Bruno**

Adjoint technique, MAIRIE DE JOUET SUR L'AUBOIS, demeurant à JOUET-SUR-L'AUBOIS.

- **Monsieur HATTE Hervé**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE LA CHAPELLE SAINT URSIN, demeurant à MARMAGNE.

15/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Madame HIBON Antoinette née ALZI

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

- Madame HOUBION Nathalie née LELONG

Aide-soignante Principale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à CERBOIS.

- Monsieur JACQUET Marc

Agent de maîtrise, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- Monsieur JACQUET Roger

Maire, MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- Madame JOSEPH Brigitte

Assistante sociale, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHER.

- Madame JOSEPH Véronique née CENDRIER

Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

- Madame JOUANNET Sylvie née FOUR

Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, CCAS DE BOURGES, demeurant à TROUY.

- Madame KRELIL Patricia née LEFEVRE

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

- Monsieur LAUGERAT Daniel

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à FUSSY.

- Monsieur LEGLISE Patrick

Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Madame LETANG Sylvie

Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-AMAND-MONTROND, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- Madame LIMA DOS SANTOS OLIVEIRA Nathalie née IWANOW

Infirmière classe normale, CENTRE HOSPITALIER PIERRE LÔO, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY.

- Madame LOYE Sandrine

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à VENESMES.

- Madame MAIRE Sandrine

Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LIGNIERES.

- Monsieur MARGELIDON Philippe

Conducteur ambulancier, CENTRE HOSPITALIER NEVERS, demeurant à COURS-LES-BARRES.

- Madame MARGUERITAT Magali née SEUTIN

Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à PLOU.

16/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Monsieur MASSE Jean-François**

ASHQ classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JACQUES COEUR, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur MASSON Nicolas**

Adjoint technique, BOURGES PLUS, demeurant à SAINT-JUST.

- **Madame MATHIAU Hélène**

Assistant conservateur principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur MATHIEU Ludovic**

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-CAPRAIS.

- **Monsieur METENIER David**

Agent de maîtrise principal, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- **Madame MICHAUD Sylviane née CATALDI**

Psychologue, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à GRACAY.

- **Madame MIGNON Frédérique née JOBINIOT**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à ARCAÏ.

- **Monsieur MILLERIOUX Jean-Michel**

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE SANCERRE, demeurant à VERDIGNY.

- **Madame MINIOT Laurence née PASQUIOU**

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- **Monsieur MONESTIER DIDIER**

MASSEUR-KINESITHEPEUTE, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- **Madame MOREAU Claudine**

Attaché, MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- **Madame MOREAU Natacha**

Agent des services hospitaliers Qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

- **Monsieur PARARD Lilian**

Agent de maîtrise, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

- **Madame PERUCHOT Pascale née DURAND**

Adjoint administratif, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur PESCHEUX Pascal**

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Madame PHILIPPON Sylvie**

Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à CHEZAL-BENOIT.

17/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Madame PINEAU Yveline

Rédacteur, MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- Monsieur PLANCHE Philippe

Ergothérapeute, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Monsieur POIRIER Laurent

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à MARMAGNE.

- Madame PORTIER Catherine

Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, CCAS DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Monsieur QUIGNON Philippe

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE, demeurant à COUY.

- Monsieur RAMOS Charles

Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame RATEAU Christine

Manipulateur Electro Radio de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER NEVERS, demeurant à CHARENTONNAY.

- Monsieur RAYNAUD Alain

Infirmier en soins généraux et spécialisés, CENTRE HOSPITALIER PIERRE LÔO, demeurant à COUY.

- Madame ROLLET Martine

Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DU CHER, demeurant à PLAIMPIED-GIVAUDINS.

- Madame ROUELLE Brigitte

Assistante technique, SDE 18, demeurant à BOURGES.

- Monsieur ROY Jean-Luc

Ingénieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- Madame SARET Pascale née SIMONET

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à ALLOGNY.

- Monsieur SOUCHET Christophe

Adjoint technique principal 2ème classe, BOURGES PLUS, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- Madame SZCZYRBA SYLVIE née CHASSET

ATSEM PRINCIPAL 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUNEUF SUR CHER, demeurant à CHATEAUNEUF SUR CHER.

- Monsieur TAILLANDIER Gilles

Adjoint technique, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à BOURGES.

- Madame THOMAS Evelyne née SAGOT-MONTILLOT

Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, CCAS DE BOURGES, demeurant à BUSSY.

18/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Monsieur TURPINAT Frédéric**

Chef de Service PM principal 1ère Classe, MAIRIE SAINT GERMAIN DU PUY, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

- **Monsieur VEAUUVY Jean-Michel**

Educateur des APS principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Madame VINÇON Jocelyne**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame AOUTIN Catherine née BRAQUET**

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE D'AUBIGNY SUR NERE, demeurant à VAILLY-SUR-SAUDRE.

- **Madame AUBERT Pierrette née MAILLAULT**

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE D'HERRY, demeurant à HERRY.

- **Monsieur AUDEBERT Jean-Marie**

Maire, MAIRIE DE CROSSES, demeurant à CROSSES.

- **Monsieur BARDIN Alain**

Maire, MAIRIE DE SAINT GEORGES SUR MOULON, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-MOULON.

- **Monsieur BARDIN Christian**

Adjoint au maire, MAIRIE IVOY LE PRE, demeurant à FUSSY.

- **Monsieur BARDIN Philippe**

Aide-Soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

- **Monsieur BAUCHER Bernard**

Maire, MAIRIE DE BRINAY, demeurant à BRINAY.

- **Monsieur BEDOILLAT Gérard**

Maire, MAIRIE DE VENESMES, demeurant à VENESMES.

- **Monsieur BERNIOT Eric**

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à TROUY.

- **Monsieur BLAISE Fabrice**

Adjoint technique territorial 1ère classe, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur BONNETAUD Jean-Paul**

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Madame BONNET Chantale née BIRIN**

Adjoint administratif principal de 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BRINAY.

- **Madame BRUNET Mireille**

Maire, MAIRIE DU CHATELET, demeurant à LE CHATELET.

- **Madame CAMUS Roselyne**

Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à MEREAU.

19/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Monsieur CHAPUIS Alain

Rédacteur, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à BOURGES.

- Monsieur CHARTON Bernard

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE BLET, demeurant à BLET.

- Madame CHENU DE THUET DE MANGOU Caroline

Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à VEAUGUES.

- Madame CHENU Véronique née POTRON

Adjoint des cadres, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Monsieur CHERET Pascal

IDE, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- Madame CORDONNIER Martine

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE FOECY, demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE.

- Madame CORMIER-BOULIGEON Anne-Marie

Attaché territorial, BOURGES PLUS, demeurant à BOURGES.

- Madame COURTOIS Corinne née MAQUAIRE-CLOUET

Attaché principal, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame DELECOLLE Sylvie née ALLIGNE

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE LA CHARITE SUR LOIRE, demeurant à LA CHAPELLE-MONTLINARD.

- Madame DEMERY Béatrice née CHERRIER

Adjoint administratif principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame DEVIDET Marie-Laure née DELOUP

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Monsieur DINOCHÉAU Francis

Technicien principal 1ère classe, VILLE DE SAINT DOULCHARD, demeurant à TROUY.

- Monsieur DUBREUIL Pascal

Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LIGNIERES.

- Monsieur CARDONEL Gérard

Maire, MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER, demeurant à SAULZAIS-LE-POTIER.

- Madame FOREST Isabelle née RAMOS

Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-COURT.

- Madame FORMONT Marylene

TECHNICIENNE DE LABORATOIRE CL. SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

20/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- **Madame GARCIOUX Martine**
Adjointe au maire, MAIRIE DE VALLENAY, demeurant à VALLENAY.

- **Monsieur GENIAUT- FAUQUEMBERGUE Jean-Pascal**
Infirmier classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à LUNERY.

- **Monsieur GILARDIN René**
Conseiller municipal, MAIRIE DE SAINT PALAIS, demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY.

- **Madame GIRAUD VALERIE**
AIDE SOIGNANTE CL. SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, demeurant à VIERZON.

- **Monsieur GUILLOT Robert**
Maire, MAIRIE D'ASSIGNY, demeurant à ASSIGNY.

- **Monsieur DUMAY Bernard**
Maire, MAIRIE DE MEILLANT, demeurant à MEILLANT.

- **Monsieur HERAULT Gilles**
Maire, MAIRIE D'ARDENNAIS, demeurant à ARDENNAIS.

- **Monsieur JACQUET Alain**
Agent de maîtrise, Mairie de Mery-Sur-Cher, demeurant à MERY-SUR-CHER.

- **Madame JACQUET Josette née GUERIN**
Rédacteur, Mairie de Graçay, demeurant à GRACAY.

- **Madame JEHU Anne née MAZUET**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-DENIS-DE-PALIN.

- **Madame KERMONACH Catherine née MARIE**
Assistante de service social, CARSAT Centre Val de Loire, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

- **Madame LAINE Jacqueline**
Adjoint administratif principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- **Monsieur LECOMTE Philippe**
MONITEUR EDUCATEUR, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE AINAY LE CHATEAU, demeurant à SAINT-AMAND-MONTROND.

- **Monsieur LEFORT Thierry**
Educateur APS Principal 1ère classe, MAIRIE SAINT GERMAIN DU PUY, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

- **Monsieur LELOUP Claude**
Maire, MAIRIE LES AIX D'ANGILLON, demeurant à LES AIX-D'ANGILLON.

- **Madame MARC Nathalie**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE VENESMES, demeurant à VENESMES.

21/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Madame MARIAT Danièle

Agent de Maîtrise principal, MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- Monsieur MERCIER Alain

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

- Madame MONIER Véronique

Auxiliaire de puériculture principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE VIGNOBLES ET NOHAIN, demeurant à SURY-EN-VAUX.

- Madame MOULON Sylviane

Adjoint Technique Principal 1ère classe, MAIRIE LA CHAPELLE SAINT URSIN, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- Monsieur OZON Bernard

Maire, MAIRIE DE SAINT PALAIS, demeurant à SAINT-PALAIS.

- Monsieur PASDELOUP Jean-Pierre

Adjoint technique principal 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.

- Monsieur PEGUILHAN Jean-Michel

Agent de maîtrise principal, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Monsieur PERROCHON Serge

Maire, MAIRIE DE NOHANT EN GRACAY, demeurant à NOHANT EN GRACAY.

- Monsieur PETILLON Philippe

Ingénieur principal, MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- Monsieur PETIT Gino

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à SAINTE-SOLANGE.

- Monsieur REGNAULT Dominique

Maire, MAIRIE CHARLY, demeurant à CHARLY.

- Monsieur ROBIN DIDIER Didier

Adjoint technique principal 2ème classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Madame ROBIN Fabienne

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Monsieur RONDIER Philippe

Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à DUN-SUR-AURON.

- Madame ROUSNIDIS Fabienne née QUETIER DE SAINT ELOY

Conseiller Socio-Educatif, BOURGES PLUS, demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

- Madame ROZIER-WEST Danie née ROZIER

Educateur spécialisé, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à SURY-ES-BOIS.

22/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

- Madame SAULNIER Evelyne née RIFFET

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Monsieur SIMON-MAIZIER Pascal

Adjoint administratif principal, VILLE DE BOURGES, demeurant à BOURGES.

- Monsieur THOMAS Michel

Agent de maîtrise, MAIRIE DE LERE, demeurant à LERE.

- Monsieur VENEAU Bernard

Agent de maîtrise, NIEVRE HABITAT, demeurant à COURS-LES-BARRES.

- Monsieur VERNET Alain

Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND - DUN SUR AURON, demeurant à BOURGES.

- Monsieur ZIDANE Abid

Agent de maîtrise principal, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER, demeurant à SAINT-DOULCHARD.

Article 4 : Le présent arrêté fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, 2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le Sous-Préfet de Vierzon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bourges, le 14 décembre 2018

Signé : Catherine FERRIER

23/23

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-19-004

Arrêté n° 2018-1-1487 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à Mme Béatrice CHEVALIER, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques du Cher.



PRÉFET DU CHER

ARRÊTÉ n° 2018-1-1487

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État
A Mme Béatrice CHEVALIER Administratrice des Finances publiques adjointe, Directrice du Pôle Gestion Fiscale de la Direction départementale des Finances publiques du Cher

La préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 9 août 2017 portant nomination de Mme Catherine FERRIER, en tant que préfète du Cher ;
- Vu la décision du 23 avril 2013 portant affectation de Mme Béatrice CHEVALIER Administratrice des Finances publiques adjointe, à la Direction départementale des Finances publiques du Cher en tant que Directrice du Pôle Gestion Fiscale ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice CHEVALIER Administratrice des Finances publiques adjointe, pour :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la Direction départementale des Finances publiques du Cher, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la Direction départementale des Finances publiques du Cher ;

→ recevoir les crédits des programmes suivants :

- n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »
- n° 309 « Entretien des bâtiments de l'État »
- n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières »
- n°724 « Opérations immobilières déconcentrées »

→ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et sur le compte de commerce n° 907 – « opérations commerciales des domaines » (Cité administrative Condé de BOURGES).

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice CHEVALIER Administratrice des Finances publiques adjointe à l'effet de :

→ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la Direction départementale des Finances publiques du Cher.

Article 3 : Demeurent réservés à la signature de la Préfète du Cher. :

- Les ordres de réquisition du comptable public ;
- Les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- L'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Article 4 Mme Béatrice CHEVALIER Administratrice des Finances publiques adjointe peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture par intérim et le Directeur départemental des Finances publiques du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Fait à BOURGES, le 19 décembre 2018
La Préfète,

signé : Catherine FERRIER

Spécimen de signature

<p>Béatrice CHEVALIER Administratrice des Finances publiques adjointe Directrice du pôle gestion fiscale DDFIP du Cher</p> <p>signé</p>

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-19-005

Arrêté n° 2018-1-1488 portant délégation de signature pour l'exercice des attributions en matière domaniale à M. Marc GUAZZELLI, administrateur des finances publiques du Cher.

ARRÊTÉ N° 2018-1-1488
portant délégation de signature pour l'exercice des attributions
en matière domaniale à M. Marc GUAZZELLI,
Administrateur des Finances publiques du Cher

La Préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER Préfète du Cher ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2018 portant nomination de M. Marc GUAZZELLI, administrateur des Finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher, en remplacement de M. Philippe PIGAULT,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture par intérim,

arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Marc GUAZZELLI, Administrateur des Finances publiques, à l'effet de signer à compter du 1^{er} janvier 2019, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

.../...

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R.2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R.3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44, R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2124-69, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R.2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Opérations relatives aux biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées à l'administration chargée des domaines.	Art. 809 à 811-3 du code civil. Loi validée du 5 octobre 1940. Loi validée du 20 novembre 1940. Ordonnance du 5 octobre 1944.

Article 2 – M. Marc GUAZZELLI, Administrateur des Finances publiques, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom de la Préfète du Cher, par arrêté de délégation qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture par intérim et l'administrateur des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BOURGES, le 19 décembre 2018

La Préfète,

signé : Catherine FERRIER

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-19-006

Arrêté n° 2018-1-1489 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher.



PRÉFET DU CHER

ARRÊTÉ n° 2018-1-1489

portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques du Cher

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 9 août 2017, portant nomination de Mme Catherine FERRIER, Préfète du Cher ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2018 portant nomination de M. Marc GUAZZELLI, administrateur des Finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher, en remplacement de M. Philippe PIGAULT .

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher par intérim,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Marc GUAZZELLI, administrateur des Finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques du Cher, à l'effet de signer, à compter du 01/01/2019, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques du Cher.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture par intérim et l'administrateur des Finances publiques du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Fait à Bourges, le 19 décembre 2018
La Préfète,

signé: Catherine FERRIER

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-19-007

Arrêté n° 2018-1-1490 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher.

PRÉFET DU CHER

Arrêté n°2018 – 1- 1490
portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle
des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques du Cher

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 9 août 2017 portant nomination de Mme Catherine FERRIER en tant que préfète du Cher ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2018 portant nomination de M. Marc GUAZZELLI , administrateur des Finances publiques du Cher, chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher, en remplacement de M. Philippe PIGAULT .

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher par intérim,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Marc GUAZZELLI, administrateur des Finances publiques du Cher, chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher, à l'effet de signer, à compter du 01/01/2019, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des Finances publiques du Cher.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture par intérim et l'administrateur des Finances publiques du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher .

Fait à Bourges, le 19 décembre 2018

La Préfète,

signé : Catherine FERRIER

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-19-003

Arrêté n° 2018-1-1491 accordant délégation de signature à
M. Patrick MARCHAND, directeur régional par intérim
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire.

ARRÊTÉ N° 2018-1- 1491
accordant délégation de signature
à M. Patrick MARCHAND
Directeur régional par intérim des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2,

Vu les codes de commerce, du tourisme, du travail,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, préfète du Cher,

Vu l'arrêté du 15 mars 2018 nommant M. Olivier NAYS, responsable de l'unité départementale du Cher à compter du 1^{er} mai 2018,

Vu l'arrêté ministériel du 3 décembre 2018 confiant l'intérim de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire à M. Patrick MARCHAND à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'ensemble des codes et textes régissant les matières dans lesquelles est appelé à s'exercer le pouvoir de signature conféré au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Patrick MARCHAND, directeur régional des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire par intérim, à l'effet de signer au nom de la Préfète du Cher, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre dans les domaines suivants relevant de la compétence de la Préfète du Cher :

	NATURE DU POUVOIR / CHAMPS DE COMPETENCE	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE¹ CODE
TYPES DE DECISIONS	METROLOGIE Attributions de marque d'identification Agrément d'organisme de vérification périodique Retrait et de suspens d'agrément Agrément d'installateur de chronotachygraphes Aménagement réglementaire et Police du parc et du marché	Décret 2011-387 du 3/01/2001
N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES A L'EMPLOI
	A - SALAIRES	
A-1	Établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile.	Art. L.7422-2
A-2	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile.	Art. L.7422-6 et L.7422-11
A-3	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés.	Art. L.3141-25
A-4	Etablissement de la liste des conseillers du salarié	Art. L.1232-7 et D.1232-4
A-5	Décisions en matière de remboursement de frais des déplacements réels ou forfaitaires exposés par les conseillers du salarié	Art. D.1232-7 et 8
A6	Décision en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission	Art. L.1232-11
	B – REPOS HEBDOMADAIRE	
B-1	Dérogations au repos dominical	Art L 3132.20 et 23

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES A L'EMPLOI
B-2	Décision de fermeture hebdomadaire au public des établissements d'une profession ou (et) de la région	Art L.3132-29
B-3	Changement du jour de fermeture hebdomadaire dans le secteur de la vente, la distribution ou la livraison du pain	Art. L.3132-29
C-1	C – HEBERGEMENT DU PERSONNEL Délivrance de l'accusé de réception de la déclaration d'un employeur d'affectation d'un local à l'hébergement	Art. 1 loi 73-548 du 27/06/1973
D-1	D - CONFLITS COLLECTIFS Engagement des procédures de conciliation ou de médiation au niveau départemental	Art. L.2523-2 Art. R.2522-14
E-1	E – AGENCES DE MANNEQUINS Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins	Art. L..7123-14 Art. R.7123-8 à R.7123-17
F-1	F – EMPLOI DES ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 18 ANS Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode.	Art. L.7124-1
F-2	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants.	Art. L..7124-5
F-3	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	Art. L.7124-9
F-4	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance.	Art. L.4153-6 Art. R.4153-8 et R.4153-12 Art. L.2336.4 du Code de la Santé publique
G-1	G – APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours.	L.6225-1 à L.6225-3 Art. R.6223-16 et Art. R.6225-4 à R. 6225-8
G-2	Enregistrement contrats d'apprentissage secteur public	Art. 20 Loi 92-975 du 17/07/1992
H-1	H – MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE Autorisations de travail	Art. L.5221-2 et L.5221-5
H-2	Visa de la convention de stage d'un étranger	Art. R 313-10-1 à R 313-10-4 du CESEDA

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES A L'EMPLOI
I-1	I – PLACEMENT AU PAIR Autorisation de placement au pair de stagiaires "Aides familiales"	Accord européen du 24/11/1969 Décret n° 71-797 du 20/09/1971
J-1	J – EMPLOI Attribution de l'allocation spécifique de l'activité partielle Convention de prise en charge des indemnités complémentaires dues aux salariés en activité partielle Convention d'activité partielle de longue durée	Art. L.5122-1 Art. R.5122-1 à R.5122-29 Art. L.5122-2 Art. D.5122-30 à D 5122.51 Art. R.5122-43 à 51
J-2	J-2 Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation de congé de conversion, Convention de formation et d'adaptation professionnelle Cessation d'activité de certains travailleurs salariés	Les articles ci-dessous concernent la totalité du point J-2 Art. L.5111-1 à L.5111-2 Art. L.5123-1 à L.5123-9 L.1233-1-3-4, R.5112-11 L.5123-2 et L.5124-1 R.5123-3 et R.5111-1 et 2 L.5111-1 et L.5111-3 Circulaire DGEFP 2004-004 du 30/06/2004 Circulaire DGEFP 2008-09 du 19/06/2008
J-3	J-3 Toutes décisions relatives au Service d'aide à la personne : 1° Régime d'agrément : Délivrance, extension, renouvellement, retrait d'agrément à une personne morale ou une entreprise individuelle et correspondances qui s'y rattachent 2° Régime de déclaration : Récépissé d'enregistrement de la déclaration d'activité, retrait de l'enregistrement de la déclaration d'activité, retrait de l'enregistrement de la déclaration d'activité et correspondance qui s'y rattachent.	Art R 7232-1 à R 7232-24 du Code du travail Art R 7232-18 et R 7232-24 inclus du Code du travail
J-4	J-4 Décision d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L.2242-16 et L.2242-17	D.2241-3 et D.2241-4
J-5	J-5 Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation	Art. L.1233-84 à L.1233-89 Art. D.1233-38
J-6	J-6 Agrément relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière et de Production (SCOP)	Loi n° 47.1775 du 10/09/1947 Loi n° 78.763 du 19/07/1978 Loi n° 92.643 du 13/07/1992 Décret n° 87.276 du 16/04/1987 Décret n° 93.455 du 23/03/1993 Décret n° 93.1231 du 10/11/1993

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES A L'EMPLOI
J-7	Agrément des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)	Art. 36 de la loi n° 2001-624 du 17/07/2001 - Décret du 20/02/2002
J-8	Diagnostics locaux d'accompagnement	Circulaires DGEFP n° 2002-53 du 10/12/2002 et n° 2003-04 du 04/03/2003
J-9	Toutes décisions relatives : - au contrat unique d'insertion - aux PACEA, aux actions parrainage - aux adultes relais - à la « garantie jeunes »	Art. L.5134-21 Art. L.5134-19-4 Art. L.5131-3 à 6 Art. L.5134-100 Loi du 8/08/2016 Art. 46 Décret du 23/12/2016
J-10	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	Art. L.7232-1 et suivants Décret n°2011-1132 du 20/09/2011 Décret n°2011-1133 du 20/09/2011
J-11	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance par les GEIQ	Art. D.6325-24 Circulaire DGEFP n° 97.08 du 25/04/1997
J-12	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	Art. L.5132-2 et L.5132-4 Art. R.5132-44 -et L.5132-45
J-13	Décision de reversement des aides et cotisations sociales en cas de rupture d'un contrat d'accompagnement à l'emploi ou d'un contrat initiative emploi (pour un motif autre que faute du salarié, force majeure, inaptitude médicale), rupture au titre de la période d'essai, rupture du fait du salarié, embauche du salarié par l'employeur.	Art. R.5134-37, R.5134-33 et R.5134-103
J-14	Décisions prises dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprises	Art. L.5134-54 à L.5134-64
J-15	Dispositif d'aide au secteur de l'hôtellerie et de la restauration	Loi n° 2004-804 du 09/08/2004 Décret 2007-900 du 15/05/2007 Décret 2008-458 du 15/05/2008
J-16	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « entreprise solidaire »	Art. L 3332-17-1 Art. R 3332-21-3
K – GARANTIE DE RESSOURCES DES TRAVAILLEURS PRIVES D'EMPLOI		
K-1	Exclusion temporaire ou définitive des droits à l'allocation de recherche d'emploi, d'allocation temporaire d'attente ou d'allocation de solidarité spécifique et prononcé de sanctions administratives	Art. L.5426-1 à L.5426-9 Art. R.5426-1 à R.5426-17
K-2	Refus d'ouverture des droits à l'allocation de solidarité spécifique et de son renouvellement	Art. L.5423-1 à L.5423-6 Art. R.5423-1 à R.5423-14
K-3	Refus d'ouverture rétroactive du droit à l'allocation équivalent retraite	Art. L.5423-18 à L.5423-23

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES A L'EMPLOI
L-1	L – FORMATION PROFESSIONNELLE et CERTIFICATION Décisions de remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	Art. R.6341-45 à R. 6341-48
L-2	VAE : - Recevabilité VAE - Gestion des conventions	Loi n° 2002-73 du 17/01/2002 Articles R.335-6, R.335-7 et R.335-10 du code de l'éducation Décret du 4/07/2017 (effet au 1/10/2017) Circulaire du 27/05/2003
M-1	M - OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES Contrôle des déclarations des employeurs relatives à l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés	Art. L.5212-5 et L.5212-12
M-2	Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants	Art. R.5212-1 à 5212-11 et R.5212-19 à R.5212-31
M-3	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés.	Art. L.5212-8 et R.5212-12 à R.5212-18
N-1	N – TRAVAILLEURS HANDICAPES Subvention d'installation d'un travailleur handicapé	Art. R.5213-52 Art. D.5213-53 à D.5213-61
N-2	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	Art. L.5213-10 Art. R.5213-33 à R.5213-38
N-3	Conventionnement d'organismes assurant une action d'insertion de travailleurs handicapés	Circulaire DGEFP n°99-33 du 26/08/1999 et n° 2007-02 du 15/01/2007
N-4	Conventionnement d'aide aux postes dans les entreprises adaptées	Loi du 11-/02/2005 et 13/02/2006 L.5213-19
	O - CONCURRENCE Contrats de vente écrits de produits agricoles rendus obligatoires (article L 631-24 du code rural et de la pêche maritime) : prononcé de l'amende administrative prévue par l'article L 631-25 du code rural et de la pêche maritime	

Article 2 : Dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions et en application de l'article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, M. Patrick MARCHAND, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire par intérim pourra subdéléguer sa signature pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation, énumérée à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Cette subdélégation de signature sera prise, au nom de la Préfète du Cher, par un arrêté qui devra lui être préalablement transmis pour accord.

Après accord sur le contenu de la subdélégation, la décision sera adressée au directeur régional par voie dématérialisée et selon les conditions de mise en forme en vigueur, afin qu'elle soit publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Article 4 : Cet arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et abroge l'arrêté en date du 4 septembre 2017.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Cher par intérim et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre Val de Loire par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 19 décembre 2018
La Préfète,
signé : Catherine FERRIER

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-28-003

Arrêté n° 2018-1-1512 portant délégation de signature pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur à M. Marc GUAZZELLI, administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques du Cher.



PRÉFET DU CHER

Arrêté n° 2018-1- 1512

**portant délégation de signature pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur
à M. Marc GUAZZELLI**

**Administrateur des Finances publiques du Cher, chargé de l'intérim de la Direction
départementale des Finances publiques du Cher**

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 août 2017 portant nomination de Mme Catherine FERRIER en tant que préfète du Cher ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2016 portant nomination de M.Marc GUAZZELLI Administrateur des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des finances publiques du Cher en tant que Directeur du Pôle Pilotage et Ressources ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2018 chargeant M. Marc GUAZZELLI Administrateur des Finances publiques adjoint à la direction départementale des Finances publiques du Cher, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher en remplacement de M Philippe PIGAULT ; .

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Cher par intérim ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M.Marc GUAZZELLI, Administrateur des Finances publiques adjoint à la direction départementale des Finances publiques du Cher, chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses

attributions (*le cas échéant, dans la limite de 500 000,00 €*), les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Béatrice CHEVALIER Administratrice des Finances publiques adjointe à la Direction des Finances publiques du Cher, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions (*le cas échéant, dans la limite de 500 000,00 €*), les actes d'ordonnancement secondaire dans les limites de l'arrêté préfectoral n° 2018-1-1487 du 19 décembre 2018.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture par intérim, le Directeur départemental des finances publiques du Cher par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Fait à BOURGES, le 28 décembre 2018
La Préfète,

signé : Catherine FERRIER

Spécimen de signature

<p>M. Marc GUAZZELLI Administrateur des Finances publiques Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances publiques du Cher</p>
<p><i>signé</i></p>

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-28-004

Arrêté n° 2018-1-1513 accordant délégation de signature pour la gestion de la cité administrative Condé à M. Marc GUAZZELLI, administrateur des finances publiques adjoint, chargé de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques du Cher.



PRÉFET DU CHER

ARRÊTÉ n° 2018-1-1513

**accordant délégation de signature pour la gestion de la Cité administrative Condé
à
M. Marc GUAZZELLI, Administrateur des Finances publiques adjoint à la direction départementale
des Finances publiques du Cher, de l'intérim de la Direction départementale des Finances
publiques du Cher**

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative à la loi de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, préfète du Cher ;

Vu la décision du 31 mai 2016 portant nomination de M. Marc GUAZZELLI, Administrateur des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des finances publiques du Cher en tant que Directeur du Pôle Pilotage et Ressources ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2018 chargeant M. Marc GUAZZELLI Administrateur des Finances, adjoint à la direction départementale des Finances publiques du Cher, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher en remplacement de M Philippe PIGAULT ;

Vu la décision du 23 avril 2013 portant affectation de Mme Béatrice CHEVALIER Administratrice des

Finances publiques adjointe, à la Direction départementale des Finances publiques du Cher en tant que Directrice du Pôle Gestion Fiscale ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Cher :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Marc GUAZZELLI Administrateur des Finances publiques adjoint à la direction départementale des Finances publiques du Cher, chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher à l'effet :

- d'émettre et d'adresser à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire des locaux au sein de la Cité administrative Condé ou au représentant des occupants ayant une responsabilité juridique et financière différente de celle de l'État, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombent,
- d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la Cité administrative Condé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice CHEVALIER Administratrice des Finances publiques adjointe, à la Direction départementale des Finances publiques du Cher en tant que Directrice du Pôle Gestion Fiscale, à l'effet :

- d'émettre et d'adresser à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire des locaux au sein de la Cité administrative Condé ou au représentant des occupants ayant une responsabilité juridique et financière différente de celle de l'État, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombent,
- d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la Cité administrative Condé.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture par intérim, M. Marc GUAZZELLI Administrateur des Finances publiques adjoint, chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher et Mme Béatrice CHEVALIER Administratrice des Finances publiques adjointe, à la Direction départementale des Finances publiques du Cher, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher

Fait à BOURGES, le 28 décembre 2018

La Préfète,

signé : Catherine FERRIER

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-21-008

Arrêté n°18-67 portant dérogation temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC pour répondre à une situation de crise ou à des évènements d'une particulière gravité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ OUEST

ARRÊTÉ N° 18 - 67

portant dérogation temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC pour répondre à une situation de crise ou à des événements d'une particulière gravité

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.122-1 et suivants relatifs aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5-I ;

Vu l'arrêté du Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest n°18-58 du 19 novembre 2018 donnant délégation de signature à M. Patrick Dallennes, Préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

Considérant les manifestations contre la hausse des prix des carburants entamées le samedi 17 novembre 2018, qui ont entraîné de nombreuses perturbations de la circulation routière sur l'ensemble du territoire de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Considérant que les véhicules de transport de marchandises ont été particulièrement impactés par les blocages ou barrages filtrants mis en place par les manifestants, sur le réseau routier et autoroutier ainsi que près des plates-formes logistiques, et ont pu subir des retards significatifs dans leurs itinéraires de livraison, risquant de compromettre l'approvisionnement des commerces dans une période précédant les fêtes de fin d'année cruciale pour ce secteur d'activité ;

Considérant qu'une dérogation exceptionnelle à l'interdiction générale de circulation des poids lourds est nécessaire pour faire face aux conséquences, y compris économiques, d'une telle situation de blocages, laquelle est de nature à compromettre la sécurité ou la libre circulation des personnes et des biens ;

Sur proposition de l'État-major interministériel de zone ;

ARRÊTE

Article 1

Les véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) affectés au transport de marchandises, **à l'exclusion des transports de matières dangereuses**, sont autorisés à circuler en dérogation à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes,

- **pour la période du samedi 22 décembre à 22h au dimanche 23 décembre 2018 à 12h,**
- sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Article 2

La présente dérogation ne dispense pas du respect des règles du code de la route ainsi que des restrictions de circulation prises localement par les autorités compétentes en matière de police de la circulation ou de gestion des infrastructures.

Article 3

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier en cas de contrôle de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation. Une copie du présent arrêté doit se trouver à bord du véhicule.

Article 4

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest :

- les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest,
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer),
- les directeurs départementaux de la sécurité publique,
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie.

Fait à Rennes, le 21 décembre 2018 à 17 H.

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité
auprès du Préfet de la zone de défense
et de sécurité Ouest

Patrick Dallennes

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-28-002

Arrêté n°18-68 donnant délégation signature à M. Patrick
DALLENNES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ OUEST

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest
SGAMI Ouest

ARRETE

N° 18-68

donnant délégation de signature
à Monsieur Patrick DALLENNES
Préfet délégué pour la défense et la sécurité
auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest

**LA PREFETE DE LA RÉGION BRETAGNE
PREFETE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
PREFETE D'ILLE- ET-VILAINE**

VU le code de la défense,

VU le code de la sécurité intérieure,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale,

VU le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la Police nationale et notamment ses articles 32 et 33,

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la Police nationale,

VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la Police,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

28, rue de la Pilate – CS 40 725 – 35 207 RENNES CEDEX 2 – TEL : 02.99.87.89.00 – FAX : 02.99.36.26.31

VU le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la Police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2014-1182 du 13 octobre 2014 modifiant le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2015-1625 du 10 décembre 2015 relatif à la composition des zones de défense et de sécurité, des régions de gendarmerie et des groupements de gendarmerie départementale ;

VU le décret du 10 février 2016 nommant Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant Michèle KIRRY, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète de la région Bretagne, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains ouvriers d'État du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 27 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2000 fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;

VU l'arrêté ministériel du 27 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité ;

VU l'arrêté ministériel du 16 juin 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement des apprentis du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° 12-10 du 19 avril 2012 portant organisation de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

VU l'arrêté préfectoral n°15-134 du 10 novembre 2015 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

VU la décision du 24 août 2018, affectant Isabelle ARRIGHI, sous-préfète, en qualité d'adjointe au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur, auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest à compter du 3 septembre 2018 ;

VU la circulaire du 18 novembre 1987 relative aux délégations de signature consenties par l'autorité préfectorale pour l'application de l'article 35 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée ;

SUR proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1er

Délégation de signature est donnée à Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité, dans la limite des attributions conférées à la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine, par les décrets susvisés pour tous actes, arrêtés, décisions ou tous documents concernant le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest et relatifs notamment :

- à la gestion administrative et financière des personnels relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest,
- au recrutement et à la signature des contrats des apprentis en fonction dans les services du SGAMI et les services de police de la zone de défense et de sécurité Ouest,
- à l'instruction, au règlement amiable ou au contentieux des affaires relevant de la compétence de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest. Dans les mêmes limites, le préfet délégué est habilité à correspondre directement avec l'agent judiciaire de l'État dans les actions portées devant les tribunaux judiciaires et à signer les mémoires en réponse devant les juridictions administratives,
- à la gestion administrative et financière de l'immobilier de la police nationale et notamment :
 - aux actes de location, d'acquisition ou d'échange de propriété passés par France Domaine ;
 - à l'approbation des conventions portant règlement d'indemnités de remise en état d'immeubles ;
 - aux concessions de logement au profit de personnels relevant de la direction générale de la police nationale ;
- à la gestion du patrimoine immobilier de la gendarmerie,
- à la gestion administrative et financière des moyens matériels de la police nationale et notamment à l'approbation des procès-verbaux de perte ou de réforme des matériels quelle qu'en soit la valeur,
- au titre de pouvoir adjudicateur, dans les limites fixées par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics, de tous marchés de travaux, de fournitures, ou de services ainsi que tout avenant à ces marchés – dits « formalisés » ou « adaptés », y compris les avenants des marchés préalablement passés par la région de gendarmerie de la zone de défense et de sécurité Ouest,
- aux agréments et acceptations de paiement des conditions des sous-traitants des marchés de travaux, de fournitures, ou de services pris pour le compte du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest ou pour celui des services de police et de gendarmerie,
- à l'exécution des opérations de dépenses et de recettes relevant de la compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest, agissant pour son propre compte ou pour celui des services de police de la gendarmerie et des systèmes d'information et de communication,
- aux décisions rendant exécutoires les titres de perception de régularisation, de réduction et d'annulation qu'il émet et d'admettre en non-valeurs les créances irrécouvrables,
- dans le cadre de l'exercice du contrôle financier déconcentré, sont soumis au visa du préfet délégué pour la défense et de la sécurité :
 - les demandes d'autorisation préalable de procéder à des engagements juridiques dans le cadre du pouvoir adjudicateur,
 - les observations formulées par le contrôleur financier déconcentré,
 - le compte rendu d'utilisation de ces crédits transmis au contrôleur financier.

Délégation de signature est donnée à Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète de la région Bretagne, préfète d'Ille-et-Vilaine, pour tous arrêtés, décisions et actes relevant des attributions du service des systèmes d'information et de communication.

ARTICLE 2

Demeurent soumis à la signature de la préfète de zone de défense et de sécurité :

- les ordres de réquisition de paiement prévus par l'article 66 alinéa 2 du décret du 29 décembre 1962,
- les demandes et les décisions de passer outre les refus de visas à l'engagement de dépenses émis par le directeur régional des finances publiques.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick DALLENNES, délégation de signature est donnée à Isabelle ARRIGHI, adjointe au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest, pour tout ce qui concerne l'article 1^{er}.

ARTICLE 4

Délégation de signature est en outre donnée à Isabelle ARRIGHI pour :

- toutes les correspondances et pièces administratives courantes relevant de l'administration du ministère de l'intérieur à l'exclusion des courriers adressés aux élus,
- la signature, au titre du « pouvoir adjudicateur », dans les limites fixées par les décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense et de sécurité, de tous marchés de travaux, de fournitures, ou de services, ainsi que tout avenant à ces marchés – dits « formalisés » ou « adaptés », passés par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest, pour son compte ou pour celui des services de police et de gendarmerie,
- des décisions d'ester en justice.

ARTICLE 5

Délégation de signature est donnée à :

❖ Stéphane PAUL, chef de cabinet, pour :

- les devis, le service fait et les expressions de besoins n'excédant pas 5 000 € HT se rapportant à l'unité opérationnelle (UO) SGAMI Ouest,
- les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus ou à une autorité de l'administration centrale,
- les accusés de réception,
- la gestion administrative du personnel du cabinet (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement),

❖ Christophe SCHOEN, chef du bureau zonal des moyens,

❖ Sylvie GILBERT, chef du bureau du secrétariat général, pour :

- les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus ou à une autorité de l'administration centrale,
- les accusés de réception,
- la gestion administrative de leur bureau (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement),

Délégation de signature est donnée à Christophe SCHOEN, Morgane THOMAS, Marie RABIAI, Cécile DESGUERET, bureau zonal des moyens, pour la constatation du service fait pour les commandes se rapportant à l'unité opérationnelle SGAMI Ouest.

Délégation est donnée à Didier BIRON, Anne-Marie FORNIER, Céline GERMON, Morgane THOMAS, Albane AUBRUN, Maurice BONNEFOND, Djamilla BOUSCAUD, Christine GUICHARD et Gwenaël POULOUIN, Nadège MONDJII et Frédéric STARY pour effectuer des achats par carte achat, dans la limite du plafond qui leur est autorisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane PAUL, délégation de signature est donnée à Christophe SCHOEN, chef du bureau zonal des moyens pour les devis et les expressions de besoins n'excédant pas 5 000 € HT se rapportant à l'unité opérationnelle (UO) SGAMI Ouest.

ARTICLE 6

Délégation de signature est donnée à Catherine DUVAL, directrice des ressources humaines, pour :

- les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus,
- les accusés de réception,
- les arrêtés et documents relatifs à la gestion administrative des personnels et à la gestion des ressources humaines relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest,
- les arrêtés portant octroi de congés de maladie et de mise en disponibilité d'office pour raison médicale,

- les arrêtés portant reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents, sauf en cas d'avis divergents ou défavorables,
- les attestations de l'employeur et relevés destinés aux personnels ou aux organismes sociaux et bancaires (sécurité sociale, instituts de retraite complémentaire, caisses de prêts, etc.),
- la gestion administrative de la direction des ressources humaines (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement),
- les expressions de besoins et conventions de réservation des salles pour les examens et concours,
- les conventions avec les organismes de formation,
- les états liquidatifs de traitements, salaires, prestations familiales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine DUVAL, délégation de signature est donnée à Anne-Gaël TONNERRE, adjointe à la directrice des ressources humaines pour tout ce qui concerne le présent article.

ARTICLE 7

Délégation de signature est donnée à :

- ❖ Sébastien GASTON, chef du bureau zonal du recrutement,
- ❖ Laurence PUIL, cheffe du bureau zonal des personnels administratifs, techniques et scientifiques,
- ❖ Marc GODFROID, chef du bureau zonal des personnels actifs, adjoints de sécurité et de la réserve,
- ❖ Marc THEBAULT, chef du pôle d'expertise et de services,
- ❖ Bertrand QUERO, chef du bureau zonal des affaires médicales,

pour :

- les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus ou à une autorité de l'administration centrale et des actes faisant grief,
- les correspondances préparatoires des commissions de réforme,
- les ampliations d'arrêtés, copies, extraits de documents, accusés de réception,
- la gestion administrative de leur bureau (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement),
- les états liquidatifs des traitements, salaires, prestations sociales et familiales, vacations et frais de mission et de déplacement dus aux personnels rémunérés sur le budget de l'État et gérés par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur, ou à leurs ayants-droits,
- les attestations de l'employeur et relevés destinés au personnel ou aux organismes sociaux et bancaires (sécurité sociale, instituts de retraite complémentaire, caisse de prêts, etc.),
- les liquidations et visas des factures relatives à la prise en charge par l'administration, à la suite d'un accident reconnu imputable au service ou d'une maladie, de tout agent relevant de la compétence du bureau des affaires médicales.

Délégation de signature est donnée à Aude LOMBARD, adjointe à la cheffe du bureau zonal des personnels administratifs, techniques et scientifiques à la délégation régionale de Tours, pour :

- les correspondances courantes à l'exception de :
 - celles adressées à des élus ou à une autorité de l'administration centrale,
 - des actes faisant grief,
 - les convocations à toutes réunions et toutes instances,
- les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement pour les agents placés sous son autorité,
- les attestations de l'employeur et relevés destinés au personnel et aux organismes sociaux et bancaires (sécurité sociale, instituts de retraite complémentaire, caisse de prêts, etc.).

Délégation de signature est donnée à Nadège BENNOIN, adjointe au chef du bureau des personnels actifs, adjoints de sécurité et de la réserve à la délégation régionale de Tours, pour les bordereaux de transmission relatifs aux envois de dossiers individuels de fonctionnaires mutés hors zone, aux envois d'arrêtés individuels pour notification aux fonctionnaires concernés et aux envois d'états de service fait de la réserve civile contractuelle.

Délégation de signature est donnée à Anne-Gaël TONNERRE, adjointe à la directrice des ressources humaines pour toutes les correspondances courantes relevant de ses domaines de compétences.

ARTICLE 8

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation consentie aux chefs de bureau de la direction des ressources humaines par l'article 7 est exercée par :

- Aude LOMBARD, adjointe à la cheffe du bureau zonal des personnels administratifs, techniques et scientifiques à la délégation régionale de Tours (à l'exception de la signature des ordres de mission),
- Marc LAROYE, adjoint au chef du pôle d'expertise et de services (à l'exception de la signature des ordres de mission),
- Françoise FRISCOURT, adjointe au chef de bureau zonal des affaires médicales (à l'exception de la signature des ordres de mission),
- Brigitte BEASSE, adjointe au chef du bureau des personnels actifs, adjoints de sécurité et de la réserve (à l'exception de la signature des ordres de mission),
- Delphine BIGNAN, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement.

Pour le pôle d'expertise et de services, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau et de son adjoint, la délégation consentie au chef de bureau par l'article 7 est exercée, à l'exception de la signature des ordres de mission par :

- Nicole PIHERY, responsable du contrôle interne du pôle d'expertise et de services.

Est donnée délégation de signature à Françoise TUMELIN, pour les liquidations et visas des factures relatives à la prise en charge par l'administration, à la suite d'un accident reconnu imputable au service ou d'une maladie, de tout agent relevant de la compétence du bureau des affaires médicales.

Pour les états liquidatifs de traitements et salaires (RIB, état des émoluments, attestations de traitement), la délégation de signature est donnée à :

- Nicole VAUTRIN, Eugénie GIBET et Isabelle LE VAILLANT cheffes des sections « *Paie des personnels actifs* »,
- Yann AMESTOY, chef de section « *Paie des personnels PATSSOE* »,
- Emmanuel RATEL, chef de la section « *Transverse* ».

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation consentie à Emmanuel RATEL est exercée par Bernadette LE PRIOL, adjointe au chef de la section « *Transverse* ».

Délégation de signature est donnée à Sabrina MARTIN-ROUXEL, animatrice de formation, pour les correspondances courantes, les accusés de réception et visas de demandes de formation des personnels du SGAMI Ouest.

ARTICLE 9

Délégation de signature est donnée à Marguerite KERVELLA, directrice de l'administration générale et des finances, pour :

- les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus,
- les accusés de réception,
- la gestion administrative de la direction de l'administration générale et des finances (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement),
- toute demande d'assistance juridique présentée par des fonctionnaires ou leurs ayants droits victimes de menaces, de violence, de voies de fait, d'injures, de diffamations ou d'outrages, à l'exception de celles mettant en cause les fonctionnaires de police ainsi que les décisions refusant l'octroi de la protection fonctionnelle,
- les actes préparatoires au règlement amiable des affaires en réparation civile de l'État, à l'exclusion des décisions supérieures à 6 500 € HT,
- en matière d'indemnisation des victimes d'accident de la circulation impliquant les véhicules ou les personnels affectés dans les services de police ou de gendarmerie implantés dans la zone de défense et de sécurité Ouest pour toute offre inférieure à 6 500 € HT,
- en matière d'indemnisation des personnels de la police nationale et de la gendarmerie nationale victimes de dommages volontaires ou accidentels lors de leurs missions ou du fait de leur qualité pour tout règlement inférieur à 6 500 € HT,
- le service d'ordre indemnifié police.

Délégation de signature est consentie à Marguerite KERVELLA, en tant qu'ordonnatrice secondaire agissant pour le compte des services prescripteurs, pour :

- les procédures relatives aux fournitures et services inférieures ou égales à 25 000 € HT et l'ensemble des modifications associées,

- les engagements juridiques n'excédant pas 50 000 € HT,
- l'exécution des opérations de dépenses,
- les actes préparatoires à l'exécution des titres de perception à partir de 3 000 € HT,
- les décisions rendant exécutoires les titres de perception,
- les admissions en non-valeur relatives aux créances irrécouvrables,
- les ordres de paiement relatif aux baux et au remboursement du trésorier militaire.

En cas d'absence et d'empêchement de Marguerite KERVELLA, délégation de signature est donnée à Gaëlle HERVE, adjointe à la directrice de l'administration générale et des finances pour tout ce qui concerne le présent article.

ARTICLE 10

Délégation de signature est donnée à :

- ❖ Sophie AUFFRET, cheffe du bureau zonal des budgets,
- ❖ Jérôme LIEUREY, chef du bureau zonal des achats et des marchés publics,
- ❖ Antoinette GAN, cheffe du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes,
- ❖ Gérard CHAPALAIN, chef du bureau des affaires juridiques.

pour :

- les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus ou à une autorité de l'administration centrale et des actes faisant grief,
- les accusés de réception,
- les congés du personnel,
- les ordres de mission, certification des états déclaratifs de frais de déplacement des personnels de leur bureau.

ARTICLE 11

Dans le cadre de ses attributions, délégation de signature est donnée à Sophie AUFFRET, cheffe du bureau zonal des budgets pour :

- la liquidation des frais de mission et de déplacement par les régies (Rennes et Tours),
- la facturation des services d'ordre indemnité et des contributions et pénalités dues par les abonnés aux alarmes de police et par les sociétés de surveillance,
- la liquidation des frais de changement de résidence des agents du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur Ouest, des services de police et des personnels administratifs de la gendarmerie.

En cas d'absence de Sophie AUFFRET, délégation de signature est donnée à Guillaume LE TERRIER, pour toutes les pièces susvisées.

ARTICLE 12

Dans le cadre de ses attributions, délégation de signature est donnée à Jérôme LIEUREY, chef du bureau zonal des achats et des marchés publics, pour :

- les certificats et visas de pièces et documents relatifs à la préparation, à l'exécution et au suivi des marchés publics ou aux avenants à ces marchés par le bureau zonal des achats et marchés publics,
- les certificats et visas de pièces et documents relatifs à la gestion des cartes achat.

En cas d'absence de Jérôme LIEUREY, délégation de signature est donnée à François HOTTON, adjoint au chef de bureau, Valérie POULAIN, cheffe du pôle « Travaux » et à Nathalie HENRIO-COUVRAND, consultante juridique, pour toutes les pièces susvisées.

ARTICLE 13

Dans le cadre de ses attributions, délégation de signature est donnée à Gérard CHAPALAIN, chef du bureau des affaires juridiques, pour :

- toute demande d'assistance juridique présentée par des fonctionnaires ou leurs ayants droits victimes de menaces, de violence, de voies de fait, d'injures, de diffamations ou d'outrages, à l'exception de celles présentant un caractère particulièrement sensible, mettant en cause les fonctionnaires de police ainsi que les décisions refusant l'octroi de la protection fonctionnelle,

- les actes préparatoires au règlement amiable des affaires en réparation civile de l'État à l'exclusion de ceux dont le montant est supérieur à 5 000 € HT,
- en matière d'indemnisation des victimes d'accident de la circulation impliquant les véhicules ou les personnels affectés dans les services de police ou de gendarmerie implantés dans la zone de défense et de sécurité Ouest pour toute offre inférieure à 5 000 € HT,
- les actes préparatoires à l'exécution des titres de perception jusqu'à 5 000 € HT,
- en matière d'indemnisation des personnels de la police nationale et de la gendarmerie nationale victimes de dommages volontaires ou accidentels lors de leurs missions ou du fait de leur qualité pour tout règlement inférieur à 5 000 € HT.

En cas d'absence de Gérard CHAPALAIN, délégation de signature est exercée par Sophie BOUDOT, adjointe au chef du bureau des affaires juridiques pour toutes les pièces susvisées.

- Délégation de signature est donnée à :
Alain ROUBY, Yann KERMABON, Nathalie BARTEAU, Anne ALLIX, Guylaine JOUNEAU, Laurence CHABOT, Katia MOALIC, Françoise EVEN, Marie-Hélène GOURIOU, Martine PICOT, Ursula URVOY, Sophie LESECHE, Isabelle DAVID, Chantal SIGNARBIEUX, Jacqueline CLERMONT, Catherine BENARD, Roland Le GOFF, Romain GUEHO et Brigitte DUPRET pour les demandes de pièces ou d'information.

ARTICLE 14

1 – Au titre des programmes dont les crédits sont délégués au SGAMI Ouest, délégation de signature, en tant qu'ordonnateur secondaire, est donnée pour la validation électronique de l'engagement juridique, de la certification du service fait, des demandes de paiement, des ordres de payer et des ordres de recette dans le progiciel comptable intégré CHORUS à :

Antoinette GAN, cheffe du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes.

Antoinette GAN peut subdéléguer la délégation de signature qui lui est consentie au présent paragraphe. Copie de cette décision est adressée au préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète de la région Bretagne, préfète d'Ille-et-Vilaine, et aux comptables assignataires concernés. Elle sera publiée dans les mêmes conditions que le présent arrêté.

2 – Délégation de signature est donnée à Antoinette GAN, en tant qu'ordonnateur secondaire agissant pour le compte des services prescripteurs, pour :

- les engagements juridiques n'excédant pas 50 000 € HT,
- l'exécution des opérations de dépenses,
- les décisions rendant exécutoires les titres de perception,
- les admissions en non-valeur relatives aux créances irrécouvrables,
- les ordres de paiement relatifs aux baux et au remboursement du trésorier militaire.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation consentie à Antoinette GAN est exercée par :

- Sophie CHARLOU, adjointe à la cheffe du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes pour toutes les pièces susvisées,
- Solène LAVENANT, responsable de la comptabilité auxiliaire et des immobilisations, pour toutes les pièces susvisées à l'exception des décisions rendant exécutoires les titres de recettes et des engagements juridiques supérieurs à 20 000 € HT,
- Christophe LE NY, chef des dépenses courantes du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes pour toutes les pièces susvisées à l'exception des décisions rendant exécutoires les titres de recettes et des bons de commande supérieurs à 20 000 € HT,
 - Véronique TOUCHARD, Rémi BOUCHERON, Emmanuel MAY et Didier CARO, adjudants-chefs ; Loïc POMMIER, Olivier BERNABE, et Marie MENARD adjudants; Edwige COISY, maréchale des logis-chef ; Florence BOTREL, Eliane CAMALY, Isabelle CHERRIER, Carole DANIELOU, Marlène DOREE, Yannick DUCROS, Anne DUBOIS, Alan GAIGNON, Benjamin GERARD, Marie-Anne GUENEUGUES et Claire REPESSE, placés sous l'autorité de la cheffe du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes, pour les engagements juridiques n'excédant pas 20 000 € HT,

- Valérie CORPET, Philippe KEROUASSE, maréchaux des logis-chefs ; Cyril AVELINE, Olivier BENETEAU, Ghislaine BENTAYEB, Delphine BERNARDIN, Stéphanie BIDAULT, Igor BRIZARD, Jean-Michel CHEVALLIER, Christelle CHENAYE, Sabrina CORREA, Fabienne DONASCIMENTO, Franck EVEN, David FUMAT, Pascal GAUTIER, Sébastien GIRAULT, Jeannine HERY, Huriye KACAR, Kristell LANCELOT, Line LEGROS, Annick LERAY, Fauzia LODS, Hélène MARSAULT, Noémie NJEM, Régine PAÏS, Aurélie EIGELDINGER, Blandine PICOUL, Christine PRODHOMME, Lætitia RAHIER, Frédéric RICE, Emmanuelle SALAUN, Sylvie SALM, Julien SCHMITT, Colette SOUFFOY, et Fabienne TRAULLE, placés sous l'autorité du chef du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes pour les pièces susvisées à l'exception des engagements juridiques n'excédant pas 2 000 € HT,
- Didier CARO et Marie-Anne GUENEUGUES pour les titres de recettes n'excédant pas 20 000 € HT.

ARTICLE 15

Délégation de signature est donnée à Philippe CHAMP, directeur de l'immobilier, pour les documents relatifs à :

- la gestion administrative de la direction de l'immobilier (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement),
- la validation des expressions de besoins relatives aux marchés ainsi qu'aux ateliers d'entretien immobilier, et aux ordres de service correspondants dont l'incidence est inférieure ou égale à 25 000 € HT, avant transmission à la plate-forme Chorus pour la création d'un engagement juridique,
- la réception des marchés de prestations intellectuelles et de travaux,
- les rapports d'analyse des offres,
- les déclarations de sous-traitants,
- les ordres de service de démarrage des périodes de préparation ou d'exécution des marchés,
- les procédures de travaux et de prestations intellectuelles inférieures ou égales à 25 000 € HT et l'ensemble des modifications associées,
- les cahiers des clauses techniques particulières,
- les exemplaires uniques,
- les décomptes généraux définitifs,
- les correspondances adressées aux bailleurs des immeubles de la police nationale,
- les documents dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, les déclarations préalables, les autorisations de modifications des ERP ...),
- les correspondances adressées aux services techniques des collectivités dans le cadre de l'instruction des autorisations administratives (permis de construire, déclarations préalables...),
- les correspondances adressées aux chefs de services de police et de gendarmerie dans le cadre de la conduite des dossiers immobiliers (expression des besoins, validation des études de conception...),
- les correspondances adressées aux services de l'État (DEPAFI, DRCPN, DGGN, Préfectures, lorsque ces correspondances concernent la conduite des opérations immobilières...).

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe CHAMP, délégation de signature est donnée au lieutenant-colonel Christian LEFRERE, adjoint au directeur de l'immobilier et à Baptiste VEYLON, chef du bureau des finances et des marchés immobiliers, pour tout ce qui concerne le présent article.

ARTICLE 16

Délégation de signature est donnée à Alain DUHAYON, chef du bureau de la maîtrise d'ouvrage, ingénieur principal des services techniques, pour les documents relatifs à :

- la gestion administrative du bureau de la maîtrise d'ouvrage (notamment ordres de missions, congés, états de frais de déplacement),
- la validation des expressions de besoins relatives aux marchés ainsi qu'aux ateliers d'entretien immobilier, et aux ordres de service correspondants dont l'incidence est inférieure à 5 000 € HT, avant transmission à la plate-forme Chorus pour la création d'un engagement juridique,
- la réception des marchés de prestations intellectuelles et de travaux,
- les rapports d'analyse des offres,
- les déclarations de sous-traitants,
- les ordres de service de démarrage des périodes de préparation ou d'exécution des marchés,
- les cahiers des clauses techniques particulières,

- les exemplaires uniques,
- les décomptes généraux définitifs,
- les documents dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, les déclarations préalables, les autorisations de modifications des ERP...),
- les correspondances adressées aux services techniques des collectivités dans le cadre de l'instruction des autorisations administratives (permis de construire, déclarations préalables...),
- les correspondances adressées aux services de prévention et de contrôle dans le cadre de l'exécution des opérations (inspection du travail, OPPBTP, CRAM...).

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain DUHAYON, délégation de signature est donnée à Sébastien LEULLIETTE adjoint au chef du bureau de la maîtrise d'ouvrage, pour tout ce qui concerne le présent article.

ARTICLE 17

Délégation de signature est donnée à Catherine GUILLARD, cheffe du bureau du patrimoine et du contrôle interne, pour les documents relatifs à :

- la gestion administrative du bureau de la gestion administrative du patrimoine (notamment ordres de missions, congés, état de frais de déplacement),
- les correspondances adressées aux bailleurs des immeubles de la police nationale,
- les correspondances adressées aux services de France domaine.

ARTICLE 18

Délégation de signature est donnée à Baptiste VEYLON, chef du bureau des finances et des marchés immobiliers, ingénieur des services techniques, pour les documents relatifs à :

- la gestion administrative du bureau des finances et des marchés immobiliers (notamment ordres de missions, congés, état de frais de déplacement),
- les correspondances adressées aux entreprises,
- la validation des expressions de besoins relatives aux marchés ainsi qu'aux ateliers d'entretien immobilier, et aux ordres de service correspondants dont l'incidence est inférieure à 5 000 € HT, avant transmission à la plate-forme Chorus pour la création d'un engagement juridique,
- les rapports d'analyse des offres,
- les déclarations de sous-traitants,
- les ordres de service de démarrage des périodes de préparation ou d'exécution des marchés,
- la réception des marchés de prestations intellectuelles et de travaux,
- les exemplaires uniques,
- les décomptes généraux définitifs.

ARTICLE 19

Délégation de signature est donné à Jean-Luc FROUIN, chef du bureau de la gestion technique du patrimoine tous secteurs, ingénieur principal des services techniques pour les documents relatifs à la gestion administrative des chefs de secteurs et leur adjoint et notamment leurs ordres de mission, leurs états déclaratifs de frais de déplacement, leurs demandes de congés et leurs autorisations d'absence ainsi que les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus.

Délégation de signature est donnée à Guillaume SANTIER, chef du service interrégional de travaux Bretagne Pays de la Loire, François JOUANNET, chef du service régional de travaux Centre-Val-de-Loire, Fabrice DUR, chef du service régional de travaux des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne et Annie CAILLABET, cheffe du service régional de travaux pour les départements de Seine-Maritime et de l'Eure, pour les documents relatifs à :

- la gestion administrative de leur secteur (notamment ordres de missions, congés, état de frais de déplacement),
- la validation des expressions de besoins relatives aux marchés ainsi qu'aux ateliers d'entretien immobilier, et aux ordres de service correspondants dont l'incidence est inférieure à 5 000 € HT, avant transmission au bureau des dépenses et des recettes pour procéder à l'engagement juridique préalablement à la notification aux fournisseurs,
- la réception des marchés de prestations intellectuelles et de travaux,

- les documents dans le cadre de l’instruction des autorisations d’urbanisme (permis de construire, les déclarations préalables, les autorisations de modifications des ERP...),
- les correspondances adressées aux services techniques des collectivités dans le cadre de l’instruction des autorisations administratives (permis de construire, déclarations préalables...),
- les correspondances adressées aux services de prévention et de contrôle dans le cadre de l’exécution des opérations (inspection du travail, OPPBTP, CRAM...).

En cas d’absence ou d’empêchement de François JOUANNET, délégation de signature est donnée à Jean-Louis JOUBERT, adjoint au chef du service régional de travaux Centre / Val-de-Loire, pour tout ce qui concerne le présent article.

En cas d’absence ou d’empêchement de Annie CAILLABET, délégation de signature est donnée à Gilles STRAUB, adjointe à la cheffe du service régional de travaux pour les départements de Seine-Maritime et de l’Eure, pour tout ce qui concerne le présent article.

ARTICLE 20

Délégation de signature est donnée à Annie CAILLABET, François JOUANNET, Fabrice DUR, Thomas LIDOVE, Guillaume SANTIER, Jonathan GARCIA, Franck LORANT, Christophe LANG, Michel CLOTEAUX, Jean-Louis JOUBERT, Sandrine BEIGNEUX, Dominique EMERIAU, Stéphane BERTRAND, Olivier LINOT, Dominique DORCHY, Audrey GROSHENY, Alain DUHAYON, Hervé HAMON, Sébastien LEULLIETTE, Raphaël BARRETEAU, Jean-François ROYAN, Annie LOCHKAREFF, Renaud DUBOURG, Florence LEPESANT, Jessica LE QUERRIOU, Jean-Louis RIDARD, Sylvie EVEN, Camille DURIGON, David CELESTE, Sylvain GARNIER, Franck BOIROT, Ludovic ROUSSEAU, Gilles STRAUB, Tiphaine RANNOU-LERAY, Dominique GUEGUEN, pour les documents relatifs à :

- la constatation du service fait pour les marchés de prestations intellectuelles et de travaux.

ARTICLE 21

Délégation de signature est donnée à Pascal RAOULT, directeur de l’équipement et de la logistique pour :

- les correspondances courantes à l’exception de celles adressées à des élus,
- la gestion administrative de la direction de l’équipement et de la logistique (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement, états relatifs aux éléments variables de paie),
- les documents relatifs à la gestion administrative et technique des opérations de la compétence de la direction de l’équipement et de la logistique :
 - la validation des cahiers des clauses techniques particulières relatifs aux marchés de fournitures, de service, de prestations intellectuelles et de travaux,
 - la validation des expressions de besoins dans la limite de 25 000 € HT,
 - les ordres de service ou fiches techniques de modification effectués dans le cadre des marchés de travaux ou de service avant transmission au bureau zonal de l’exécution des dépenses et des recettes pour procéder à l’engagement juridique préalablement à la notification aux entreprises,
 - les projets de décompte généraux définitifs dans le cadre de la procédure des marchés,
 - la validation des rapports d’analyse technique des marchés,
- les documents relatifs à la gestion administrative et technique des matériels de la police nationale et de la gendarmerie nationale :
 - l’approbation de procès-verbaux de perte ou de réforme de matériels, y compris les armes et véhicules dès lors que ceux-ci sont inscrits à un plan de renouvellement approuvé,
 - les ordres d’entrée et de sortie des matériels détenus en magasin.

En cas d’absence ou d’empêchement de Pascal RAOULT, la délégation consentie au présent article est donnée, à Didier STIEN, Laurent LAFAYE et Laurent BULGUBURE, en ce qui concerne les documents relevant de leur domaine de compétences.

ARTICLE 22

Délégation de signature pour les documents relatifs à la gestion administrative des personnels et notamment les ordres de mission, les états déclaratifs de frais de déplacement des personnels, les demandes de congés et les autorisations d’absence ainsi que les correspondances courantes, à l’exception de celles adressées à des élus, est donnée à :

- Laurent LAFAYE, chef du bureau zonal des moyens mobiles.

- Didier STIEN, chef du bureau zonal de la logistique.
- Laurent BULGUBURE, chef du bureau de soutien opérationnel de la circonscription de Rennes.
- Bernard LE CLECH, chef du bureau de soutien opérationnel de la circonscription de Oissel.
- Arnaud THOMAS, chef du bureau de soutien opérationnel de la circonscription de Tours .

ARTICLE 23

A l'exception des dépenses exceptionnelles ou d'investissement, délégation de signature est donnée à Laurent LAFAYE, Didier STIEN, Laurent BULGUBURE, Bernard LE CLECH, Arnaud THOMAS dans la limite de 5 000 € HT pour l'expression des besoins relevant de leur bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent LAFAYE, Didier STIEN, Laurent BULGUBURE, Bernard Le CLECH, Arnaud THOMAS, la délégation de signature consentie aux articles 22 et 23 est donnée à Fanny GOUX, Stéphane NORMAND, Jean-Pierre LEBAS, Béatrice FLANDRIN, Christophe PASCALE, Thierry FAUCHE, chacun en ce qui concerne leur domaine respectif.

ARTICLE 24

Délégation de signature est donnée au titre des ateliers de soutien automobile à :

- Johann BEIGNEUX, chef de l'atelier automobile de Tours,
 - Hugues GROUT, chef de l'atelier automobile de Oissel,
 - Stéphane KERVELLA, chef de l'atelier automobile de Rennes,
 - François ROUSSEL, chef de l'atelier automobile de Saran,
 - Yvon LE RU, chef de l'atelier automobile de Brest, pour :
- dans les limites des attributions de leur atelier, exécuter les commandes de pièces automobiles après validation de l'engagement juridique auprès du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes,
 - la gestion administrative et technique de leur atelier (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement).

Délégation de signature est donnée à Jean-Louis SALMON, Bertrand FAIDERBE, Marc DEBERLES, Catherine DENOT, Cyril MATTIAZI ,Thierry JOUVEAUX, Luc VALETTE, Frédéric VATRE, Frédéric DUVAL, David BAUCHY, Zainoudine SAID, Frédéric ADAM, Damien VIGIER, Emmanuel ALBERT, Mario DELENBACH, Pascal VIOLET, Stéphane BOBAULT, Jean-Yves SAUDRAIS, pour les documents relatifs à la gestion de leur domaine respectif en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'atelier en titre, notamment en ce qui concerne la commande, la réception des fournitures, des prestations ou des services et la constatation du service fait par référence aux commandes correspondantes.

Dans le cadre des dépenses au moyen de carte achat, et dans la limite des plafonds individuellement définis, délégation est donnée à : Jean-Louis SALMON, Marc DEBERLES, Catherine DENOT, Cyril MATTIAZI, Hugues GROUT, Frédéric VATRE, Frédéric DUVAL, David BAUCHY, Zainoudine SAID, Frédéric ADAM, Johann BEIGNEUX, Emmanuel ALBERT, Mario DELENBACH, Pascal VIOLET, Yvon LE RU, Jean-Yves SAUDRAIS, François ROUSSEL, Stéphane BOBAULT.

ARTICLE 25

Délégation de signature est donnée à Jean-Pierre LEBAS, responsable logistique du site de Rennes, à Béatrice FLANDRIN, Christophe PASCALE, responsables logistiques du site de Oissel, et à Thierry FAUCHE, responsable logistique du site de Tours, à l'effet de signer :

- les documents et pièces courantes relatives à l'hygiène et la sécurité,
- la réception des fournitures, des prestations ou des services et la constatation du service fait par référence aux commandes correspondantes,
- les ordres de missions.

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations accordées à Béatrice FLANDRIN sont exercées par Jean-Yves ARLOT.

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations accordées à Thierry FAUCHE sont exercées par Nicolas DRUAIS.

ARTICLE 26

Délégation de signature est donnée au titre de l'unité opérationnelle de prestation de service interne à Miguy PAYET-LECERF pour tout ce qui concerne la gestion administrative et technique de cette unité.

- les ordres de mission, les demandes de congés et les autorisations d'absence ainsi que les correspondances courantes, à l'exception de celles adressées à des élus ,
- l'expression des besoins dont le montant n'excède pas 1 000 € HT dans le cadre des marchés de pièces automobiles ou des achats du bureau zonal de la logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Miguy PAYET-LECERF, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Roseline GUICHARD.

ARTICLE 27

Délégation de signature est donnée à Stéphane GUILLERM, directeur des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et pour son service :

- tous les actes administratifs relatifs aux engagements juridiques et aux pièces de liquidation des dépenses se rapportant à des crédits « métiers » imputées sur les programmes 176, 216, 161, 108 du budget du ministère de l'intérieur dans la limite de la dotation de crédits qui lui est allouée,
- toutes correspondances, décisions ou instructions relatives aux affaires relevant des attributions de la direction des systèmes d'information et de communication,
- tout acte susceptible de générer des recettes relevant des attributions de la direction des systèmes d'information et de communication (notamment les conventions de refacturation),
- la gestion administrative de la direction des systèmes d'information et de communication (notamment les ordres de missions, congés et états de frais de déplacement, états relatifs aux éléments variables de paie).

ARTICLE 28

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane GUILLERM, délégation de signature est accordée à Yannick MOY, chef des services des systèmes d'information et de communication, adjoint au directeur, à l'effet de signer les documents pour lesquels Stéphane GUILLERM, a reçu délégation au titre de l'article 27.

ARTICLE 29

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane GUILLERM et Yannick MOY, délégation de signature est accordée à Nadège MONDJII, chef de la section « *Affaires générales* » ainsi qu'à Stéphane LE VAILLANT, chef de la section « *Pilotage, relations clients et gestion de crise* », à l'effet de signer les documents pour lesquels Stéphane GUILLERM a reçu lui-même délégation au titre de l'article 27, dans la limite toutefois de 15 000 € HT pour les documents cités au point 1 de cet article.

ARTICLE 30

Délégation de signature est également donnée à Frédéric STARY, chargé des fonctions de chef de la délégation régionale des systèmes d'information et de communication de Tours pour les attributions suivantes :

- correspondances courantes,
- amplifications d'arrêtés et copies conformes de documents,
- certification ou mention du service fait par référence aux factures correspondantes,
- demandes de congé dans le cadre des droits ouverts à l'exclusion de l'intéressé,
- ordres de missions spécifiques, à l'exclusion de l'intéressé,
- bons de transport SNCF, à l'exclusion de l'intéressé.

ARTICLE 31

En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric STARY, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Lionel CHARTIER.

ARTICLE 32

Délégation de signature est donnée à Gilles BOULAIN, Christophe BURA, Bertrand LAUNAY, Bruno HAUTOBOIS, Hervé MERY, Jean-Philippe CHAMBERT, Alain EPIVENT, David ALLAIN, Raphaël BOQUET, Michèle BERTHELIER, Florence NIHOARN, Didier TIZON, Christophe CHEMIN, Pascal PERRIOT, Pascal DUTOUR, Pierre LORY, Frédéric PROUTEAU, Yves REMY, Philippe VAUVY, Jérôme LARUE, Yves EHANO, Alain MESSAGER, Jean-Yves LE PROVOST, Didier LEROY, Eric ESPINASSE, Erwan COZ, Jacky DIERS pour les documents relatifs aux plans de prévention sur les sites.

ARTICLE 33

Délégation de signature est donnée à François JOUANNET, en tant que correspondant du responsable de site pour la délégation régionale de Tours pour :

- les expressions des besoins n'excédant pas 2 000 € HT se rapportant à la gestion et l'exploitation des bâtiments du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur Ouest à Tours,
- les documents et pièces courantes relatives à l'hygiène et la sécurité,
- la réception des fournitures, des prestations et des services et la constatation du service fait par référence aux commandes correspondantes y compris les procès-verbaux de réception.

ARTICLE 34

Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 18-59 du 19 novembre 2018 sont abrogées.

ARTICLE 35

Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements correspondants.

Rennes, le **28 DEC. 2018**

La préfète de la Région Bretagne,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest,
Préfète d'Ille-et-Vilaine



Michèle KIRRY

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-13-001

arrêté N°2018-1-1473 du 13 décembre 2018 modifiant
l'arrêté N°2018-1-1340 du 12 novembre 2018 portant
renouvellement de la composition de la commission
départementale de sécurité routière



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU CHER

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau de la Réglementation Générale
et des Élections

ARRÊTÉ N° 2018-1-1473 DU 13 DEC. 2018
MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° 2018-1-1340 DU 12 NOVEMBRE 2018
PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 411-10 à R. 411-12 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-1 à R. 133-15 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté n° 2015-1-0809 du 7 août 2015, modifié, portant renouvellement de la Composition de la Commission Départementale de Sécurité Routière ;

Vu l'arrêté n° 2018-1-1340 du 12 novembre 2018, portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de Sécurité Routière ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de VIERZON, Secrétaire Général par intérim ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Les articles 1^{er} et 3, sections 2 et 3 : – **IV – REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES** sont modifiés ainsi qu'il suit :

Organisation des TPE et PME du Transport Routier – OTRE Centre Val de Loire
7 rue Mickaël Faraday – 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR

Titulaire : M. Philippe HOUDRAY

Suppléant : M. Damien HOUDRAY

ARTICLE 2 : Le reste est sans changement.

ARTICLE 3 : Monsieur le Sous-Préfet de VIERZON, Secrétaire Général par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Cher et notifié à chaque membre désigné.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Patrick VAUTIER

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél: 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Pref



Préfet du Cher

PREFECTURE DU CHER

18-2018-11-22-003

Arrêté n°2018-64 portant approbation des dispositions
spécifiques "Inondations/Loire" du plan ORSEC de la zone
de défense et de sécurité Ouest



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST

Arrêté n° 2018-64

**portant approbation des dispositions spécifiques « Inondations / Loire »
du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Ouest**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.741 et suivants relatifs à l'ORSEC, ainsi que les articles R.122-1 et suivants relatifs aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ainsi que l'arrêté ministériel du 7 octobre 2014 portant stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine (hors classe) ;

Sur proposition de l'état-major interministériel de zone ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les dispositions spécifiques « Inondations / Loire » du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité, annexées au présent arrêté, sont approuvées.

L'arrêté zonal n°2012-06 du 7 mars 2012 est abrogé.

Article 2 :

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Les préfets de région et de département de la zone de défense et de sécurité Ouest, particulièrement les préfets des départements traversés par la Loire : Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique ;
- Le préfet délégué pour la défense et la sécurité en zone Ouest ;
- L'officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- Le chef d'état-major interministériel de zone Ouest ;
- Le général, commandant la région de gendarmerie de Bretagne pour la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- Le directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) d'Ille-et-Vilaine, coordonnateur zonal de la sécurité publique ;
- Le Procureur général près la cour d'appel de Rennes, délégué ministériel de zone ;
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL), délégué ministériel de zone ;
- Le directeur interdépartemental des routes (DIR) de l'Ouest, DIR de zone ;
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne (DIRECCTE), délégué ministériel de zone
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne (ARS), délégué ministériel de zone
- Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (DRAAF), délégué ministériel de zone ;
- Le Directeur régional des finances publiques de Bretagne (DRFIP), délégué ministériel de zone ;
- Les Directeurs départementaux des services d'incendie et de secours (SDIS) des départements traversés par la Loire visés supra ;
- Les Commandants des régions de gendarmerie des départements traversés par la Loire visés supra ;
- Les directeurs départementaux de la sécurité publique des départements traversés par la Loire visés supra.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

À Rennes, le 22 NOV. 2018

La Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest,


Michèle KIRRY

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-07-008

Arrêté n°2018-65 portant dérogation temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7.5 tonnes de PTAC pour répondre à une situation de crise ou à des évènements d'une particulière gravité



PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST

ARRÊTÉ DE DÉROGATION TEMPORAIRE EXCEPTIONNELLE

N° 2018 – 65

Portant dérogation temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC pour répondre à une situation de crise ou à des événements d'une particulière gravité

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.122-1 et suivants relatifs aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le Code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5-I ;

Vu l'arrêté du Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest n°18-58 du 19 novembre 2018 donnant délégation de signature à M. Patrick Dallennes, Préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest ;

Considérant que les manifestations contre la hausse des prix des carburants qui perdurent depuis le samedi 17 novembre 2018 ont entraîné de nombreuses perturbations de la circulation routière sur l'ensemble du territoire de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Considérant que les véhicules de transport de marchandise sont impactés par les blocages ou barrages filtrants mis en place par les manifestants et subissent des retards importants dans leurs itinéraires de livraison, risquant de compromettre leur retour au siège de leur entreprise ou à leur domicile ;

Considérant qu'une dérogation exceptionnelle à l'interdiction générale de circulation des poids lourds est nécessaire pour faire face aux conséquences, y compris économiques, d'une telle situation de blocage, laquelle est de nature compromettre la sécurité ou la libre circulation des personnes et des biens ;

Sur proposition de l'État-major interministériel de zone :

ARRÊTE

Article 1

Les véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC sont autorisés à circuler en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes,

- pour la période du **samedi 8 décembre à 22h au dimanche 9 décembre 2018 à 22h**,
- sur l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Article 2

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation. Une copie du présent arrêté doit se trouver à bord du véhicule.

Article 3

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest :

- les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest,
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer),
- les directeurs départementaux de la sécurité publique,
- les commandants des groupements de gendarmerie départementale.

Fait à Rennes, le 07 décembre 2018

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

Patrick Dallennes



PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-15-001

Arrêté n°2018-66 portant dérogation temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7.5 tonnes de PTAC pour répondre à une situation de crise ou à des évènements d'une particulière gravité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ OUEST

ARRÊTÉ DE DÉROGATION TEMPORAIRE EXCEPTIONNELLE

N° 2018 – 66

Portant dérogation temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC pour répondre à une situation de crise ou à des événements d'une particulière gravité

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.122-1 et suivants relatifs aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le Code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5-I ;

Vu l'arrêté du Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest n°18-58 du 19 novembre 2018 donnant délégation de signature à M. Patrick Dallennes, Préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest ;

Considérant que les manifestations contre la hausse des prix des carburants qui perdurent depuis le samedi 17 novembre 2018 ont entraîné de nombreuses perturbations de la circulation routière sur l'ensemble du territoire de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Considérant que les véhicules de transport de marchandises sont particulièrement impactés par les blocages ou barrages filtrants mis en place par les manifestants, notamment sur le réseau routier et autoroutier ainsi que près des plates-formes logistiques, et subissent des retards importants dans leurs itinéraires de livraison, risquant de compromettre leur retour au siège de leur entreprise ou à leur domicile ;

Considérant qu'une dérogation exceptionnelle à l'interdiction générale de circulation des poids lourds est nécessaire pour faire face aux conséquences, y compris économiques, d'une telle situation de blocages, laquelle est de nature à compromettre la sécurité ou la libre circulation des personnes et des biens ;

Sur proposition de l'État-major interministériel de zone :

ARRÊTE

Article 1

Les véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC sont autorisés à circuler en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes,

- pour la période du **dimanche 16 décembre 2018 de 8h à 22h**,
- sur l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Article 2

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation. Une copie du présent arrêté doit se trouver à bord du véhicule.

Article 3

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest :

- les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest,
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer),
- les directeurs départementaux de la sécurité publique,
- les commandants des groupements de gendarmerie départementale

Fait à Rennes, le 15 décembre 2018 à 18 h 30

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité



Patrick Dallennes

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-27-001

Arrêté portant approbation du PPI Nexter Munitions
Bourges

PRÉFÈTE DU CHER

Service des Sécurités
-
Bureau de la sécurité civile

Bourges, le 27 DEC. 2018

ARRÊTÉ N°2018-1-1504
portant approbation du Plan Particulier d'Intervention
de NEXTER MUNITIONS – site de Bourges

LA PRÉFÈTE DU CHER
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite SEVESO III,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L711-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement,

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de Vierzon, secrétaire général par intérim,

ARRÊTÉ

Article 1 : Les dispositions du Plan Particulier d'Intervention de NEXTER MUNITIONS – Site de Bourges, ci-après annexées, sont approuvées et entrent en vigueur à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs.

Article 2 : L'arrêté n°2013-1-1583 du 12 décembre 2013 est abrogé.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet de Vierzon, secrétaire général par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à l'exploitant.

La préfète,



Catherine FERRIER

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-03-007

Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac
ordinaire permanent sur la commune de Vasselay

DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE DE VASSELAY.

La directrice interrégionale des douanes et droits indirects à Dijon

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu l'article 289-39° de l'annexe II du code général des impôts, relatif aux décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2010-720 du 28 juin 2010, modifié par le décret 2016-935 du 7 juillet 2016, relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés et notamment, ses articles 8 et 37 ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2016, relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabac manufacturés ;

Considérant la situation du réseau des débitants de tabac ;

Considérant que la Chambre syndicale départementale des buralistes du Cher a été informée ;

DÉCIDE

Article 1^{er} - La fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent immatriculé 1800296J, sis route des clous à Vasselay (18), à la date du 3 décembre 2018, en application de l'article 37-3° du décret susvisé.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs du département du Cher. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, dans les deux mois suivant sa date de publication.

Fait à Orléans, le 3 décembre 2018,

Pour la directrice interrégionale et par délégation
L'administratrice des douanes et droits indirects,
Directrice régionale des douanes et droits indirects du
Centre Val de Loire,

signée

Sylvie DENIS.

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-21-001

établissant la liste des journaux habilités à publier les
annonces judiciaires et légales pour l'année 2019



PRÉFET DU CHER

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
Bureau de la réglementation générale
et des élections

Tél. 02 48 67 36 45

ARRÊTÉ N° 2018-01-1497
établissant la liste des journaux habilités
à publier les annonces judiciaires et légales
pour l'année 2019

-

La préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la directive européenne du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, notamment son article 14, paragraphe 6 ;

Vu la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée par la loi n°2015-433 du 17 avril 2015 ;

Vu la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, notamment les articles 101 et 102 modifiant la loi susvisée ;

Vu le décret n°2007-1768 du 14 décembre 2007 modifiant le décret n°55-1650 du 17 décembre 1955 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

Vu le décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

Vu le décret du 9 août 2017 portant nomination de la préfète du Cher, Mme Catherine FERRIER ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1-1594 du 21 décembre 2017 publiant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour 2018 ;

Vu la circulaire NOR : MCCE1523849C du 3 décembre 2015 relative aux modalités d'inscription des journaux autorisés à publier des annonces judiciaires et légales dans tous les départements et dans les collectivités d'outre-mer ;

Vu les demandes présentées par les directeurs de journaux ;

... / ...

Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

Vu l'avis en date du 26 novembre 2018 émis par le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales dans le département du Cher, est établie comme suit pour l'année 2019 :

Pour l'ensemble du département

Quotidien :

- Le Berry Républicain – 1, rue du Général Ferrié – 18023 BOURGES

Hebdomadaires :

- L'Information Agricole du Cher – 2701, route d'Orléans – BP 10 – 18230 SAINT DOULCHARD

- Le Berry Républicain dimanche – 1, rue du Général Ferrié – 18023 BOURGES

- L'Echo du Berry – 3, rue Ajasson de Grandsagne – BP 318 – 36400 LA CHATRE

Pour les arrondissements de BOURGES et de VIERZON

Hebdomadaire :

- Le Journal de Gien – 26, rue du Général Marcel – BP 65 – 45502 GIEN cedex

Pour le seul arrondissement de BOURGES

Hebdomadaire :

- La Voix du Sancerrois – 48, rue Paul Cannier – BP 21 – 18300 SAINT SATUR

Article 2 : Toutes les annonces relatives à une même procédure seront insérées dans le même journal, le choix de ce dernier étant laissé aux parties.

Article 3 : Le prix d'un exemplaire du journal, signé par l'imprimeur et légalisé par l'autorité administrative pour servir de pièce justificative de l'insertion, est fixé au tarif normal de vente du journal, majoré du droit d'enregistrement et augmenté éventuellement des frais d'établissement et d'expédition.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera passible des sanctions prévues par l'article 4 de la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 susvisée.

Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

Article 5 : Mme la préfète du Cher est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 21 décembre 2018

La préfète,

signé : Catherine FERRIER

NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

RECOURS GRACIEUX : Vous adressez votre demande à la préfecture avec vos arguments. Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).

HIERARCHIQUE : Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).

CONTENTIEUX : Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'Orléans (28, rue de la Bretonnerie). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

SUCCESSIF : Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision.
Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration.

Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-21-002

établissant la liste des journaux habilités à recevoir les publicités relatives aux opérations foncières des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour 2019



PRÉFET DU CHER

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
Bureau de la réglementation générale
et des élections

Tél. 02 48 67 36 45

ARRÊTÉ N° 2018-01-1498

établissant la liste des journaux
habilités à recevoir les publicités relatives
aux opérations foncières des sociétés
d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)
pour l'année 2019

-

La préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R142-3 et R143-1 ;

Vu la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée par la loi n°2015-433 du 17 avril 2015 ;

Vu la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, notamment les articles 101 et 102 modifiant la loi susvisée ;

Vu le décret n°2007-1768 du 14 décembre 2007 modifiant le décret n°55-1650 du 17 décembre 1955 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

Vu le décret du 9 août 2017 portant nomination de la préfète du Cher, Mme Catherine FERRIER ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1-1597 du 22 décembre 2017 établissant la liste des journaux habilités à recevoir les publicités relatives aux opérations foncières des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour l'année 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-01-1497 du 21 décembre 2018 établissant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2019 ;

Vu les demandes présentées par les directeurs des journaux ;

Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

ARRÊTE :

Article 1er : La liste des journaux habilités à recevoir les publicités relatives aux opérations foncières des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), c'est-à-dire les appels de candidature préalable à toute attribution de bien acquis par préemption ou de tout bien acquis à l'amiable d'un montant supérieur à celui prévu par l'article R141-10 du code rural et de la pêche maritime, dans le département du Cher, est établie comme suit pour l'année 2019 :

Quotidien :

- Le Berry Républicain – 1, rue du Général Ferrié – 18023 BOURGES

Hebdomadaires :

- L'Information Agricole du Cher – 2701, route d'Orléans – BP 10 – 18230 SAINT DOULCHARD

- Le Berry Républicain Dimanche – 1, rue du Général Ferrié – 18023 BOURGES

- L'Echo du Berry – 3, rue Ajasson de Grandsagne – BP 318 – 36400 LA CHATRE

Article 2 : Mme la préfète du Cher est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 21 décembre 2018

La préfète,

signé : Catherine FERRIER

NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

GRACIEUX :	RECOURS	* Vous adressez votre demande à la préfecture avec vos arguments. Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
HIERARCHIQUE :		** Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
CONTENTIEUX :		*** Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'ORLEANS (28, rue de la Bretonnerie). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr .
SUCCESSIF :		**** Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration.

Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-19-002

portant approbation du PPI Nexter Munition
La Chapelle Saint Ursin

PRÉFÈTE DU CHER

Service des Sécurités
Bureau de la sécurité civile

Bourges, le 19 DEC. 2013

ARRÊTÉ N° 2013-01-1482
portant approbation du Plan Particulier d'Intervention
de NEXTER MUNITIONS site La Chapelle Saint-Ursin

LA PRÉFÈTE DU CHER
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite SEVESO III,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L711-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement,

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet de Vierzon,

ARRÊTÉ

Article 1 : Les dispositions du Plan Particulier d'Intervention de NEXTER MUNITIONS – Site la Chapelle Saint-Ursin, ci-après annexées, sont approuvées et entrent en vigueur à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs.

Article 2 : L'arrêté n°2013-1-1583 du 12 décembre 2013 est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Sous-préfet de Vierzon, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à l'exploitant.

La préfète,



Catherine FERRIER

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-12-002

Portant renouvellement d'habilitation de la chambre
funéraire, établissement secondaire des Pompes Funèbres
Catherine Moreau, sise Le Tertre, route de Bourges à
Vierzon 18100

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
Bureau de la réglementation générale
et des élections

ARRÊTÉ n° 2018-01-1466
portant habilitation dans le domaine funéraire

La préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-23, R.2223-63, D.2223-55-2 à D.2223-55-17 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;

Vu le décret du 9 août 2017 portant nomination de la préfète du Cher, Mme Catherine FERRIER ;

Vu l'arrêté n°2017-1-1525 du 7 décembre 2017 portant renouvellement de l'habilitation funéraire de l'établissement secondaire « chambre funéraire », sise Le Tertre, route de Bourges à Vierzon (18100), par M. Maximilien Moreau, président de l'établissement POMPES FUNEBRES CATHERINE MOREAU, dont le siège social est situé 86-88, rue Etienne Marcel à Vierzon (18100), pour exercer, sur le territoire national, l'activité de gestion et d'utilisation d'une chambre funéraire, pour une durée de 1 an ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation funéraire formulée le 30 novembre 2018 par M. Maximilien MOREAU, président de l'établissement POMPES FUNEBRES CATHERINE MOREAU sis 86-88, rue Etienne Marcel à Vierzon (18100), pour son établissement secondaire « chambre funéraire » sise Le Tertre, route de Bourges à Vierzon (18100), dossier déposé complet le 10 décembre 2018 ;

Considérant le dépôt hors délai du dossier complet de demande de renouvellement d'habilitation ;

Considérant que cet établissement remplit les conditions pour bénéficier de l'habilitation sollicitée pour une période de 6 ans ;

Sur proposition de Mme la préfète du département du Cher ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'habilitation de la chambre funéraire sise Le Tertre, route de Bourges à Vierzon (18100), exploitée par M. Maximilien MOREAU, président de l'établissement POMPES FUNEBRES CATHERINE MOREAU, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,

Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

est accordée pour une durée **de 6 ans à compter de la notification du présent arrêté.**

Deux mois avant cette échéance, le prestataire habilité devra déposer un dossier complet de renouvellement auprès de la préfecture.

Article 2 : L'habilitation est enregistrée sous le n° **18-18-439**.

Article 3 : La présente habilitation peut être retirée ou suspendue pour toutes ou partie des activités, en vertu de l'article R. 2223-64 du code précité.

Article 4 : Mme la préfète du département du Cher est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 12 décembre 2018

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

signé : Patrick VAUTIER

NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

RECOURS GRACIEUX :	* Vous adressez votre demande à la préfecture avec vos arguments. Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
HIERARCHIQUE :	** Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
CONTENTIEUX :	*** Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'ORLEANS (28, rue de la Bretonnerie). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr .
SUCCESSIF :	**** Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration.

Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-06-003

portant renouvellement de l'habilitation funéraire des
Pompes Funèbres A.JANET sises 41 rue Robert Surcouf à
Bourges 18000

PRÉFET DU CHER

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
Bureau de la réglementation générale
et des élections

ARRÊTÉ n° 2018-01-1450
portant renouvellement d'habilitation
dans le domaine funéraire

La préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-23, R.2223-63, D.2223-55-2 à D.2223-55-17 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;

Vu l'arrêté n°2017-1-1519 du 6 décembre 2017 portant habilitation funéraire de l'établissement secondaire de la SAS POMPES FUNEBRES A. JANET ROC ECLERC sis 41, rue Robert Surcouf à Bourges (18000), représenté par M. Jean-Michel MESTRE-PERRY, responsable légal et gérant, pour exercer sur l'ensemble du territoire diverses activités funéraires, jusqu'au 6 décembre 2018 inclus ;

Vu l'arrêté n°2018-1-1005 du 27 août 2018 accordant délégation de signature à M. Thibault DELOYE, secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation funéraire formulée le 11 octobre 2018 par M. Jean-Michel MESTRE-PERRY, en qualité de responsable légal et gérant de la SAS POMPES FUNEBRES A. JANET ROC ECLERC dont le siège social est situé 35, rue Robert Mallet-Stevens – Zone des Chevaliers à Châteauroux (36000), pour son établissement secondaire sis 41, rue Robert Surcouf à Bourges (18000), dossier déposé complet le 3 décembre 2018 ;

Considérant que cette entreprise remplit les conditions pour bénéficier de l'habilitation sollicitée ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Cher ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le renouvellement de l'habilitation funéraire de l'établissement secondaire de la SAS POMPES FUNEBRES A. JANET ROC ECLERC sis 41, rue Robert Surcouf à Bourges (18000), représenté par M. Jean-Michel MESTRE-PERRY, responsable légal et gérant, pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,

... / ...

Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

est accordée pour une durée de **1 an à compter du 7 décembre 2018**.

Deux mois avant cette échéance, le prestataire habilité devra déposer un dossier complet de renouvellement auprès de la préfecture.

Article 2 : L'habilitation est enregistrée sous le n° **18-18-434**.

Article 3 : La présente habilitation peut être retirée ou suspendue pour toutes ou parties des activités, en vertu de l'article R.2223-64 du code précité.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 6 décembre 2018

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

signé : Thibault DELOYE

NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

	*
RECOURS GRACIEUX :	Vous adressez votre demande à la préfecture avec vos arguments. Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
	**
HIERARCHIQUE :	Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).

CONTENTIEUX :	Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'ORLEANS (28, rue de la Bretonnerie). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr .

SUCCESSIF :	Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration

Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

SP VIERZON

18-2018-12-05-002

arrêté n° 2018-01-1432 portant dérogation aux heures de
fermeture de l'Enjoy Bowling



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

Sous-préfecture de Vierzon

Arrêté n° 2018-01-1432

L'ENJOY BOWLING - VIERZON

ARRÊTE PORTANT DÉROGATION AUX HEURES DE FERMETURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-618 du 22 mars 2010 portant réglementation des heures d'ouverture des débits de boissons et établissements de spectacles et des bals publics,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1-937 du 10 août 2018 accordant délégation de signature à M. Patrick VAUTIER, sous-préfet de VIERZON ;

Considérant la demande en date du 4 octobre 2018 présentée par M. Nicolas FORESTIER, gérant de l'établissement « L'Enjoy Bowling » sis rue de la Société Française à VIERZON, sollicitant une dérogation aux heures de fermeture tardive de son établissement recevant du public ;

Considérant l'avis de M. le Commandant de police chef de la circonscription de sécurité publique de Vierzon en date du 29 octobre 2018 ;

Considérant l'avis de M. le Maire de VIERZON en date du 23 novembre 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Monsieur Nicolas FORESTIER, gérant de l'établissement « L'Enjoy Bowling » sis 16 rue de la Société Française à VIERZON, est autorisé, sous réserve du respect de la tranquillité publique et du repos des riverains, à laisser son établissement ouvert jusqu'à **six heures du matin les nuits de vendredi à samedi, samedi à dimanche, veilles de jours fériés, et jusqu'à deux heures du matin les autres jours de la semaine.**

La vente de boissons alcooliques n'est plus autorisée à partir de quatre heures lorsque l'établissement ferme à six heures du matin.

www.cher.gouv.fr

9 avenue du Maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque - CS 30623 - 18106 VIERZON cedex

Tél. 02 48 53 04 40 - Télécopie 02 48 53 04 69

 @Prefet18  Préfet du Cher

Cette dérogation est renouvelable sur la demande de l'intéressé, **formulée deux mois avant son échéance** et ce, dans la mesure où aucun incident relatif à l'ordre et à la sécurité publics et où aucune infraction à la réglementation en vigueur n'auront été constatés.


Article 2 – La présente autorisation est valable à compter du 15 décembre 2018, **pour une période de deux ans**.

Article 3 – La présente dérogation sera immédiatement abrogée si des incidents venaient à troubler la tranquillité publique ou si une infraction aux dispositions du présent arrêté était constatée.

Article 4 – M. le Sous-Préfet de Vierzon, M. le Maire de VIERZON, M. le Commandant fonctionnel de police de Vierzon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au maire de VIERZON, au Commandant fonctionnel de police de Vierzon et au requérant.

VIERZON, le **05 DEC. 2018**

La Préfète,
Pour la Préfète, et par délégation,
Le Sous-Préfet de Vierzon,



Patrick VAUTIER

NB : Délais et voies de recours

(application de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du Décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Vierzon – 9, avenue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque – CS 30 623 – 18106 VIERZON Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie – 45000 ORLÉANS.

(Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois).

Les recours précités ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.